

DESIGN & PROTECT FOR A LONG LIFE

PROTECTION & COVERS

SAFETY & SIGNS



www.mecelec.fr

INTERIORS



DESIGN & PROTECT FOR A LONG LIFE

mecelec
COMPOSITES



L'exercice 2019 traduit en tous points l'efficacité de notre action. Guidées par notre plan stratégique, nos équipes ont su engager la première phase de transformation de MECELEC COMPOSITES, accroître notre empreinte commerciale et industrielle.

À l'image de notre engagement au sein de la French Fab, notre Groupe a fait de l'innovation et de la performance environnementale, les moteurs d'une croissance responsable. Cela nous a permis cette année de déployer pour la première fois une solution éco-composites à base de fibres végétales pour un donneur d'ordre majeur, et de nous ouvrir au champ sans fin d'un marché désormais incontournable dans notre profession.

Pour accompagner cette dynamique de développement forte, le Groupe a accéléré avec succès sa réorganisation financière et retrouvé ses grands équilibres financiers. C'est sur ces nouvelles bases solides que s'est ouverte l'année 2020, qui nous permet de rester confiant ce malgré la crise sanitaire mondiale dont nous ne pouvons à date mesurer tous les impacts.

Mobilisé en priorité pour garantir la sécurité de tous nos collaborateurs, le groupe MECELEC COMPOSITES, reste en éveil, attentif et agile pour saisir les meilleures opportunités et effacer cette période sans précédent.

Bénédicte DURAND
Directeur Général



INTERIORS



PROTECTION
& COVERS



SAFETY & SIGNS

| | | |
|----------|---|-------|
| 1 | PRÉSENTATION DU GROUPE | p.6 |
| | MECELEC contraction de mécanique & électronique | p.7 |
| | De la R&D à la transformation | p.8 |
| | Nos métiers | p.10 |
| | Une production française | p.12 |
| | Notre histoire | p. 16 |
| 2 | GOVERNANCE | p.18 |
| | 2.1 Organes d'administration & de direction de la société | p.19 |
| | 2.2 Rémunérations & avantages des dirigeants & administrateurs | p.21 |
| | 2.3 Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise & les procédures de contrôle interne | p.22 |
| | 2.4 Conseil d'administration | p.31 |
| | 2.5 Contrôle interne | p.33 |
| | 2.6 Informations sur les risques | p.34 |
| | 2.7 Conventions réglementées | p.45 |
| 3 | RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES | p.48 |
| | 3.1 Une entreprise responsable et rentable | p.52 |
| | 3.2 La répartition des effectifs | p.53 |
| | 3.3 Performance extra-financière | p.54 |
| 4 | VIE BOURSIÈRE | p.66 |
| | Composition du capital | p.68 |
| | Informations sur les participations | p.75 |
| 5 | COMPTES SOCIAUX | p.76 |
| | 5.1 Compte de résultat social | p.78 |
| | 5.2 Tableau de variation des capitaux propres | p.78 |
| | 5.3 Répartition de l'impôt sur les bénéfices | p.95 |
| | 5.4 Situation fiscale différée et latente de la Société MECELEC | p.95 |
| 6 | RAPPORT ATTESTATIONS & TABLES DE CONCORDANCE | p.104 |
| | Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | p.105 |
| | Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | p.111 |
| | Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2020 | p.117 |
| | Projets de résolution | p.118 |
| | Tables de concordances | p.126 |

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES DE
28,90M€
en 2019

2,6% DU **CA**
sont destinés aux
INVESTISSEMENTS
INDUSTRIELS

REX
+ 0,3M€
en 2019 vs 2018

EBE
+ 0,2M€
en 2019 vs 2018

RÉSULTAT NET
- 0,4M€
en 2019 vs 2018

4 SITES
en Auvergne Rhône-Alpes*

179 COLLABORATEURS
MECELEC COMPOSITES
FRANCE ET ROUMANIE

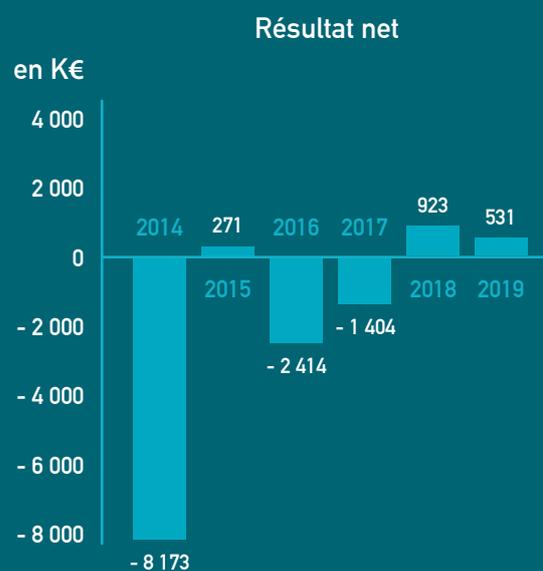
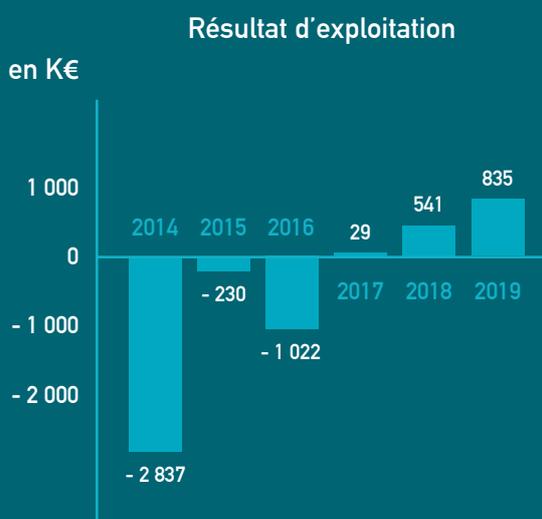
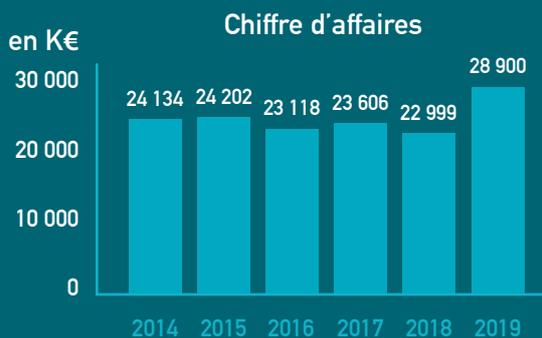
1 SITE
en Roumanie

+ DE **80 ANS**
D'EXPÉRIENCE

*Dernier site acquis le 01/03/2020



ecovadis



01 | PRÉSENTATION

Usine de MAUVES
Atelier Compression SMC
Factory in MAUVES
Atelier Compression SMC

MECELEC CONTRACTION DE MÉCANIQUE & ÉLECTRONIQUE EST UN EXPERT ET LEADER DANS LA TRANSFORMATION DE MATIÈRES COMPOSITES DEPUIS + DE 80 ANS.

Avec aujourd'hui + de 6 000 références et 500 clients dans 28 pays, MECELEC COMPOSITES se positionne comme un partenaire expert dans le conseil et l'ingénierie, accompagnant les projets de la preuve de concept jusqu'à la production en série grâce à la transformation des composites therm durcissables et l'injection des thermoplastiques.

Afin d'apporter une offre encore plus riche en 2020, le Groupe complète sa proposition de services avec l'intégration d'une filiale spécialisée dans l'application de peintures industrielles (liquides et poudres).

Un savoir-faire acquis sur 3 pôles de compétences (Protection & Covers, Interiors et Safety & Signs) et dans de nombreux domaines d'activités, tels que l'aéronautique, le ferroviaire, les engins motorisés ou encore le sport, les loisirs, le nautisme et le médical. Nous sommes aujourd'hui à même de proposer des produits en pièces uniques ou grandes séries répondant à des cahiers des charges complexes et des normes strictes, que ce soit en termes de résistance, souplesse, étanchéité,...

Nos 4 sites de production possèdent chacun leur spécialisation, proposant ainsi un large éventail de techniques de moulage par compression (Mauves - 07), injection thermoplastique (Saint-Agrève - 07), contact, RTM & infusion (Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs - 38), application peinture industrielle (Bourg-lès-Valence - 26).

Avec une attention particulière accordée à la qualité et au conseil apportés à nos clients, avec qui nous travaillons en étroite collaboration, MECELEC COMPOSITES développe également son savoir-faire autour de valeurs sociétales et environnementales.

mecelec
COMPOSITES

DE LA R&D À LA TRANS- FORMATION

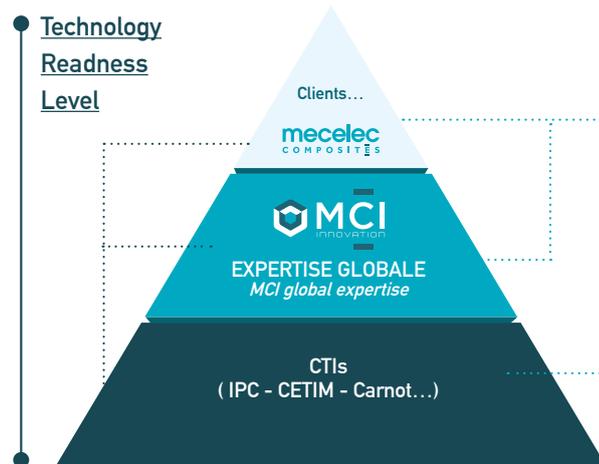


MCI, c'est l'évolution de l'offre MECELEC vers un **accompagnement complet de la conceptualisation d'un projet à sa concrétisation**, en passant par le **prototypage**.

Ces dernières années, MECELEC COMPOSITES a investi dans des **ressources humaines & matérielles** (achat d'une imprimante 3D) afin de développer la **Recherche & l'Innovation** au sein du Groupe.

NOTRE VOLONTÉ : accompagner les projets les plus ambitieux & techniques des entreprises en leur apportant notre expérience et technicité. Nous souhaitons devenir un **acteur de l'innovation** par la mise en application de la recherche au niveau fondamental pour garantir la recherche de solutions fiables et économiques.

Notre expertise de plus de 80 ans dans le domaine des **matériaux composites et thermoplastiques** nous a amenée à nous diversifier, de la cabine téléphonique en 1934 à la fabrication de toits de colonnes publicitaires en composites bio-sourcés. Nous sommes aujourd'hui en totale capacité de nous adapter aux problématiques industrielles pour proposer via notre bureau d'études et notre service développement des **solutions innovantes** bénéficiant de la **meilleure technologie** permettant d'**offrir de nombreuses solutions et cadences au meilleur prix**.



STRATÉGIE

À 3 ANS (2019-2021)

Après une phase de recentrage majeure, **MECELEC COMPOSITES** engage un plan d'actions à 3 ans dont la mise en œuvre repose désormais sur un socle solide.

Ce plan s'appuie sur un triptyque dont la mission est de pérenniser une croissance rentable et durable : **innovation, RSE et international.**

- **L'innovation**, essence indispensable au fonctionnement de **MECELEC COMPOSITES**, prend ses racines dans le matériau même, objet de toutes les transformations et de tous les questionnements éco-environnementaux. L'entreprise doit poursuivre ainsi sur le plan industriel une politique fine d'investissements pour disposer d'un outil performant afin de répondre aux demandes de ses clients en termes de qualité, de fiabilité, de réactivité et d'innovation. Cette innovation industrielle, se double d'une recherche active de développement de nouveaux produits pour les marchés que nous adressons déjà. Les attentes de nos clients, des consommateurs, les réglementations, évoluent. Ces évolutions sont autant d'opportunités pour innover, transformer, développer nos offres, et nous différencier en apportant une valeur ajoutée renforcée. Notre R&D désormais qualifiée des matières à plus faibles impacts (biomatériaux, matières recyclées, ou recyclables,...) pour mettre au point de nouveaux matériaux éco-composites. C'est une approche stratégique nouvelle qui nous invite à travailler très en amont avec nos donneurs d'ordres pour concevoir et proposer des solutions innovantes et responsables dans une logique de réduction de leur empreinte environnementale.
- **Implanté de longue date sur sa région AURA**, le renforcement de la politique RSE, est un facteur de performance long terme. Dans un contexte de changement rapide de notre environnement – développement international, intensification de la concurrence, accélération et volatilité des marchés nécessitant d'être plus agiles et plus proactifs – le Groupe doit être garant de l'évolution des compétences (management, techniques, linguistiques...), au travers de l'accompagnement des collaborateurs, dans leurs rôles managériaux et opérationnels, du renforcement des compétences, en particulier sur les métiers les plus critiques, du développement de l'engagement des collaborateurs dans l'entreprise, pour toujours faire grandir la satisfaction de chacun, et de l'accompagnement au changement, pour adapter continuellement le Groupe aux évolutions qu'il rencontre et anticipe. De même l'activité industrielle du Groupe doit être considérée dans un contexte global de changement climatique et de protection de l'environnement, l'activité industrielle du Groupe nécessite la consommation de matières premières et d'énergies, et conduit à la génération de déchets. **MECELEC COMPOSITES** au travers de sa politique RSE, matérialise sa préoccupation d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, limiter et valoriser les déchets générés (identification et remplacement progressif des outils les plus énergivores, suivi des consommations de carburants/transports, gestion des emballages .. pour un impact limité des émissions de GES) et conduit dorénavant sa politique d'innovation.
- Très naturellement, **l'accroissement de notre valeur ajoutée**, et notre **approche RSE** doivent nous inviter à accompagner nos grands donneurs d'ordre sur leurs territoires d'implantation. Les grands secteurs que nous adressons, constituent une opportunité majeure pour croître par capillarité. Déjà présent sur tous les continents, **MECELEC COMPOSITES**, s'inscrit résolument dans une nouvelle histoire qui dépasse déjà les frontières.

Ces 3 volets permettent à **MECELEC COMPOSITES** de confirmer son plan de croissance ambitieux.

NOS MÉTIERES

1

CONCEPTION &
PRÉ-REQUIS techniques

2

Validation du CONCEPT
& des MOYENS

Depuis plus de 80 ans, nous mettons notre savoir-faire au service de nos clients et avons développé un process nous permettant d'accompagner les projets de leur conception à leur application finale.

Notre principale question est de répondre aux besoins de nos clients, quelles que soient les contraintes techniques.

Notre réponse est de développer des savoir-faire technologiques et innover dans la transformation des matériaux composites.

Pour cela, nous nous sommes investis dans l'élaboration de techniques de transformation des composites et sommes aujourd'hui dotés de matériels aussi précis que puissants.

INJECTION THERMOPLASTIQUE : 15 PRESSES JUSQU'À 550 TONNES

Nous maîtrisons les procédés de transformation pour tous types de matériaux existants (mono-matière, bi-matière, surmoulage, ...) et pouvons ainsi produire des pièces de haute technicité dans le procédé de chauffage & fluidification des polymères.

CONTACT, RTM (Resin Transfer Molding) & INFUSION :

Notre expertise dans ces techniques permet la réalisation de la pièce unique aux moyennes séries pour des pièces structurales pouvant être en grande dimension.

THERMODURCISSABLES, SMC : 32 PRESSES DE 100 À 2000 TONNES

Nous disposons d'un parc de presses permettant de produire ces matériaux résistants aux températures extrêmes sans modification de la résistance mécanique, ignifuges et aux fortes propriétés d'isolation électrique.

USINAGE ET PARACHÈVEMENT : 22 ROBOTS/CENTRES D'USINAGE

Nous sommes à même de proposer un produit fini, prêt à être intégré, grâce à nos centres d'usinage présents sur chacun de nos sites. Nous proposons également le parachèvement des produits avec des prestations tels que peinture, marquage, insertion, câblage, traitement de surface, application de peinture industrielle (liquide et poudre)...

APPLICATION DE PEINTURE INDUSTRIELLE (POUDRE ET LIQUIDE) :

Avec 12 cabines de peinture en surpression, 1 cabine de peinture poudre thermodurcissable et des moyens de préparation de surface, nous sommes à même d'appliquer sur tous types de supports (métalliques, plastique, céramiques, bois, ...)

LE SUR-MESURE AU CENTRE DE NOTRE OFFRE :

Nous avons axé notre développement sur l'accompagnement, la recherche et le développement, afin de toujours mieux répondre aux problématiques et aux besoins de nos clients.

Pour chaque projet, les cahiers des charges, exigences de sécurité et normes sont uniques ; c'est pourquoi nous étudions les prérequis techniques et avons constitué une équipe dédiée au développement (conception, calcul, faisabilité, tests,...) qui fonctionne en mode projet selon les standards automobiles.

3

Définition de la TECHNOLOGIE & des OUTILLAGES (moules)

12 personnes au sein du DÉVELOPPEMENT (conception, calcul, développement)

4

Réalisation des ESSAIS & QUALIFICATIONS

5

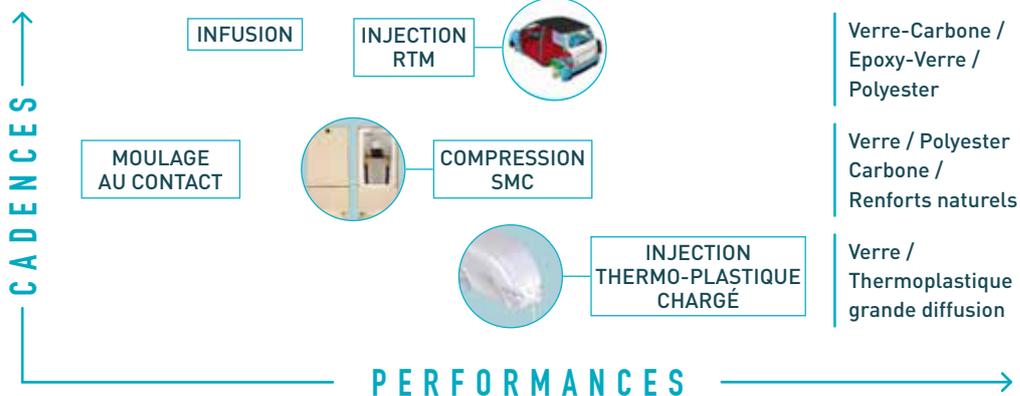
PRODUCTION en vie-série avec opérations de FINITIONS, parachèvement, peinture...

PILOTAGE EN MODE PROJET selon les standards issus de l'automobile

6

EXPÉDITION

Fonctionnement sous SOLIDWORKS



UNE PRO- DUCTION FRANÇAISE

Si nous accompagnons plus de 500 clients à l'International, nous avons à cœur de demeurer une entreprise française, avec un savoir-faire et une production sur notre territoire.

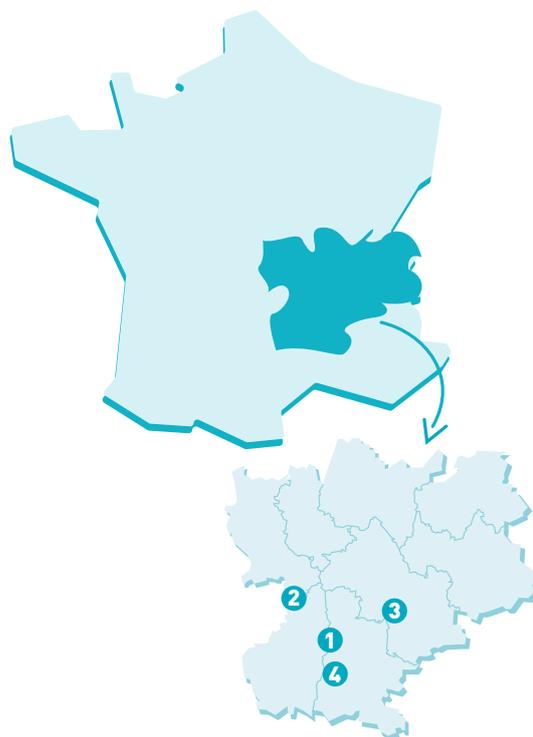
Tous nos achats sont effectués en France, 56% en région Auvergne-Rhône-Alpes, et nous sommes adhérent à la French Fab, qui soutient les entreprises françaises innovantes et engagées.

Nous souhaitons avec notre développement dans l'innovation défendre la qualité et la compétitivité de notre industrie basée en Rhône-Alpes, et ainsi devenir le transformateur composite Made in France.

Chacun de nos 4 sites basés dans cette région offre ses spécialisations :

- Sur notre site de **Mauves ①**, se trouve notre siège social, notre laboratoire MCI ainsi que nos presses de moulage par compression jusqu'à 2 000 T.
- À **Saint-Agrève ②**, c'est l'injection thermoplastique qui est la spécialité.
- Notre site de **Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ③** est équipé pour les petites et moyennes séries, le moulage au contact, RTM, infusion et presses jusqu'à 1300 T.
- À **Bourg-lès-Valence ④**, nous réalisons les applications de peinture industrielle.

La société MECELEC COMPOSITES, adhérente à la FRENCH FAB, défend la qualité et la compétitivité d'une industrie basée en région Auvergne-Rhône-Alpes. Les filières existantes dans le bassin régional lui permettent également d'effectuer plus de 50% de ses achats dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.



EN 2019,
MECELEC COMPOSITES PRÉCISE SON POSITIONNEMENT
SUR 3 PÔLES DE COMPÉTENCES PRINCIPAUX :



INTERIORS

Capots, capucines,
doublures hayon,
passages de roues...



**PROTECTION
& COVERS**

Abris, boîtes à bornes,
coffrets, cover fasteners,
planchers, toits...



**SAFETY
& SIGNS**

Boîtes à marteau,
bras de protection,
butées, isolateurs...

NOTRE EXPERTISE NOUS PERMET AUJOURD'HUI
LA TRANSFORMATION DE MATÉRIAUX COMPOSITES
DANS DE NOMBREUX DOMAINES, RÉPARTIS EN 4 FAMILLES :



L'AÉRONAUTIQUE

Notre technicité permet la production de pièces respectant des caractéristiques mécaniques avancées, des éléments de blindage aux notions de légèreté et de non-corrosion, des pièces d'aspect peintes et l'intégration de fonctions et commandes.



LE FERROVIAIRE

Nous travaillons avec les leaders du marché pour la fourniture de matériel à la voie et matériel embarqué répondant à des caractéristiques strictes en termes de feu, fumée, mécanique, diélectrique, usure, étanchéité, isolation, signalisation, ...



LES ENGINES MOTORISÉS

Grâce à nos presses à compression allant jusqu'à 2 000 tonnes, nous réalisons en grands volumes : pièces aérodynamiques, éléments de carrosserie, pièces d'intérieur structurelles ou semi-structurelles (plancher, capot, cloison moteur,...), permettant même une alternative fiable à l'acier ou l'aluminium.



**LES SPORTS, LOISIRS,
NAUTISME & MÉDICAL**

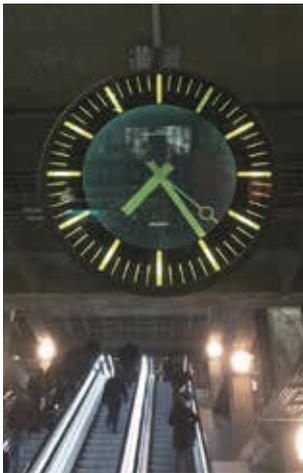
Nous développons des produits répondant à des usages plus spécifiques, comme des équipements sportifs, du matériel médical (bornes de stérilisation, blocs sanitaires...), de loisirs & nautisme (parois de piscine, mobilier nautique ...).



Client **JC DECAUX**
Toiture de colonne MORRIS
(Réalisation sites de Mauves,
St-Agrève et St-Etienne-de-St-Geoirs)



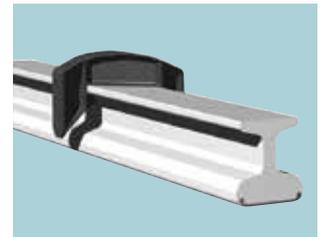
Client **ALSTOM**
Coffre de puissance
SMART CORRADIA
(Réalisation site de
St-Etienne-de-St-Geoirs)



Client **BODET**
Horloges de rues et de gares
(Réalisation site de Mauves)



Client **PANDROL**
Cover fastner et
expansion de joint
(Réalisation site de
St-Etienne-de-St-Geoirs)



Client **COMATELEC**
Eclairage de tunnels
(Réalisation site
de St-Etienne-de-St Geoirs)



Client **TRIGANO VDL**
Camping-car et caravanes
(Réalisation site de St-Agrève)

Client **IVECO CNH**
Bus de ville
(Réalisation site de St-Etienne-de-St Geoirs)





NOTRE HISTOIRE

Créée en 1934, MECELEC était à l'origine un spécialiste de l'équipement de réseaux électriques.

Le sens authentique MECanique ELECTricité signifie l'alliance des 2 fondateurs : **Jean RIGAUD** (ingénieur mécanicien) et **Gabriel NOIZE** (ingénieur électricien) qui ont créé cette société le 10 janvier 1934 à Paris.

C'est en 1939 qu'elle fut transférée à Tain l'Hermitage et quelques années plus tard à Tournon puis à Mauves (07).

Dès la fin des années 1950, la société innove en choisissant le **polyester** pour la fabrication de **matériels de raccordement électriques**, jusque-là en métal.

Au tout début des années 1970 et alors que le moulage était manuel et au contact, MECELEC prend la décision d'investir dans le **SMC** au travers d'un parc machines important.

MECELEC COMPOSITES est aujourd'hui leader sur son marché et le spécialiste de la transformation des matériaux composites et des plastiques.

Véritable expert industriel disposant d'un parc machines permettant la réalisation de **pièces prototypes en très grandes séries**, nous sommes présents :

- dans le co-développement de produits nécessitant de **fortes compétences techniques et industrielles**. Cette activité a été renforcée par la création du site de St Agrève (1984), l'acquisition de l'activité NOBEL COMPOSITES (2003), puis par celles de SADAC (2011), de SOTIRA 73 (2012) et de BESACIER (2014), puis de BIOUSSE (2020),
- dans la fabrication d'enveloppes pour les réseaux, MECELEC est un **acteur majeur du marché qui offre une gamme complète d'équipements de raccordement** entre des réseaux publics (électrique, télécoms, gaz et eau) et leurs clients.

Le Groupe devient **MECELEC COMPOSITES** en 2017.

*« Il nous fallait un nouveau branding, plus en phase avec la réalité de nos activités et nos ambitions de leadership européen. Avec le nom de **MECELEC COMPOSITES**, nous faisons clairement savoir au marché que nous sommes un acteur dans les composites et leurs secteurs. Nous avons fait évoluer notre offre et nos métiers pour proposer un large éventail de solutions à nos clients. »*

Michel-Pierre DELOCHE,
Président, Groupe MECELEC COMPOSITES



19
34

Création de Meelec
(réseaux électriques)



19
58

Introduction des matériaux
plastiques et composites

MCR

19
76

Création de MCR
(MECELEC COMPOSITES et Recyclage)



19
97

1^{er} partenariat clé NEXANS
(coffrets électriques)



20
13

Construction d'une
2^{ème} usine à MAUVES



20
18

Investissement
imprimante 3D
Création de MCI



20
19

Transformation
de composites
bio-sourcés
à échelle
industrielle



02 | GOUVERNANCE

2.1. ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 27 Mars 2020, le Conseil d'administration de la Société MECELEC COMPOSITES est composé de 8 administrateurs :

Parmi ces huit administrateurs, quatre peuvent être qualifiés d'« indépendant » au regard du code de gouvernance MIDDLENEXT, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la Société ou dans son Groupe, et qu'ils n'entretiennent pas de relation, notamment en tant que client ou fournisseur significatif, avec la Société, son Groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. De plus, ces administrateurs indépendants ne détiennent pas de participation importante dans le capital social.

- Michel-Pierre DELOCHE, Président
- Bénédicte DURAND, Directeur Général
- Jacques DANCER
- Edouard LAMELOISE
- Patrick LOUIS
- Alice de MALLIARD
- Martine RINAUDO
- Paul-Henry WATINE

Le Conseil d'administration, considère notamment que le fait pour certains administrateurs qualifiés d'indépendant, d'être membre du Conseil depuis plusieurs années ne constitue pas un obstacle à leur indépendance à l'égard du Conseil d'administration mais doit au contraire s'analyser comme un **gage de pérennité et d'accompagnement du développement du Groupe**.

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

MANDATAIRES SOCIAUX

| Prénom et nom ou dénomination sociale | Première nomination | Échéance du mandat | Fonction principale exercée dans la Société |
|---------------------------------------|---------------------|--------------------|---|
| Michel-Pierre DELOCHE | 25 juin 2010 | AG 2021 | Président |
| Bénédicte DURAND | 18 Novembre 2016 | AG 2021 | Directeur Général |

MANDATAIRES SOCIAUX

| Prénom et nom ou dénomination sociale | Première nomination | *Échéance du mandat | Fonction principale exercée dans la Société |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---|
| Jacques DANCER | 25 Juin 2010 | AG 2021 | Administrateur |
| Edouard LAMELOISE | 23 Juin 2017 | AG 2023 | Administrateur |
| Patrick LOUIS | 22 Juin 2011 | AG 2023 | Administrateur Indépendant |
| Alice de MALLIARD | 31 Mai 2018 | AG 2020 | Administrateur Indépendant |
| Martine RINAUDO | 23 mai 2013 | AG 2025 | Administrateur Indépendant |
| Paul-Henry WATINE | 25 juin 2010 | AG 2021 | Administrateur Indépendant |

* AG statuant sur les comptes de ...

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se prononcera sur le renouvellement des mandats suivants : aucun renouvellement de mandat n'est à prévoir.

DIRECTION OPÉRATIONNELLE

La Direction de MECELEC COMPOSITES est assurée par l'équipe suivante :

DIRECTION GÉNÉRALE

Président Michel-Pierre DELOCHE
Directeur Général..... Bénédicte DURAND

FONCTIONS GROUPE

Responsable Administratif et Financier..... François BILLEAU
Responsable Ressources Humaines..... Cyrielle EVRARD
Responsable Innovation Cédric BLANC-BRUDE
Directeur des Ventes..... Bertrand VIEILLE
Directeur des Opérations Richard EXBRAYAT
Directeur du Développement..... Joseph BOURRET

DIRECTEURS DE SITE

MAUVES Éric JALLAT
SAINT-AGREVE..... Nicolas LEFEVRE
SAINT-GEOIRS Vincent TERRONI

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION & CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 25 juin 2010, à la suite de l'adoption par la Société de la forme de Société anonyme à Conseil d'administration, a décidé à l'unanimité, que la direction générale de la Société serait assumée par le Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un Règlement intérieur le 29 juillet 2010. Par décision du 29 juillet 2010, le Conseil d'administration a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, établi par MIDDLENEXT.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, **aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société** en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Le Conseil d'administration se réunit au moins **4 fois par an**, et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les principaux travaux du Conseil d'administration durant l'exercice 2019 ont concerné :

- La veille de la **bonne exécution du plan stratégique et opérationnel** ;
- La réflexion sur les **orientations stratégiques futures** du Groupe MECELEC COMPOSITES ;
- La stratégie de financement (dette et BFR) ;
- L'adoption du **budget 2020** et des **investissements associés** ;

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le règlement intérieur prévoyait la création (i) d'un comité d'audit et (ii) d'un comité des rémunérations et des nominations, dont les attributions sont précisées à l'article 6 du Règlement Intérieur. Ces comités ont été créés lors du Conseil qui s'est réuni le 30 mars 2011. Le Conseil du 12 octobre 2015 a décidé la réintégration des Comités au Conseil en raison de la taille resserrée du Conseil qui est passé de 10 à 8 membres. Le Conseil se réunira en formation spécifique « Comité d'audit » ou « Comité des Rémunérations et des Nominations » pour les besoins de ces travaux.

2.2. RÉMUNÉRATIONS & AVANTAGES DES DIRIGEANTS & ADMINISTRATEURS

ÉQUIPE DE DIRECTION

| Michel-Pierre DELOCHE (Président depuis le 25/06/2010) | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Rémunération mandataire social | - | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - | - |
| Rémunération du Conseil d'Administration | 4 500 | 5 250 | 3 750 | 6 000 | 4 200 |
| Avantages en nature | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 4 500 | 5 250 | 3 750 | 6 000 | 4 200 |

| Bénédicte DURAND (DG depuis le 18/11/2016) | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|---------------|---------------|---------------|----------|
| Rémunération mandataire social | 36 000 | 36 000 | 28 000 | - |
| Rémunération exceptionnelle | 20 000 | 43 000 | - | - |
| Rémunération du Conseil d'Administration | 3 500 | - | - | - |
| Avantages en nature | 5 205 | 5 205 | 2 602 | - |
| TOTAL | 64 705 | 84 205 | 30 602 | 0 |

Il n'existe pas d'engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions de l'équipe de Direction.

RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale ordinaire du 22 Mai 2019 a attribué à titre de rémunérations du Conseil d'Administration aux administrateurs, au cours du dernier exercice, une enveloppe globale de 50 000€ destinée à récompenser l'assiduité des administrateurs. Il est proposé que l'enveloppe globale pour l'exercice 2020 soit maintenue.

Les administrateurs et les membres du Comité ont ainsi perçu en 2020 au titre de l'exercice 2019 une rémunération globale de 26 750€ correspondant à 55 présences à raison de 750€ par présence physique et 250€ par présence téléphonique des administrateurs selon le tableau ci-dessous :

| Membre | 27/02/19 | 21/03/19 | 22/05/19 | 30/08/19 | 09/09/19 | 18/10/19 | 05/12/19 | 12/12/19 | Présence | Téléphone | Absent | Jetons présence | Jetons téléphone | TOTAL |
|-----------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|--------|-----------------|------------------|---------------|
| Jacques DANCER | T | T | A | T | A | P | T | T | 1 | 5 | 2 | 750 | 1 250 | 2 000 |
| Michel-Pierre DELOCHE | P | P | P | P | T | P | T | T | 5 | 3 | 0 | 3 750 | 750 | 4 500 |
| Bénédicte DURAND | A | A | P | P | P | P | T | T | 4 | 2 | 2 | 3 000 | 500 | 3 500 |
| Edouard LAMELOISE | P | T | T | A | A | P | A | T | 2 | 3 | 3 | 1 500 | 750 | 2 250 |
| Patrick LOUIS | T | A | P | P | T | P | T | T | 3 | 4 | 1 | 2 250 | 1 000 | 3 250 |
| Alice MALLIARD | T | P | P | P | T | P | T | T | 4 | 4 | 0 | 3 000 | 1 000 | 4 000 |
| Martine RINAUDO | T | P | P | P | T | P | T | T | 4 | 4 | 0 | 3 000 | 1 000 | 4 000 |
| Paul-Henry WATINE | T | A | P | P | T | P | T | T | 3 | 4 | 1 | 2 250 | 1 000 | 3 250 |
| TOTAL | | | | | | | | | | | | | | 26 750 |

2.3. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE & LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport a été élaboré à la suite d'une réunion avec la Direction générale de la Société et s'appuie sur les travaux du Comité des Rémunérations et des nominations. Il a été approuvé par le Conseil d'administration du 27 Mars 2020.

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le Concert MC Partners & Associés détenait à la clôture de l'exercice 56,85% du capital et 64,10% des droits de vote. La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de ce concert.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de huit (8) membres nommés pour une durée de six années.

Les échéances des mandats sont au terme de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année mentionnée (soit au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice).

| Prénom et nom ou dénomination sociale | Première nomination | Échéance du mandat | Fonction principale exercée dans la Société |
|---------------------------------------|---------------------|--------------------|---|
| Michel-Pierre DELOCHE | 25 juin 2010 | AG 2021 | Président du Conseil |
| Bénédicte DURAND | 22 mai 2019 | AG 2021 | Directeur Général |
| Jacques DANCER | 25 juin 2010 | AG 2021 | Administrateur |
| Edouard LAMELOISE | 23 Juin 2017 | AG 2023 | Administrateur |
| Patrick LOUIS | 22 juin 2011 | AG 2023 | Administrateur Indépendant |
| Alice de MALLIARD | 31 Mai 2018 | AG 2023 | Administrateur Indépendant |
| Martine RINAUDO | 23 mai 2013 | AG 2025 | Administrateur Indépendant |
| Paul-Henry WATINE | 25 juin 2010 | AG 2021 | Administrateur Indépendant |

Il a été adopté à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 22 Mai 2019 la nomination d'un nouvel administrateur en adjonction en la personne de Bénédicte DURAND en tant que Directeur Général.

Il a été validé par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 22/05/2019 le renouvellement du mandat de Martine RINAUDO pour une durée de 6 ans.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- **Michel-Pierre DELOCHE**

Fonctions principales exercées
hors de la Société

Adresse professionnelle

Consul du Danemark
Président honoraire de l'Institut Français
des Administrateurs Rhône-Alpes
Président - SAS MP DELOCHE
Gérant - SARL SETIAG
c/o SAS MP DELOCHE & ASSOCIES
136 cours Lafayette - 69003 LYON

- **Jacques DANCER**

Fonctions principales exercées
hors de la Société
Autres mandats et fonctions exercées
durant les cinq dernières années

Adresse professionnelle

Président - EUREKAP
Gérant - JABIN MONTAT
Gérant - MCJ
Gérant - DANCER INVESTISSEMENT
Gérant - SC DANCER
Administrateur - DN COLOR
Administrateur - APS
Membre Conseil de Surveillance - AMOEBA
DANCER INVESTISSEMENT
57, rue Michelet - 42000 ST-ETIENNE

- **Bénédicte DURAND**

Fonctions principales exercées
hors de la Société

Adresse professionnelle

Directeur Général MECELEC COMPOSITES
Administrateur Allize Plasturgie
Administrateur Plastipolis
Administrateur Middlenext
Ambassadrice égalité femmes/hommes
pour la région AURA
Leader club entreprises Ardèche
« la France une chance, les entreprises
s'engagent »
MECELEC COMPOSITES
3 Rue des Condamines - 07300 MAUVES

- **Edouard LAMELOISE**

Fonctions principales exercées
hors de la Société
Autres mandats et fonctions exercées
durant les cinq dernières années
Adresse professionnelle

Directeur Général HELEA FINANCIERE
PCA - COMPAGNIE DE RESTAURATION
DU CONFLUENT

HELEA FINANCIERE
28 Cours de Verdun - 69002 LYON

- **Patrick LOUIS**

Fonctions principales exercées
hors de la Société
Autres mandats et fonctions exercées
durant les cinq dernières années

Adresse professionnelle

Professeur - Université Lyon 3
Consultant
Administrateur - Union Inter régionale
et Technique des Sociétés Étudiantes
Mutualistes UITSEM
Conseiller Régional Rhône Alpes
Conseiller communautaire Grand Lyon
Conseiller du 6^e arrondissement de Lyon
IAE - Université Jean Moulin Lyon 3 - BP 8242
69355 LYON Cedex 08

- **Alice de MALLIARD**

Fonctions principales exercées
hors de la Société

Adresse professionnelle

Chef de projet Cité des Entreprises
Groupe Olympique Lyonnais
Conseillère régionale
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Conseillère à la Métropole de Lyon
Conseillère municipale
de Tassin-la-Demi-Lune
812 Développement - 67 Rue François Mermet
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

- **Martine RINAUDO**

Fonctions principales exercées
hors de la Société
Autres mandats et fonctions exercées
durant les cinq dernières années
Adresse professionnelle

Président SAS LELAHEL

Domaine Capoue de l'Escoulin
Les Maillets - 26400 EYGLUY ESCOULIN

- **Paul-Henry WATINE**

Fonctions principales exercées
hors de la Société
Autres mandats et fonctions exercées
durant les cinq dernières années

Adresse professionnelle

Président - SAS PHW PARTENAIRE
Président de la Coccoeco - AÉROPORTS
DE LYON
Administrateur - SACVL
Administrateur - Opéra de Lyon
Administrateur - ECO DELTA
Membre du Conseil de surveillance -
HOSPICES CIVILS DE LYON
39, rue Vaubecour - 69002 LYON

CRITÈRES DE CHOIX DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration comprend
quatre (4) administrateurs indépendants :

- **Alice de MALLIARD**
- **Martine RINAUDO**
- **Patrick LOUIS**
- **Paul-Henry WATINE**

Le Conseil d'administration considère que ces administrateurs remplissent l'ensemble des critères rappelés ci-dessous.

Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration établi conformément au Code de gouvernance MIDDLENEXT, cinq (5) critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une Société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil d'administration examine au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le Conseil d'administration peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES

Du fait du passage sur EURONEXT GROWTH, la société MECELEC COMPOSITES n'est plus tenue à quelconque obligation en termes de parité en ce qui concerne la constitution de son conseil d'administration.

Toutefois MECELEC COMPOSITES est attaché à la mixité au sein de son conseil, et la règle des 40% de femmes siégeant au Conseil d'Administration a été proposée lors de l'Assemblée Générale du 17 Mai 2018.

« Nous sommes convaincus que la mixité au sein de notre conseil d'administration est un levier de performance. C'est aussi un engagement éthique de l'entreprise »

Bénédicte DURAND,
Directeur Général

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil est assisté de deux ⁽²⁾ comités dont le rôle est fixé par un Règlement intérieur signé par l'ensemble des administrateurs en fonction :

- **Un Comité d'audit :** Présidents – Messieurs Paul-Henry WATINE et Jacques DANCER. Ses membres ont été choisis en raison de leurs compétences particulières en matière financière ou comptable. Un des membres est indépendant au sens du Règlement intérieur du Conseil (Paul-Henry WATINE).
- **Un Comité des Rémunérations et des Nominations.**

Ces Comités ont été créés par le Conseil d'administration du 30 mars 2011.

Le Conseil du 12 octobre 2015 a décidé la réintégration des Comités au Conseil en raison de la taille resserrée du Conseil qui est passée de 10 à 8 membres. Le Conseil se réunira en formation spécifique « Comité d'audit » ou « Comité des Rémunérations et des Nominations » pour les besoins de ces travaux. Le Conseil d'Administration s'est réuni en comité d'audit et en comité des rémunérations et des nominations le 21/03/2019. Il s'est également réuni en Comité d'Audit le 30/08/2019.

RÔLE DU PRÉSIDENT

Le Président :

- Arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- Organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- S'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- S'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

CONDITIONS D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

ORGANISATION

Le fonctionnement du Conseil est régi par le règlement intérieur adopté le 29 juillet 2010. Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL ET LA PARTICIPATION AUX SÉANCES

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président par tous moyens même verbalement. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni huit (8) fois : 27/02/2019, 21/03/2019, 22/05/2019, 30/08/2019, 09/09/2019, 18/10/2019, 05/12/2019, 12/12/2019.

PARTICIPATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le taux de participation s'est élevé en 2019 à 87%. Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil :

| Prénom et nom ou dénomination sociale | Nombre de CA possibles | Nombre de présents | Pourcentage de présence |
|---------------------------------------|------------------------|--------------------|-------------------------|
| Michel-Pierre DELOCHE | 8 | 8 | 100% |
| Bénédicte DURAND | 6 | 6 | 100% |
| Patrick LOUIS | 8 | 7 | 87% |
| Martine RINAUDO | 8 | 8 | 100% |
| Paul Henry WATINE | 8 | 7 | 87% |
| Jacques DANCER | 8 | 6 | 75% |
| Edouard LAMELOISE | 8 | 5 | 62% |
| Alice De MALLIARD | 8 | 8 | 100% |
| TOTAL | 62 | 55 | 87% |

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

LES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil. À la suite des élections professionnelles intervenues le 2 décembre 2015, une Délégation Unique du Personnel a remplacé le Comité d'entreprise.

Lors de la réunion du 8 décembre 2015, quatre représentants ont été désignés au Conseil d'administration :

- **Brigitte BELOU** (1^{er} collège)
- **Lucienne CHARPENAY** (1^{er} collège)
- **Yvan LECOMTE** (2^{ème} collège)
- **Tristan TEIRE** (3^{ème} collège)

La DUP a évolué en CSE au 1^{er} janvier 2020.

LES COMPTES RENDUS DE SÉANCE

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant.

Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

L'INFORMATION DU CONSEIL

À l'occasion des séances du Conseil : les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale ordinaire du 22 Mai 2019 a décidé de fixer l'enveloppe des rémunérations du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 à la somme de 50 000€.

La répartition des rémunérations du Conseil d'Administration est arrêtée par le Conseil d'administration en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Les administrateurs et censeurs ont reçu en 2020 au titre l'exercice 2019 une rémunération globale de 26 750€ correspondant à 55 présences à raison de 750€ par présence physique et 250€ par présence téléphonique.

APPLICATION D'UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère volontairement au code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT depuis la décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2010.

Ce code peut être consulté sur le site <http://www.middlenext.com/>.

La Société a choisi de se soumettre à l'ensemble des recommandations du Code MIDDLENEXT (démarche « comply or explain ») et notamment les recommandations n°15 et n°8 :

Recommandation n°15

« Il est recommandé qu'une fois par an, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance ».

Chaque année lors du Conseil d'arrêté des comptes les administrateurs sont amenés à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Recommandation n°8 :

La recommandation MIDDLENEXT n°8 sur les administrateurs indépendants est respectée. Elle indique : « Il est recommandé que le Conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le Conseil est composé de 5 membres ou moins. Il pourra être augmenté dans les Conseils dont l'effectif est important et précise les critères permettant de justifier l'indépendance des membres du Conseil ». Le Conseil d'administration comprend à ce jour quatre (4) membres indépendants.

AUTRES RECOMMANDATIONS

L'ensemble des recommandations du « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT » sont suivies par MECELEC COMPOSITES et ses organes de gouvernance.

POINTS DE VIGILANCE

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance ».

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

La croissance du Groupe dépend de la qualité et de la fiabilité de ses produits avec ses clients. Le Groupe, certifié ISO 9001 version 2015, a mis en place un certain nombre de mesures de management de la qualité. Celles-ci comprennent : la politique QHSE, la responsabilité de la direction, le management des ressources, la réalisation du produit. Une revue est faite via des tableaux de bord et de l'avancement des plans d'actions avec une focalisation sur les actions difficiles (audits internes et externes). L'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ERP JEEVES qui est opérationnel pour l'ensemble des sites depuis Février 2007. Ce système de gestion est utilisé pour gérer tous les aspects liés à la production et à la vente : gestion des articles, achats, ventes, suivi de production et des stocks. Il permet de suivre et de contrôler les flux liés à ces cycles opérationnels ainsi que leur enregistrement comptable : le système de gestion gère en effet en automatique les

informations nécessaires pour le traitement de l'information financière et comptable. Les flux non générés par le système de gestion sont initiés ou contrôlés par la Direction financière et comptable : flux liés aux rémunérations par exemple, ou par la Direction générale pour les décisions d'investissements.

Les procédures et les sécurités en matière de flux financiers reposent sur les automatismes et les contrôles liés au système de gestion et sur l'intervention de la Direction financière pour la signature des moyens de paiement.

Le dispositif de contrôle interne en place dans notre société a pour but de veiller à ce que le comportement de nos collaborateurs s'inscrive dans le cadre des lois et règlements, des normes et principes de notre société afin d'éviter tout risque d'erreur ou de fraude.

ORGANISATION DU CONTRÔLE

La Direction Générale définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure la coordination des différentes activités.

La Direction Générale définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. Pour cela l'ensemble des sites utilisent le même ERP (Jeeves) depuis 2007, ce qui permet d'avoir une information exhaustive et uniforme en temps réel. Les moyens sont mis en œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques et pour assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information.

L'élaboration des comptes sociaux se fait en interne.

Chaque site de production comprend une direction de site. La direction administrative

et financière, la direction commerciale, la direction achats et les ressources humaines sont centralisées au niveau du Groupe pour une meilleure efficacité.

La tenue de comité de direction et de réunions transversales auxquelles participent les personnes occupant le même poste dans les différents sites permet de mettre en commun les expériences et de valider la bonne application des procédures.

Les membres du comité de direction ont été formés aux audits internes et en réalisent régulièrement.

Des inventaires physiques sont réalisés 1 fois par an de manière complète et permettent de détecter les écarts et de vérifier l'efficacité des procédures.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement attentifs au respect des règles d'éthiques par nos services achats.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit se réunit de deux à quatre fois par an, sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'Administration pour traiter des procédures d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes d'information et du contrôle des informations comptables et financières périodiques. Le Comité d'audit émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

En 2019, le Comité s'est réuni 8 fois avec un taux de présence de 87 %.

Le Comité d'audit comprend tous les membres qui composent le Conseil d'Administration, dont quatre sont réputés indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise et présentent des compétences particulières en matière comptable, financière dans une entreprise cotée. Le Conseil d'Administration désigne le Président, lequel conduit les travaux du comité.

Au jour d'enregistrement du présent rapport, le Comité d'audit est présidé par Paul Henry WATINE (administrateur indépendant) et Jacques DANCER.

Les membres du Comité d'audit reçoivent les conclusions des travaux de l'auditeur interne (missions dans les filiales, contrôle des notes de frais des dirigeants, ...) et des travaux des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires et annuels. Pour l'exercice de sa mission, il a accès à toutes les informations, documents et peut auditionner tout responsable de la Société. Le Comité d'audit rend compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Durant l'année 2019 ses travaux ont notamment porté sur :

- l'examen des comptes annuels 2018, et le compte rendu, par les commissaires aux comptes, de leur mission sur les comptes annuels 2018 ;
- l'examen des comptes semestriels au 30 juin 2019, la présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux ;
- l'examen des conventions réglementées, le plan d'audit interne 2020 ;
- l'examen du budget 2020 et la revue du plan stratégique.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux articles, L. 225-37 al. 8 du Code de commerce, il est indiqué que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont prévues aux articles 23 à 29 des statuts de la Société.

RESTRICTIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL & DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

PRINCIPES ET RÈGLES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS & AVANTAGES DE TOUTES NATURES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Le Directeur Général peut être rémunéré au titre de son mandat social comme au titre de son contrat de travail.

La rémunération du Directeur Général, tant au titre de son contrat de travail que de ses fonctions de Directeur Général Délégué, peut comprendre une partie variable tenant compte des performances de la Société.

Au titre de l'exercice 2019, le Président du Conseil d'Administration n'a pas reçu de rémunération au titre de ses fonctions.

Il est rappelé que le Comité des rémunérations et des nominations a notamment pour mission d'étudier les recommandations de la Direction Générale de la Société et de faire des propositions au Conseil d'administration de la Société en matière de rémunération et d'avantages accordés aux Président, Directeur Général, Directeurs Généraux Délégués et membres du Comité Directeur.

Les rémunérations des mandataires sociaux figurent dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ & LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

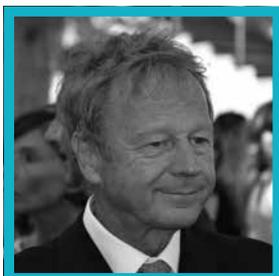
Conformément à l'article L. 225-37 al. 9 du Code de commerce, il est renvoyé sur ce point au rapport de gestion de la Société. Fait à MAUVES, le 27 mars 2020.

Michel-Pierre DELOCHE,
Président du Conseil d'administration

2.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION



MP. DELOCHE SAS
Né en 1946
Président Directeur Général
depuis le 25 Juin 2010
Actionnaire du concert



Jacques DANCER
Né en 1945
Administrateur
Actionnaire du concert



Bénédicte DURAND
Née en 1980
Directeur Général



Edouard LAMELOISE
Né en 1978
Administrateur
Actionnaire du concert



Patrick LOUIS
Né en 1955
Administrateur
indépendant



Alice de MALLIARD
Née en 1970
Administrateur
indépendant



Martine RINAUDO
Née en 1950
Administrateur
indépendant



Paul Henry WATINE
Né en 1943
Administrateur
indépendant

Au cours de cet exercice, les administrateurs se sont réunis huit fois en Conseil d'Administration notamment pour :

Le **taux de présence physique** des administrateurs aux séances du conseil a été de 87%.

- Arrêter les chiffres d'affaires trimestriels, les comptes sociaux annuels et semestriels ;
- Débattre de la pertinence de projets pouvant avoir un impact significatif sur les actifs et autoriser la mise en œuvre opérationnelle de certains projets et notamment du projet de réévaluation de bilan ;

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun avantage en nature au titre du mandat social, ni d'option et actions de performance. Il n'existe ni indemnités de départ, ni indemnités d'arrivées pour les mandataires sociaux. Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique. Ils ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

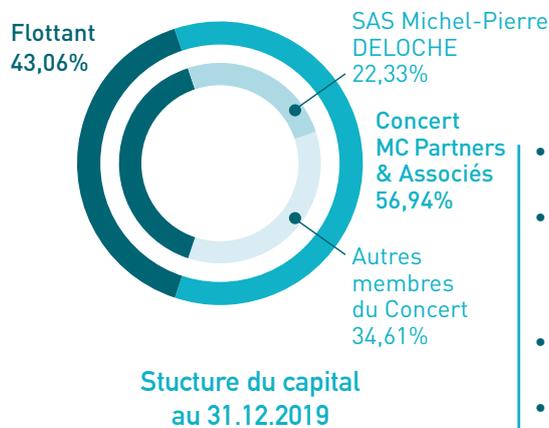
RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2019, les administrateurs ont perçu 26 750€ par séance du Conseil sous réserve de leur présence physique. Les montants dus et versés au titre des rémunérations du Conseil d'Administration sont mentionnés page 21. Le taux d'assiduité a atteint 87%.

En plus du temps passé pour les Conseils, ils ont étudié le reporting afin de rester très concrètement connectés à la réalité de l'entreprise.

L'Assemblée du 22 Mai 2019 a voté un montant global annuel maximum de 50 000€ de rémunération du Conseil d'Administration.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT



- Le capital de la Société se décompose en 7 795 348 actions.
- Un concert majoritaire détient le contrôle de la Société depuis 2010, il représente 56,94% du capital et n'est pas lié par un pacte d'actionnaires.
- L'actionnariat salarié représente 0,05% du capital.
- La Société détient 0,14% du capital en auto-contrôle.

2.5. CONTRÔLE INTERNE

La croissance du Groupe dépend de la qualité et de la fiabilité de ses produits avec ses clients. Le Groupe, certifié ISO 9001 version 2015, a mis en place un certain nombre de mesures de management de la qualité. Celles-ci comprennent : la politique QHSE, la responsabilité de la direction, le management des ressources, la réalisation du produit. Une revue est faite via des tableaux de bord et de l'avancement des plans d'actions avec une focalisation sur les actions difficiles (audits internes et externes).

L'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ERP JEEVES qui est opérationnel pour l'ensemble des sites depuis Février 2007. Ce système de gestion est utilisé pour gérer tous les aspects liés à la production et à la vente : gestion des articles, achats, ventes, suivi de production et des stocks. Il permet de suivre et de contrôler les flux liés à ces cycles opérationnels ainsi que leur enregistrement comptable : le système

de gestion gère en effet en automatique les informations nécessaires pour de traitement de l'information financière et comptable.

Les flux non générés par le système de gestion sont initiés ou contrôlés par la Direction financière et comptable : flux liés aux rémunérations par exemple, ou par la Direction générale pour les décisions d'investissements.

Les procédures et les sécurités en matière de flux financiers reposent sur les automatismes et les contrôles liés au système de gestion et sur l'intervention de la Direction financière pour la signature des moyens de paiement. Le dispositif de contrôle interne en place dans notre société a pour but de veiller à ce que le comportement de nos collaborateurs s'inscrive dans le cadre des lois et règlements, des normes et principes de notre société afin d'éviter tout risque d'erreur ou de fraude.

ORGANISATION DU CONTRÔLE

La Direction Générale définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure la coordination des différentes activités.

La Direction Générale définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. Pour cela l'ensemble des sites utilise le même ERP (Jeeves) depuis 2007, ce qui permet d'avoir une information exhaustive et uniforme en temps réel. Les moyens sont mis en œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques et pour assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information.

L'élaboration des comptes sociaux se fait en interne.

Chaque site de production comprend une direction de site. La direction administrative et financière, la direction commerciale, la direction industrielle, la direction achats et les ressources humaines sont centralisées au niveau du Groupe pour une meilleure efficacité.

La tenue de comité de direction et de réunions transversales auxquelles participent les personnes occupant le même poste dans les différents sites permet de mettre en commun les expériences et de valider la bonne application des procédures.

Les membres du comité de direction ont été formés aux audits internes et en réalisent régulièrement.

L'inventaire physique est réalisé au moins 1 fois par an de manière complète et permet de détecter les écarts et de vérifier l'efficacité des procédures.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement attentifs au respect des règles d'éthiques par nos services achats. Une charte « Achats Responsables » est en cours de déploiement auprès de nos principaux partenaires.

2.6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés :

- **Risques industriels et environnementaux**
 - . Risques liés à la protection des usagers
 - . Risques concernant le personnel
 - . Risques d'incendie
 - . Risque amiante
 - . Risques liés à l'environnement
 - . Risques liés à l'outil de travail
 - . Risques sanitaires
- **Risques liés à l'environnement concurrentiel et à l'évolution des secteurs d'activité**
 - . Segment distribution
 - . Segment industrie
 - . Risque de substitution technologique
- **Risques fournisseurs**
 - . Risque de défaillance
- **Risques clients**
 - . Concentration
 - . Risque d'impayés
- **Risques liés à la politique de croissance externe**

LE DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE

Le Groupe peut avoir à gérer des situations de crise. Aussi, MECELEC COMPOSITES a défini une procédure de gestion et de communication de crise, qui précise les principes généraux, les étapes de préparation à mettre en œuvre et les rôles des différents acteurs en cas de crise. Cette procédure est déployée et appliquée par les entités du Groupe.

RISQUE SANITAIRE : COVID-19

La communauté internationale est confrontée à une situation pandémique sans précédent dont l'évolution et la durée très incertaines ne permettent pas à MECELEC COMPOSITES d'évaluer avec précision l'impact de cette crise sur ses résultats.

À date, la priorité absolue du Groupe est d'assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs, et, en tant qu'acteur industriel, de tout faire pour assurer la continuité de ses activités.

Dès le 16 mars, MECELEC COMPOSITES a dû se résoudre à réduire très nettement la production de ses usines. Les mesures de confinement, de fermeture des clients et des frontières ralentissent considérablement une grande partie des livraisons, tandis que l'ensemble du secteur industriel se prépare déjà à une reprise en recul par rapport aux perspectives prévues.

Des mesures préventives très strictes, conformes aux procédures de santé et de sécurité internes du Groupe et en ligne avec les recommandations du Gouvernement ont été mises en place sur ses sites et MECELEC COMPOSITES met par ailleurs tout en œuvre avec ses équipes de production, l'ensemble de ses collaborateurs et fournisseurs partenaires pour continuer à opérer et participer à l'effort collectif.

Le 26/03 un accord d'adaptation a été validé par un CSE exceptionnel pour présenter les consignes de l'Etat ainsi que les bonnes pratiques de prévention en milieu industriel.

Le 30/03, MECELEC COMPOSITES met en place son PCA (plan de continuité d'activité) qui définit cette organisation de gestion de crise garantissant la sécurité des personnes et le maintien de l'activité, tout en maintenant la politique de QSE qu'il vient compléter.

Le Groupe assure un suivi continu de la situation afin d'adapter ses mesures en fonction de l'évolution de la pandémie. Dans ce contexte de crise sanitaire inédite qui pourrait potentiellement avoir des impacts négatifs sur les conditions de financement du Groupe, MECELEC COMPOSITES conserve à date une situation favorable de trésorerie. Ainsi, au 31 décembre 2019, le Groupe dispose au 31/12/2019 d'une trésorerie à hauteur de 4 millions d'euros et compte faire appel aux différents dispositifs mis en place pour lui permettre de traverser cette crise.

De nouveaux objectifs ont ainsi été définis au sein des différents sites du groupe MECELEC COMPOSITES dans un but premier de prévention et de protection des collaborateurs :

- Limiter le nombre de personnes en simultané dans les usines.
- Éviter les croisements d'équipes.
- Favoriser le télétravail quand cela est possible.
- Assurer une continuité d'activité.

RISQUES INDUSTRIELS & ENVIRONNEMENTAUX

RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DES USAGERS

L'entreprise n'ayant pas pour vocation de vendre directement au grand public, ce sont les clients de MECELEC COMPOSITES qui assurent cette responsabilité. En conséquence, ils ont développé des procédures d'homologation exigeantes auxquelles MECELEC COMPOSITES est soumis. Une veille des normes applicables en fonction des secteurs d'activité est effectuée en interne.

RISQUES CONCERNANT LE PERSONNEL

Conformément au Code du Travail, chaque établissement dispose d'un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), qui répertorie les risques principaux pour la santé et la sécurité des travailleurs et les mesures prises pour prévenir ou minimiser ces risques. Ces documents font l'objet d'une révision annuelle effectuée avec les membres des CHSCT.

Le personnel est régulièrement formé à la prévention des risques chimiques et sensibilisé aux risques le concernant.

PRINCIPAUX RISQUES

- **Risques génériques :**
 - . Circulation de véhicules (véhicules légers, poids lourds, chariots automoteurs)
 - . Ports de charges, gestes répétitifs, risques musculo-squelettiques, vibrations (ponceuses)
 - . Entreposage de matériaux et de produits finis (risque de chutes d'objets)
 - . Usage ou manutention d'éléments coupants (cutter, pièces moulées, lames des découpeuses, découpeuses semi-auto)
 - . Travail en hauteur (travail sur les passerelles, échelle, maintenance)
- **Risques spécifiques à l'activité de MECELEC COMPOSITES :**
 - . Projection de particules (notamment dans les activités de nettoyage, de finitions)
 - . Brûlure : huile calo-porteuse, presses
 - . Bruit : notamment de soufflage, d'outillage de finition
 - . Émission de styrène

PRINCIPALES MESURES PRÉVENTIVES

- **Risques génériques :**
 - . Sensibilisation aux risques et au respect des consignes de sécurité
 - . Respect des plans de circulation, habilitations caristes
 - . Formation gestes et postures
 - . Port des EPI, notamment protections auditives, lunettes de protection, gants et vêtements de protection
- **Risques spécifiques :**
 - . Évacuation des vapeurs et des poussières par aspiration mécanique à chaque poste de travail, ventilation des ateliers, vérification biennale que les concentrations sont inférieures aux minimas réglementaires
 - . Mise en place de cellules abritant presse et robot pour protéger les opérateurs de la plus grande partie des émissions de styrène et de poussières.

RISQUES D'INCENDIE

Les activités de plasturgie sont exposées au risque incendie, comme l'a démontré l'incendie qui a détruit une partie d'un atelier à Mauves en mars 2009. La prévention de ce risque est une préoccupation constante et MECELEC COMPOSITES recherche en permanence les meilleures stratégies pour éviter les départs d'incendie ou en minimiser les conséquences. Cette recherche s'appuie sur les conseils des assureurs ainsi que sur l'examen des meilleures pratiques mises en œuvre sur chaque site. Parmi ces mesures on citera : procédures très strictes pour l'arrêt des presses et leur contrôle, la détection des points chauds par caméra thermique, l'arrêt automatique des réchauffeurs en fonction de la température, et le confinement des réchauffeurs.

RISQUE AMIANTE

ENQUÊTE DU CHSCT

Une enquête approfondie a été réalisée par le CHSCT pour retrouver tous les cas où du personnel de l'entreprise aurait pu être exposé à un risque amiante.

Il est ressorti de cette enquête qu'en dépit du fait que l'entreprise n'a jamais eu d'activité de travail de matériaux amiantés à l'état libre, il y a eu des utilisations de différents types de matériaux à base d'amiante, notamment :

- Intégration dans des appareils ou des équipements en cours de fabrication de plaques de carton ondulé (en faible nombre dans les années 1970) ;
- Présence dans les moules de plaques de type amiante ciment. Ces plaques ont pu avoir été découpées, percées et vissées sur les moules par certains salariés de l'équipe de maintenance, elles pouvaient aussi être démontées pour remplacement par de nouvelles plaques isolantes non chargées d'amiante. Ces travaux ont été interdits dans l'entreprise en 1996.

L'enquête a conclu que le personnel a pu être exposé au risque d'inhalation de poussières d'amiante.

POSITION DE LA DIRECTION DU TRAVAIL

Par courrier du 28 juillet 2005 adressé au Secrétaire du CHSCT, le Directeur des Relations du Travail a constaté que l'établissement de MAUVES relevait du secteur de la fabrication d'équipements à destination de réseaux électriques, télécoms, gaz et eau, et a décidé en conséquence que cette activité ne relevait pas du dispositif législatif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante mis en place par les lois de financement de la Sécurité sociale (loi du 28 décembre 1998, modifiées par celles du 29 décembre 1999 et du 20 décembre 2004).

Le Directeur des Relations du Travail a précisé que tous les salariés reconnus atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante, quelle qu'elle soit, peuvent bénéficier de la cessation anticipée d'activité sans qu'il soit recherché si les établissements dans lesquels ils ont travaillé auparavant sont inscrits sur les listes annexées aux arrêtés ministériels ou si leur activité salariée s'est exercée pendant la période de référence identifiée par l'arrêté. Tout salarié ou ancien salarié de l'établissement de MAUVES qui se trouverait dans ce cas peut, à titre individuel, dès l'âge de 50 ans, faire valoir auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie compétente son souhait de bénéficier de l'allocation.

POSITION DE LA DIRECTION

MECELEC COMPOSITES considère que l'absence de matériaux amiantés à l'état libre réduit pratiquement à néant le risque amiante.

Néanmoins, compte tenu du fait que la CPAM a reconnu la maladie professionnelle des 2 salariés et de la demande des membres du CHSCT, une surveillance accrue a été décidée pour les anciens salariés qui en feraient la demande. Le suivi médical régulier du personnel comprend des examens radiologiques.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Les sites français de MECELEC COMPOSITES sont soumis à déclaration auprès de la DREAL. L'activité industrielle des sites ne présente aucun risque majeur de pollution et toutes les précautions sont prises (confinement, bacs de rétentions) pour la gestion rigoureuse des effluents. Une provision a été constatée dans les comptes pour couvrir les frais de dépollution du site de Vonges.

RISQUES LIÉS À L'OUTILLAGE

La production est dépendante du bon fonctionnement des outillages (moules). Les moules du coffret CIBE® permettent de réaliser 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Les conséquences d'un incident ou d'une casse de l'outillage seraient donc majeures, en termes de revenu et de taux de service. MECELEC COMPOSITES a donc décidé d'investir dans un deuxième jeu de moules qui est en production depuis novembre 2012.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL & À L'ÉVOLUTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS :

L'environnement concurrentiel est relativement stable et n'a pas subi d'évolution significative récente.

SEGMENT DISTRIBUTION

Pour le segment distribution, la menace d'arrivée de nouveaux entrants est limitée en raison du coût d'entrée sur ces marchés liés à :

- Des produits volumineux avec des coûts logistiques importants ;
- Des procédures d'homologation longues et coûteuses ;
- Des coûts d'outillages très élevés.

AUTRES

TRANSPORT AÉRONAUTIQUE, DÉFENSE, SPORTS & LOISIRS MÉDICAL

Pour le segment Industrie, le marché est très dilué tant en termes de technologies, d'acteurs que de clients. Le portefeuille de MECELEC COMPOSITES est bien diversifié tant sur les applications que les technologies de transformations permettant ainsi de ne pas subir de variations majeures sur notre activité.

La diversification des marchés et des clients fait partie intégrante de la stratégie de MECELEC COMPOSITES et lui permet ainsi de ne pas être dépendant d'un secteur ou d'un client.

RISQUE DE SUBSTITUTION TECHNOLOGIQUE

L'avenir à moyen terme de MECELEC COMPOSITES n'est pas menacé par l'apparition de nouvelles technologies. Au contraire une tendance pro-composites est en train d'émerger (liée aux avantages intrinsèques des matériaux composites par rapport aux aciers). Le Groupe estime ainsi que le maintien d'une **politique de recherche et développement active** constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

RISQUES FOURNISSEURS

Pour la plupart des produits achetés, MECELEC COMPOSITES dispose de plusieurs sources, ce qui limite la situation de dépendance et le risque Fournisseur.

La part des achats réalisés auprès des premiers fournisseurs de la Société est la suivante :

| Fournisseurs au 31/12/2019 | Achats K€ | Part des achats |
|-----------------------------|---------------|-----------------|
| 1 ^{er} fournisseur | 1 967 | 13,51% |
| 5 premiers fournisseurs | 6 033 | 41,44% |
| 10 premiers fournisseurs | 7 707 | 52,94% |
| Autres | 6 853 | 47,06% |
| TOTAL | 14 560 | 100% |

En 2019, MECELEC COMPOSITES n'a pas connu de défaillances de la part de ses fournisseurs ayant eu des conséquences négatives dans la rupture du process logistique.

Le risque lié aux prix des matières premières et de l'énergie est un risque qui pourrait affecter le Groupe (les produits chimiques ainsi que les coûts de transports supportés par le Groupe sont en majorité liés au cours du pétrole). En effet, le Groupe utilise de grandes quantités de matières premières et de fournitures industrielles dans les procédés de fabrication (plus de 50% de ses coûts de production standards), principalement issus de la pétrochimie, lesquels sont indirectement soumis aux fluctuations des cours du pétrole brut. À ce titre, les hausses des prix des matières premières pourraient avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe s'ils n'étaient pas répercutés dans les prix de vente.

En outre, les coûts des transports sont également affectés par l'évolution du cours du pétrole brut et subissent les conséquences de sa volatilité.

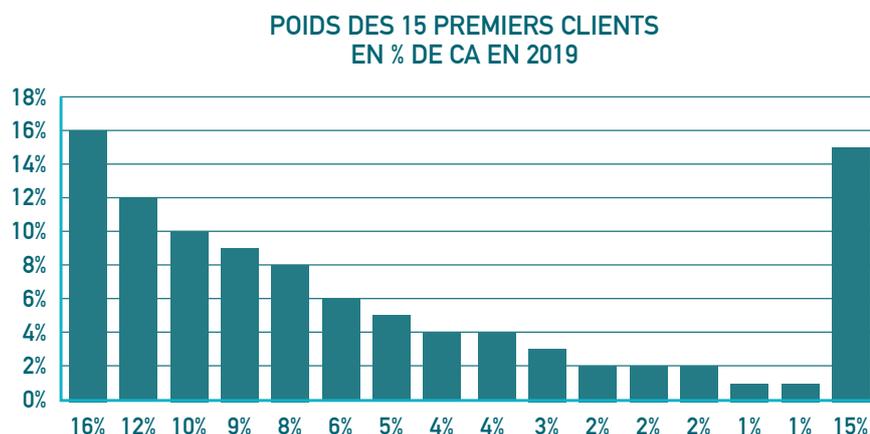
L'année 2019, comme les années précédentes, a été marquée par des fluctuations importantes des prix de certains thermoplastiques (notamment des polyamides et des polypropylènes). La tendance haussière et la pression tant sur les prix que sur les volumes semblent se tasser sur le début de l'année 2020 avec des cas de force majeure invoqués par des pétrochimistes.

À ce titre, MECELEC COMPOSITES, au travers de sa **cellule innovation, est en veille proactive** perpétuelle pour se tenir au courant des nouveaux matériaux, nouveaux procédés et caractéristiques afin de pouvoir être en mesure de mettre en œuvre des alternatives quand cela est possible.

RISQUE CLIENTS

CONCENTRATION

Le graphique ci-dessous représente la répartition de la clientèle de MECELEC COMPOSITES :



RISQUES D'IMPAYÉ

Plus de 70% du chiffre d'affaires est réalisé avec de grands comptes qui présentent un risque d'impayé très faible

- La gestion du risque clients est assurée en interne avec un processus complet de credit management associé à un contrat d'assurance-crédit.
- La qualité de notre clientèle nous permet d'avoir très peu de risques de défaillances ; toutefois nous constatons des délais de paiement supérieurs à ceux octroyés et à la LME.

DSO 2016

58
jours

DSO 2017

69
jours

DSO 2018

70
jours

DSO 2019

61
jours

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D.441-4

| En K€ | Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de paiement | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 286 | | | | | 23 |
| Montant total des factures concernées TTC | 767 | 128 | 43 | 24 | 44 | 239 |
| Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice | 2% | 0% | 0% | 0% | 0% | 1% |
| Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | - | - | - | - | - | - |
| Montant total des factures exclues | - | - | - | - | - | - |
| © Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | <input checked="" type="checkbox"/> délais contractuels : 45 jours fin de mois <input type="checkbox"/> délais légaux | | | | | |

| En K€ | Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de paiement | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 1 448 | 51 | 65 | 14 | 36 | 166 |
| Montant total des factures concernées TTC | 5 657 | 196 | 218 | 120 | 140 | 674 |
| Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice | 16% | 1% | 1% | 0% | 0% | 2% |
| Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 1 | - | - | - | - | - |
| Montant total des factures exclues | 90 | - | - | - | - | - |
| © Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | <input checked="" type="checkbox"/> délais contractuels : 45 jours fin de mois <input type="checkbox"/> délais légaux | | | | | |

AUTRES RISQUES

RISQUES DE LIQUIDITÉ

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

- La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois. La situation au 31 Décembre 2019 est positive (état des flux de trésorerie p. 91).
- Il est fait appel à un factor afin de mobiliser le poste clients pour l'ensemble des créances domestiques du Groupe. La retenue de garantie est de 5%.

Au 31 décembre 2019 :

- la trésorerie disponible de MECLEEC COMPOSITES est de 4 114K€
- les créances mobilisées via le factor s'élèvent à 5 297K€ (étant précisé que le financement par le factor n'est pas plafonné).

ÉTAT DES DETTES FINANCIÈRES

| | Au 31/12/2019 | Au 31/12/2018 | Au 31/12/17 | Au 31/12/16 |
|---|------------------|------------------|----------------|----------------|
| Emprunt obligataire convertible | | | | |
| dont à taux fixe | - | 8 522 | 8 534 | 8 534 |
| dont à taux variable | - | - | - | - |
| Emprunts à long et moyen terme auprès des établissements | | | | |
| dont à taux fixe | 2 787 | 180 | 280 | 318 |
| Emprunts à moyen terme auprès des actionnaires | 2 890 | - | - | - |
| Autres dettes financières | 133 | 96 | - | - |
| TOTAL LONG ET MOYEN TERME | 5 810 | 8 798 | 8 814 | 8 852 |
| Financement à court terme | 5 297 | 4 547 | 4 295 | 3 186 |
| avances factor | 5 297 | 4 447 | 4 178 | 2 789 |
| emprunts à court terme auprès des établissements de crédit | - | 100 | 117 | 397 |
| TOTAL COURT TERME | 5 297 | 4 547 | 4 295 | 3 186 |
| TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES | 11 107 | 13 345 | 13 109 | 12 038 |

RISQUES DE MARCHÉ

RISQUE DE TAUX

Le financement par le factor est indexé sur Euribor 3 mois.

La totalité de la dette bancaire du Groupe est à taux fixe.

RISQUE DE CHANGE

L'essentiel des clients et des fournisseurs de MECELEC COMPOSITES se trouve dans des pays de la zone Euro ; le risque de change est donc très faible.

RISQUE ACTION

Aucune des Sociétés du Groupe ne détient à ce jour de participation dans des Sociétés cotées. MECELEC COMPOSITES n'est donc pas soumise au risque action.

RISQUE SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

Au titre des 5 derniers exercices, le pourcentage des achats de matières premières et composants, y compris produits finis et emballages (principalement inserts, connectique...) par rapport au chiffre d'affaires a évolué comme suit :

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------|-------|-------|------|------|
| 44,3% | 40,5% | 46,5% | 45% | 45% |

MECELEC COMPOSITES est soumis au risque sur les matières premières car son activité consiste à transformer des matières plastiques et composites, et à intégrer de nombreux accessoires.

MECELEC COMPOSITES a développé une stratégie achats performante multipliant les sources d'approvisionnement permettant ainsi une réduction de coût tout en limitant la dépendance vis-à-vis d'un seul fournisseur.

La principale variété de matériau composite thermodurcissable consommée par MECELEC COMPOSITES est le « Sheet Molding Compound » ou SMC. Le Groupe travaille avec les 3 premiers transformateurs de SMC afin de ne pas créer de dépendance forte et ainsi pouvoir permuter de fournisseurs en cas de nécessité. Il n'existe pas de couverture en cas de hausse du prix des matières premières.

La répercussion de la hausse des prix des matières premières fait l'objet d'une négociation avec les fournisseurs et les clients individuellement. Compte tenu des hausses importantes liées aux tensions sur

les matières premières (notamment pour les thermoplastiques) un suivi renforcé a été mis en place depuis l'année 2017 et poursuivi sur l'année 2019. Une politique de revue des tarifs clients a été déployée au début de l'année 2019 pour revaloriser l'ensemble des prix de vente chez les clients compte tenu des hausses matières premières enregistrées depuis 18 mois.

Du point de vue des clients et des marchés avec les grands opérateurs de réseaux, ceux-ci comportent une clause d'indexation. Les formules d'indexation ne reflètent pas toujours fidèlement l'évolution des coûts. En outre l'application de ces formules d'indexation sur un rythme annuel ne prend en compte que certaines valeurs des indices et non la moyenne sur une période. Il est ainsi constaté des hausses matières nettement plus importantes en 2018 et 2019 que la revalorisation des index des contrats.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Nantissements de fonds de commerce : 105K€
- Nantissements donnés au profit d'établissements financiers : 25K€
- Nantissements et cautions donnés pour la prospection à l'Export : 25K€
- Cautions solidaire MC PARTNERS : 180K€
- Cautions solidaire MP DELOCHE & ASSOCIÉS : 2 500K€
- Covenants sur crédit moyen terme :
 1. $\frac{\text{dettes financières}}{\text{fonds propres}} < 1 = 0,3$
 2. $\frac{\text{dettes financières}}{\text{EBE}} < 3 = 1,97$

ASSURANCES & COUVERTURE DES RISQUES

MECELEC COMPOSITES a souscrit trois polices d'assurance, une en couverture de sa responsabilité civile, une en protection des dommages qu'elle peut subir, et une en faveur de ses mandataires sociaux.

L'ASSURANCE EN RESPONSABILITÉ CIVILE

Ce contrat est souscrit auprès de GENERALI IARD SA

Sont assurées toutes les activités exercées par l'Assuré et concourant à la réalisation de son objet social.

Sont garanties les activités de :

- Transformation par tout procédé de matières plastiques avec étude, conception, réalisation de pièces techniques (en matière plastique et composite) destinées notamment au raccordement des réseaux publics et à divers secteurs de l'industrie tels que : automobile, transport, médical, aéronautique, nucléaire, défense, agroalimentaire.
- Activités accessoires : peinture de pièces confiées, conception suivie de réalisation de moules pour la plasturgie.

RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON

| Garanties | Montants | Franchises |
|--|--|------------------------------|
| Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus | 10 000 000€ par sinistre | NÉANT au titre des Corporels |
| Dont : | | |
| Tous dommages résultants de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles | 3 500 000€ par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes | NÉANT |
| Dommages matériels et immatériels consécutifs | 7 500 000€ par sinistre | 3 000€ par sinistre |
| Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs) | 750 000€ par sinistre | 3 000€ par sinistre |
| Dommages immatériels non consécutifs | 800 000€ par sinistre | 3 000€ par sinistre |
| Atteinte à l'environnement accidentelle (sur site non soumis à autorisation ou enregistrement) | 750 000€ par année d'assurance | 3 000€ par sinistre |

RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

| Garanties | Montants | Franchises par sinistre |
|---|--------------------------------------|--|
| Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et des frais | 10 000 000€ par année d'assurance | 5 000€, SAUF au titre des Corporels |
| Dont : | | |
| Pour l'ensemble des dommages immatériels non consécutifs et/ou des frais de dépose - repose et de retrait engagés par des tiers | 3 000 000€ par année d'assurance | 20 000€ |
| Frais de dépose et repose engagés par l'Assuré | 1 000 000€ par année d'assurance | 10 000€ |
| Frais de retrait engagés par l'Assuré | 1 000 000€ par année d'assurance | 10 000€ |
| Y compris : dépenses de restauration de l'image de marque | 300 000€ par année d'assurance | |

L'ASSURANCE DOMMAGE MECELEC COMPOSITES

Ce contrat est souscrit auprès de ARCANCE. Les établissements assurés au contrat sont :

- ZI les Condamines - 07300 MAUVES
- ZI Quartier de Rasclé - 07320 ST-AGREVE
- Le Village - 21270 VONGES
- ZAC Grenoble Air Parc - 38590 ST-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

Et, partout où besoin est, en France Métropolitaine et sur le territoire de l'Union Européenne.

La police susvisée a pour objet de garantir les biens assurés contre tous les dommages, disparitions, destructions ou altérations.

MONTANT DES GARANTIES

Ce risque est assuré à concurrence de 65 760 000 euros couvrant les dommages directs et pertes d'exploitation combinés, franchises déduites, hors limitations particulières avec une limitation par sinistre et par site de 49 900 000 euros.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES MANDATAIRES SOCIAUX

La police est souscrite auprès de CHUBB. La garantie est limitée à 5 000 000 euros par période d'assurance (annuelle).

Dommages et responsabilités couverts (selon modalités, limites et conditions mentionnées au contrat) :

- Faute professionnelle commise par les assurés dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeant ;
- Remboursement à la Société émettrice des conséquences pécuniaires et/ou frais de défense dans la mesure où la Société peut prendre légalement en charge le règlement des conséquences pécuniaires des sinistres et/ou des frais de défenses résultant de toute réclamation introduite à l'encontre de l'assuré ;
- Frais de défense civile et pénale des assurés.

2.7. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

BAIL COMMERCIAL DES LOCAUX EXPLOITÉS À ST-GEOIRS

NATURE ET MODALITÉS DE LA CONVENTION

La SCI PART DIEU PRE ROUX dont les associés sont la Société MP DELOCHE & ASSOCIES (Société liée à Michel-Pierre DELOCHE), la Société SCI DU PRAZ (Société liée à Hervé BRONNER), la Société HELEA FINANCIERE (Société liée à Edouard LAMELOISE) et Philippe RIBEYRE, a acquis les locaux exploités par MECELEC SA à St-Etienne-de-St-Geoirs. La SCI s'est substituée au précédent bailleur.

Le bail a été consenti à compter du 1^{er} janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2019. Il a été renouvelé dans les mêmes conditions que précédemment. Un avenant a été signé avec effet au 1^{er} janvier 2014 pour ramener le loyer à 160K€ HT en 2014, 170K€ HT en 2015 et 180K€ HT en 2016, sans indexation. La clause d'indexation a été à nouveau appliquée à partir de 2017.

APPLICATION SUR L'EXERCICE

Le montant pris en charge sur l'exercice au titre du loyer est de 190K€.

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ MC PARTNERS

NATURE ET MODALITÉS DE LA CONVENTION

Cette convention, à durée déterminée, prévoit une facturation pour les prestations d'assistance aux opérations de restructuration du capital social de la Société MECELEC COMPOSITES réalisées par MC PARTNERS.

APPLICATION SUR L'EXERCICE

Le montant pris en charge sur l'exercice au titre de cette prestation s'établit à 135K€.

CONVENTION DE COMPTE COURANTS AVEC MC PARTNERS ET MP DELOCHE&ASSOCIES

NATURE ET MODALITÉS DE LA CONVENTION

Des conventions de compte courant ont été conclues en date du 5/12/2019. Ces apports ont notamment permis de garantir l'augmentation de capital finalisée le 19/12; Les avances en comptes courant ont été partiellement convertis pour cette opération en actions.

La rémunération prévue des comptes courants est établie à ce jour à 4%. Les avances seront bloquées jusqu'au 31/03/2021 ou toute date ultérieure fixée entre les parties.

APPLICATION SUR L'EXERCICE

Au 31/12 le solde des comptes-courants s'établit à 725K€ pour MP DELOCHE & ASSOCIÉS et 2 152K€ pour MC PARTNERS.

CONVENTION AVEC LA FILIALE MPC

NATURE ET MODALITÉS DE LA CONVENTION

MECELEC COMPOSITES souhaite mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du Groupe et, à cette fin, définir les priorités stratégiques et les axes de développement du Groupe de manière harmonieuse et centralisée sur certains services administratifs et supports.

APPLICATION SUR L'EXERCICE

Le produit au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 est de 50 000€.

Dirigeants concernés :

- **Bénédicte DURAND**
Directeur Général
de MECELEC COMPOSITES
- **Richard EXBRAYAT**
Directeur des Opérations
de MECELEC COMPOSITES

CONVENTION VERDEYEN

NATURE ET MODALITÉS DE LA CONVENTION

MECELEC COMPOSITES a conclu les conventions suivantes :

- location des biens immobiliers pour les sites industriels de Mauves et de Saint-Agrève,
- location des biens mobiliers des 3 sites industriels,
- convention d'assistance.

APPLICATION SUR L'EXERCICE

Les montants pris en charge sur l'exercice sont :

- 265K€ pour la location des biens immobiliers
- 500K€ pour la location des biens mobiliers
- 25K€ au titre de la convention d'assistance



03 | RSE



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE



Depuis quelques années, le Groupe MECELEC COMPOSITES a décidé de s'impliquer fortement dans une démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Il s'agit d'un véritable engagement volontaire, qui se joue à l'échelle de l'ensemble du Groupe, car le marché de cotation Euronext Growth dont MECELEC COMPOSITES relève, ne l'impose pas.

« Nous sommes aujourd'hui dans une démarche de progrès RSE, qui correspond à une volonté de MECELEC COMPOSITES de penser ses métiers et marchés de façon plus responsable. Nos priorités d'actions RSE sont au cœur des activités du Groupe. Elles répondent aux besoins de nos clients finaux, notamment dans les secteurs des transports, du ferroviaire et du paramédical, mais constituent également un levier de motivation pour nos collaborateurs, qui nous soutiennent dans notre démarche d'amélioration sociétale et environnementale. »



Bénédicte DURAND,
Directeur Général.

NOS 3 VALEURS

AUDACE

BIENVEILLANCE

ENGAGEMENT

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES



NOS ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES AUTOUR DE LA RSE



EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Réduire l'empreinte environnementale liée à la fabrication de nos produits à l'horizon 2025 :

- Réduire les emballages avec nos fournisseurs et nos clients et mettre en place 100% d'emballages recyclables ou biodégradables.
- Plan de réduction des énergies et des déchets.
- Améliorer notre impact carbone de 10% par an pour nos opérations de production.
- Réduire les émissions de gaz à effets de serre dans toute notre chaîne de valeur.
- Intégration de renforts naturels.
- Favoriser l'utilisation de matières premières recyclées.



BIEN-ÊTRE DE TOUS

S'engager envers les hommes et les femmes – au sein de nos équipes, mais aussi envers celles et ceux avec qui nous travaillons chaque jour – à l'horizon 2025 :

- Adhésion aux 10 principes du **Pacte Mondial de l'ONU** : nous sommes engagés à intégrer chacun de ses principes dans sa stratégie, sa culture, ses opérations et dans les interactions avec ses parties prenantes.
- 100% des salariés ayant suivi une formation durant l'année.
- Tendre vers le 0 accident et mise en place de la démarche **ISHIKAWA** pour l'analyse des accidents du travail.
- Réduction des troubles musculosquelettiques (TMS pro).
- Promouvoir les **bonnes pratiques sociales et environnementales** auprès de nos fournisseurs (score → 50/100 ECOVADIS).
- Mise en place d'une semaine du développement durable.



SUPPLY CHAIN RESPONSABLE

- Mise en place de la **Charte Achats Responsables**.
- **Cotation RSE** des fournisseurs y compris des transporteurs.
- Valorisation des **bonnes pratiques RSE des fournisseurs**.
- **Co-développement et chantiers de productivité**.
- Mise en place d'un **calculateur d'optimisation** du volume utile des camions.



Environnement
50/100

Droits du Travail & de l'homme
60/100

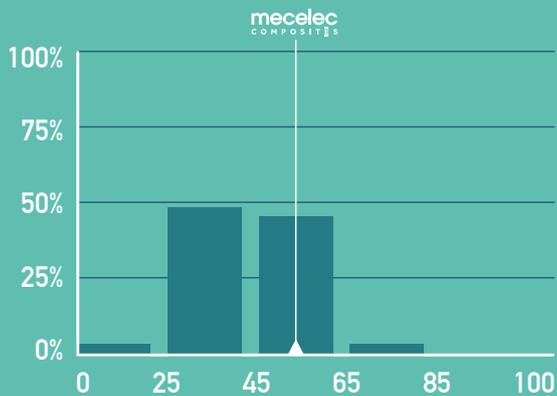
Éthique
50/100

NOTE FINALE

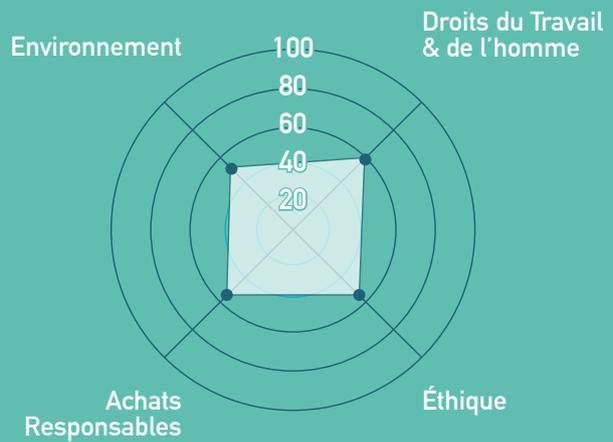
54/100

Achats Responsables
50/100

RÉPARTITION GLOBALE DES NOTES



COMPARAISONS DES NOTES PAR THÈMES



94 Index égalité
HOMMES – FEMMES

+56% des ACHATS effectués
en région RHÔNE-ALPES

68 INDEX GAIA
Note générale 2019
(Panel Gaïa 230 : 54)



3.1. UNE ENTREPRISE RESPONSABLE ET RENTABLE

Nous déployons à l'échelle du Groupe un dispositif global visant à favoriser l'intégration de bonnes pratiques en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

En adéquation avec nos objectifs et la stratégie du Groupe, la Direction Générale s'engage dans une Démarche QHSE complète, afin de :

- **Garantir** des conditions de travail sûres et saines ;
- **Respecter** les réglementations HSE et les exigences QHSE attenantes à nos métiers ;
- **Harmoniser** les bonnes pratiques QHSE Groupe en les intégrant au fur et à mesure dans le système de management ;
- **Améliorer** de manière continue le système de management avec comme objectif à horizon 2020 la certification ISO TS Ferroviaire.

Au sein de nos unités industrielles, les activités que nous menons peuvent présenter des risques pour nos collaborateurs. En 2018, nous avons poursuivi nos actions de formation liées à la prévention des risques et à la maîtrise des règles de sécurité en adoptant un nouveau livret sécurité. 100 % des collaborateurs ont été formés et ce guide fait partie de la formation des nouveaux embauchés.

- **Formation incendie** : sur les 3 sites français, des exercices d'évacuation ont été faits. Pour rappel en 2017, 35 collaborateurs ont été formés à une mise en situation « devant le feu » par un spécialiste de la sécurité incendie. Ces formations, menées en conditions réelles, ont permis aux équipes de production d'acquérir les bons réflexes en cas de départ de feu, d'appréhender les difficultés engendrées par l'envahissement d'un local par des fumées, d'analyser les risques et de manipuler un extincteur. Ces formations sont cruciales pour MECELEC COMPOSITES qui présente des risques d'incendie potentiels. Le personnel est ainsi mieux préparé à gérer les situations de crises liées à l'activité industrielle du Groupe.

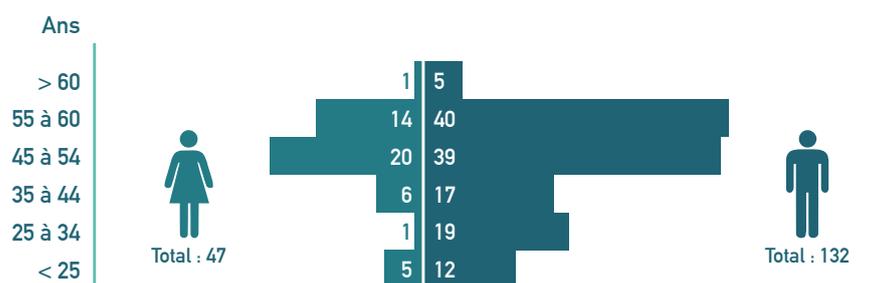
- **Impact sociétal** : au sein de l'entreprise, nous savons qu'il existe potentiellement des risques de corruption, de conflits d'intérêts, d'ententes ou de non-respect de la confidentialité. Ces comportements qui vont à l'encontre de nos valeurs peuvent dégrader notre image et entraîner des préjudices lourds. Ils contreviennent aussi aux nouvelles obligations réglementaires et engagent notre responsabilité.

Afin de prévenir ces situations, nous avons élaboré des **principes de bonne conduite**, basés sur nos valeurs, pour guider les collaborateurs et faire en sorte que chacun adopte des **pratiques responsables**. Nous portons également une attention particulière aux filières sensibles de nos approvisionnements en matières premières. À ce titre, nous sommes signataire et adhérents de la **Global Compact des Nations Unies**.

3.2. LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Au 31 Décembre 2019, l'effectif de MECELEC COMPOSITES est de 179 salariés dont 165 en Région Auvergne Rhône Alpes se répartissant par âge et par site de la façon suivante :

EFFECTIFS au 31/12/2019

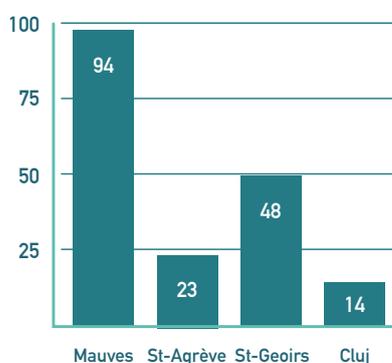


Répartition des effectifs selon l'âge

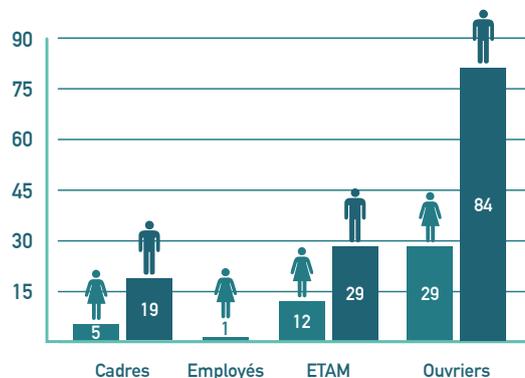
L'ancienneté moyenne est de 15,5 ans
et la moyenne d'âge de 46,3 ans.

| Indicateurs - Données MECELEC COMPOSITES | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|--------|--------|-------|--------|-------|
| Effectif du Groupe au 31/12 (hors intérim) | 183 | 180 | 171 | 172 | 179 |
| Évolution de l'effectif à périmètre constant | -4,70% | -1,60% | -5% | +0,60% | 4,10% |
| Âge moyen de l'effectif | 48,40 | 48,5 | 47,90 | 47,70 | 46,30 |
| Part de salariés (en %) de plus de 50 ans | 54% | 58% | 53% | 53% | 53% |
| Part de cadres (en %) dans l'effectif | 17% | 14% | 14% | 13% | 15% |
| Taux de turnover (embauches, départs par motif) | 20,30% | 17% | 8% | 13% | 14% |
| Taux d'absentéisme | 5,40% | 6,90% | 4,50% | 4,90% | 5% |

RÉPARTITION PAR SITE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



3.3. PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Afin de suivre sa performance extra-financière MECELEC COMPOSITES fait le choix de se référer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis par l'ONU.

Nous avons sélectionné 9 ODD :

- | | |
|---|---|
| 3 - Bonne santé / bien-être | 8 - Travail décent et croissance économique |
| 4 - Éducation de qualité | 9 - Industrie, innovation et infrastructure |
| 5 - Égalité entre les sexes | 12 - Consommation et productions responsables |
| 6 - Eau propre et assainissement | 16 - Paix, justices et institutions efficaces |
| 7 - Énergie propre et d'un coût abordable | |



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



Parce que le bien-être et l'épanouissement professionnels sont des données essentielles pour travailler sereinement et efficacement, nous engageons une démarche globale de Qualité de vie au travail. Le stress, une surcharge de travail, des relations difficiles avec ses collègues et sa hiérarchie, une incompréhension de la stratégie suivie par l'entreprise sont autant de raisons pouvant mettre à mal la motivation, la sérénité et l'implication des collaborateurs du Groupe.

Nous développons notre politique du personnel autour de valeurs intrinsèques au Groupe MECELEC COMPOSITES : **l'audace, la bienveillance et l'engagement.**

Nos managers sont à l'écoute et disponibles pour leurs collaborateurs. Des entretiens sont faits régulièrement et des points formels et informels avec pour objectif de favoriser les échanges et le dialogue.

Au début de l'année 2019, il a été annoncé la création de groupes de travail autour de la qualité de vie au travail. Ces groupes, qui souhaitent favoriser les échanges entre toutes les catégories de personnel, vont

aborder des thèmes variés afin de faire progresser le bien-être et d'associer les collaborateurs aux choix de l'entreprise. La stratégie a été aussi partagée avec tous les collaborateurs qui ont souvent l'occasion d'échanger de manière directe avec la Direction.

Pendant l'année 2019 les DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) par usine et par groupe de travail pluridisciplinaire des zones concernées ont été revus ; Ce travail important a permis de définir des plans d'actions et des prioriser des actions d'améliorations par niveau de risque.

DÉVELOPPER LES RICHESSES HUMAINES DE L'ENTREPRISE



L'intégration et la formation de nos collaborateurs sont des préalables à leur implication, nous veillons à mettre en œuvre des initiatives pour valoriser et préserver ce « capital humain ».

Aucun dirigeant, cadre ou employé n'est seul chez MECELEC COMPOSITES. Chacun peut échanger avec ses pairs voire même avec des entreprises locales (échanges de bonnes pratiques et groupes de travail grâce à notre participation dans VILESTA – groupement d'entreprises de la filière véhicules industriels et de loisirs, né des États Généraux de l'Industrie initiés par l'État en 2009).

Membre de l'inter-grappe des clusters régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes qui rassemble VIAMÉCA, MÉCABOURG et MÉCALOIRE, VILESTA est une association née en Ardèche et qui élargit aujourd'hui son périmètre d'activité aux départements voisins.

« Nous pouvons constater que les collaborateurs font des carrières longues dans notre Groupe et ce, quel que soit le collège auquel ils appartiennent (ancienneté moyenne de 15,5 ans). Nous mettons tout en œuvre pour que nos équipes soient écoutées, informées, formées, dirigées, en bonne santé, sereines, motivées et bien rémunérées. À ce titre, nous sommes adhérents à FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) ».

Cyrielle EVRARD, Responsable RH

FOCUS 2019

Nous avons confirmé nos partenariats locaux avec :

- des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) : DUO DAY est une action nationale impulsée par Mme Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées qui s'est déroulée le 16 Mai 2019 dans notre usine de Mauves. Le principe de cette journée est de faire découvrir à une personne en situation de handicap le monde de l'entreprise. Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.
- des lycées : présentation du monde de l'entreprise le 8 Novembre 2019 au lycée du Cheylard par Cyrielle EVRARD (RRH – MECELEC COMPOSITES) aux élèves de Terminale.

RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES DE NOS COLLABORATEURS



MECELEC COMPOSITES s'est engagé dans une démarche collective de VAE (validation des acquis de l'expérience) ; cette action forte pour l'entreprise et ses collaborateurs s'est conclue de manière concrète par : 12 VAE avec obtention de CQP et 4 collaborateurs qui sont en cours pour obtenir des diplômes de l'Éducation Nationale.

Dans le cadre de sa politique de diversité, MECELEC COMPOSITES accorde une importance particulière pour les hommes et les femmes, considérée comme le meilleur moyen de développer les valeurs et compétences requises pour relever les défis économiques et sociétaux du XXI^e siècle. MECELEC COMPOSITES estime que les différences hommes/femmes au travail (style de leadership et personnalité, entre autres) se complètent, favorisent l'innovation et sont source de valeur ajoutée pour les clients.

L'initiative, confirmée par un accord d'entreprise signé en 2018, s'articule en 3 piliers centraux :

- Une mixité effective dans les recrutements ;
- L'accompagnement des femmes en termes de formation professionnelle afin de favoriser la promotion professionnelle ;
- Des actions visant à mieux appréhender les conditions de travail.

« Nous sommes convaincus que la mixité est un levier de performance. C'est aussi un engagement de l'entreprise. »

Cyrielle EVRARD, Responsable RH

Depuis plusieurs années, la direction est harmonieusement répartie entre les hommes et les femmes : les femmes occupent 28% des postes d'administrateurs du Groupe et 33% des postes de direction.

- Obtention de 5 diplômes d'éducation nationale en 2019 à la suite de VAE
- Bénédicte DURAND, DG MECELEC COMPOSITES a été nommé Ambassadrice en faveur de l'égalité Hommes-Femmes par le Ministère du Travail pour la région AURA. L'égalité professionnelle se traduit par la recherche de l'égalité de traitement et la lutte contre toutes les discriminations dans le monde du travail. Il est légitime de mettre en place une politique d'égalité des chances et de prendre des mesures spécifiques en faveur des populations discriminées.

L'entreprise a obtenu un index de 94 sur la base des éléments 2019.



MECELEC COMPOSITES est sensible à l'optimisation de sa consommation d'eau et à ses rejets. L'eau est nécessaire dans de nombreux procédés de production dans les usines.

Des analyses ont été effectuées en 2018 pour les eaux que nous rejetons dans le lac situé à proximité de nos usines et les résultats confirment que les eaux rejetées sont propres.

En 2019 nous avons continué l'analyse des flux et réseaux sur les sites et défini des actions pour la collecte et le traitement des eaux (pluviales ou en baignoires de refroidissement).

Nous utilisons l'eau dans les systèmes de refroidissement de nos presses (circuit fermé) ce qui limite la consommation à quelques apports en complément dans l'année. Nous avons également des baignoires de refroidissement pour les pièces sur un de nos sites où là, l'eau de ville utilisée est renouvelée 1 à 2 fois dans l'année. Des analyses sont d'ailleurs réalisées pour nous autoriser le déversement dans le réseau d'assainissement local. Enfin, nous avons également autour de nos sites un environnement naturel où l'on s'engage à en préserver l'impact (lac, étang et cours d'eau) et où l'on s'assure que nos activités s'intègrent dans le développement de la faune et de la flore locales.

Emilie LAROCLETTE HUBERT, Responsable QHSE



L'énergie est un enjeu majeur pour notre industrie. Nous utilisons de l'électricité, du gaz, du carburant... pour faire fonctionner nos machines et alimenter nos infrastructures (bureau, chariots, véhicules,...). Nous souhaitons mettre en place un plan de réduction important et ambitieux de réduction de notre consommation énergétique tant pour notre empreinte carbone que pour réaliser des économies.

MECELEC COMPOSITES a traversé des difficultés économiques, et a mis en place une démarche de prévention contre le gaspillage énergétique et l'économie des ressources. Au-delà de la contrainte économique, c'est une démarche responsable qui s'est mise en place dans l'entreprise, portée par le

comportement de chaque collaborateur au sein du Groupe, du directeur à l'opérateur. Nos équipes étant regroupées au sein de sites de tailles moyennes, chaque personne se sent personnellement concernée : un gaspillage engendre une augmentation des frais et une baisse du bénéfice.

« Cela peut se traduire par de petites choses, par exemple, nous prenons garde d'éteindre les lumières lorsque nous quittons les bureaux, de fermer les fenêtres lorsque le chauffage fonctionne, de n'imprimer que ce qui est indispensable et de chauffer (et climatiser) sans excès. »

Explique l'un des collaborateurs du Groupe.

AMÉLIORER NOTRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Nos processus de fabrication impliquent le recours à de nombreuses matières premières issues de la chimie de synthèse (SMC, PP, PA, résines,...). Nous nous attachons à réduire l'empreinte sanitaire et environnementale de nos produits par différents dispositifs en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Notre principale source de consommation énergétique est le fonctionnement de nos presses (de compression et d'injection dans une moindre mesure). C'est la raison pour laquelle nous souhaitons lancer un vaste chantier afin de réduire cette consommation par l'intégration de procédés innovants.

En 2019, nous avons remplacé les luminaires par des LED sur notre usine de St Agrève. Par ailleurs, nous avons mis en place l'extinction de l'éclairage des usines la nuit et mis en place des détecteurs de mouvement pour l'éclairage des zones de circulation.



Afin de résorber la problématique du chômage qui reste forte au sein de nos territoires et le manque de personnel au sein de nos sites de production, MECELEC COMPOSITES a déployé les dispositifs d'AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement) au sein de ses usines.

Ces initiatives de terrain, au cœur de la production, s'effectuent en partenariat avec PÔLE EMPLOI, afin de former des demandeurs d'emploi à de nouveaux métiers.

19 demandeurs d'emplois dont 1 personne incarcérée et 2 migrants PMSMP (Période de mise en situation professionnelle) **2019.**

Nous avons également contribué à l'intégration et à la formation de réfugiés dans notre usine de Mauves (07). En lien avec la préfecture d'Ardèche et les missions locales nous avons ainsi souhaité contribuer à l'intégration et l'accompagnement de réfugiés dans un contexte avec des enjeux socio-économiques et humanitaires forts.

En 2019, Bénédicte DURAND a pris le lead du club d'entreprises en faveur de l'inclusion en Ardèche « La France une chance, les entreprises s'engagent ».

Initiative portée par le gouvernement et 100 entreprises réunies à l'Élysée le 17 juillet 2018 qui ont pris des engagements volontaires et concrets en matière d'emploi, affirmant ainsi le rôle majeur de l'entreprise dans la cohésion sociale du pays. Les objectifs de ces clubs, dont les relais sont portés à l'échelle des départements sont :

- Développer la découverte de l'entreprise pour bien s'orienter et se former
- Mettre le pied à l'étrier et développer les passerelles vers l'emploi durable pour les plus vulnérables
- Accompagner les personnes habitants dans les territoires les plus fragiles
- Faciliter l'accès aux produits et services de base pour les personnes les plus démunies

C'est une démarche collective forte en faveur d'une croissance liant l'économie et le social.

L'objectif est à terme que 10 000 entreprises de tous les territoires s'engagent pour que la France soit une chance pour tous !



La fabrication, en particulier, est un moteur important du développement économique et de l'emploi... Le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. Sans la technologie et l'innovation, il n'y aura pas d'industrialisation, et sans industrialisation, il n'y aura pas de développement*.

MECELEC COMPOSITES met en œuvre une stratégie associant étroitement développement durable et innovation. En 2017, nous avons renforcé notre capacité à expérimenter et à innover par la création de MCI (MECELEC COMPOSITES INNOVATION). Ce laboratoire d'innovation a pour objectif d'accélérer, grâce à des phases d'incubation courtes, le déploiement d'offres de services innovantes, transverses aux métiers du Groupe et répondant à des enjeux sociétaux.

Il met l'accent sur l'expérimentation et l'itération afin de tester le plus tôt possible les hypothèses, d'en tirer des enseignements, et de valider ou d'ajuster les concepts proposés.

Ces innovations sont destinées à nos propres usines (process, matière ...) et bénéficient également à nos clients qui apprécient notre sens disruptif.

INDUSTRIE DU FUTUR

L'enjeu pour l'entreprise consiste à adapter ses business models et sa posture managériale en conséquence. La stratégie d'entreprise doit être flexible, évolutive et pensée pour que le numérique soit au service de cet enjeu. L'entreprise est convaincue que l'interaction entre intelligence numérique et intelligence humaine est la clé de la compétitivité de l'entreprise du futur. Pour favoriser cette interaction, l'entreprise doit devenir une plateforme « phytale », ouverte sur son écosystème, et tirer parti des opportunités de développement offertes par le numérique. Ce dernier ne doit pas être vu comme un outil mais faire partie intégrante de la stratégie de l'entreprise.

FOCUS COLONNES MORRIS

Pour concevoir la toiture des colonnes Morris pour son client JC DECAUX et installées à Paris, MECELEC COMPOSITES a développé un nouveau complexe RTM et une nouvelle matière BMC, renforcée avec du mat de lin.

« C'est aujourd'hui le seul BMC avec un renfort fibreux 100% lin, qui utilise une résine ABS partiellement recyclée. Il a été créé spécifiquement pour ce projet, et nous avons dû travailler sur les process afin de les adapter à cette matière inédite »

Explique Bertrand VIEILLE, Directeur des Ventes

Une application ecofriendly, qui s'inscrit dans la démarche RSE D'ÉCOCONCEPTION DU GROUPE. MECELEC COMPOSITES crée des mobiliers urbains évolutifs, durables et respectueux de l'environnement, et développe des process de production vertueux, notamment en recyclant ses chutes. Le Groupe soutient l'écoconception depuis son laboratoire de R&D, grâce à une étape de caractérisation et de dimensionnement mécanique des pièces.

« Avec ce projet, en moins d'un an, nous avons imaginé, créé, produit et livré une application composite fabriquée en série, avec un faible impact environnemental. En fin de vie, elle s'élimine à 100% dans sa phase de valorisation énergétique, car le produit se dégrade entièrement, sans aucun résidu »

Conclut Bénédicte DURAND.

* (source www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/)

FRENCH FAB



MECELEC COMPOSITES est actif au sein de la French Fab et souhaite ainsi incarner le futur de l'industrie française et contribuer à l'attractivité de ses métiers. C'est également un label qui permet de faire rayonner l'excellence de l'industrie française à l'international. Nous sommes fiers d'afficher notre coq bleu chez MECELEC COMPOSITES qui symbolise bien les ambitions du Groupe.

«La consommation et la production durables encouragent à utiliser les ressources et l'énergie de manière efficace, à mettre en place des infrastructures durables et à assurer à tous l'accès aux services de base, des emplois verts et décents et une meilleure qualité de la vie. Elles contribuent à mettre en œuvre des plans de développement général, à réduire les coûts économiques, environnementaux et sociaux futurs, à renforcer la compétitivité économique et à réduire la pauvreté.



Puisque la consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins », les bénéfices en matière de bien-être découlant des activités économiques peuvent augmenter en réduisant l'utilisation des ressources, la dégradation et la pollution. Il faut également mettre l'accent sur le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement, en impliquant tout le monde, du producteur au consommateur final. Cela comprend l'éducation des consommateurs sur la consommation durable et les modes de vie, en leur fournissant des informations adéquates par le biais de normes et d'étiquettes et en s'engageant dans des marchés publics durables, entre autres. »**

Nous avons mis en place la revalorisation de nos déchets de production par un procédé qui ré-intègre 100% de nos rebuts de production en matière première (concerne le SMC).

**[source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/sustainable-consumption-production/>]

Intégrer la performance environnementale dans nos pratiques métiers

FOCUS QHSE 2018

MECELEC COMPOSITES s'est doté d'un département QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) en Janvier 2018 dont la mission première a été validée pour tous les sites : réaliser un audit réglementaire dans le domaine HSE.

Assisté d'un juriste spécialisé en droit de l'environnement et de la sécurité du travail, un état des lieux réglementaires a été réalisé pour chacun des 3 sites français.

Ce travail s'est organisé en 3 phases :

- 1- L'état des lieux des sites d'exploitation afin de recenser les données de nos sites (activités, locaux, équipements, personnel, substances chimiques, prélèvements et rejets dans le milieu naturel, déchets...)
- 2 - L'identification des exigences réglementaires applicables
- 3 - L'élaboration du référentiel de nos obligations réglementaires.

Les réglementations couvertes sont :

- Les réglementations internationales (les conventions internationales, sur le transport des matières dangereuses notamment)
- Les réglementations européennes (les règlements et les décisions)
- Les réglementations nationales (les lois, les règlements – décret et arrêtés) ainsi que les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter.

Dans les domaines :

- De l'environnement (émissions atmosphériques, effluents, prélèvement en eau, déchets, bruit, nuisances visuelles, maîtrise énergétique...)
- De la sécurité industrielle et de la sécurité des tiers (installations classées pour la protection de l'environnement – ICPE, sécurité des réseaux, produits et équipements à risque..)
- De la sécurité du travail (évaluation des risques, mesures de prévention, sécurité des locaux, sécurité des équipements, formation des travailleurs...)
- Des substances chimiques (REACH, CLP, Biocides, liquides frigorigènes..).

Cet état des lieux réglementaire a permis d'initier les plans d'actions afin d'effectuer le suivi de la conformité réglementaire du Groupe : la base de travail du département QHSE du Groupe MECELEC COMPOSITES est en place.

Sur le site de MAUVES, l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), en raison des nuisances éventuelles ou des risques de pollution des sols ou d'accident qu'elle peut présenter, est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en terme d'autorisations.

L'ensemble de ces risques est pris en compte et déclaré aux autorités compétentes selon les nomenclatures relatives à notre activité.

Nous avons en 2018 fait appel à un cabinet spécialisé pour auditer l'ensemble de ces risques, cet audit nous permet entre autre de mettre en évidence certaines pistes de progrès ou d'améliorations dans le domaine de la protection pour l'environnement

Sur le site de St Geoirs, des installations spécifiques ont été mises en œuvre pour les technologies voies liquides permettant de garantir la protection collective des salariés en évacuant les COV. Des aspirations

contrôlées par les organismes compétents sont activées en permanence pour les opérations de gelcoatage, de moulage et de désolvatation. Un système de chauffage au gaz naturel maintient des températures constantes dans l'enceinte de désolvatation des moules gelcoatés et des pièces moulées.

Notre principale source de consommation de gaz est le chauffage de nos bâtiments et le maintien à une température minimale pour nos entrepôts.

Les murs, toitures et portes de quais sont isolés dans tous nos bâtiments à l'exception d'une partie de Mauves.

Notre principale source de consommation électrique est la chauffe des outillages et des presses. Les équipes techniques et maintenance travaillent au quotidien pour essayer de réduire la puissance nécessaire au démarrage des productions.

GESTION DES DÉCHETS

La gestion de nos déchets s'appuie sur les grands principes suivants :

- **Limiter la production des déchets** à la source,
- **Connaître et contrôler les flux de déchets** et l'évolution de leur caractéristique,
- Assurer, dans des conditions technico-économiques acceptables, la **valorisation des déchets ou leur destruction** ;

Nous avons pour le Groupe MECELEC COMPOSITES un partenariat avec un prestataire de collecte des déchets qui, en fonction de l'activité des sites et de la nature des déchets produits met en œuvre des dispositifs de collecte destinés à capter le maximum de déchets valorisables et à sécuriser leur présence sur le site quand il s'agit de déchets dangereux.

Pour chacun des sites il a été déterminé :

- le **type de contenants mis à disposition** : bacs roulants, conteneurs enterrés, bennes, conditionnements spécifiques homologués pour le transport des déchets dangereux...
- l'**ajustement du mode de collecte au type de déchets dangereux** (collecte d'urgence, sur appel, sur planning, ...)
- la **conception d'aires de regroupement, de signalétique...**
- l'**installation d'outils de réduction des déchets** sur site tel que les compacteurs à cartons.

Les déchets produits sur nos sites sont essentiellement :

- Des déchets industriels banals ;
des déchets d'emballage et déchets alimentaires (gobelets, reste de repas,...)
- Des déchets valorisables (cartons, bois, film, ferraille)
- Des déchets d'huiles
- Des déchets souillés (absorbant, chiffons...)

L'implication de tous est indispensable pour contribuer à améliorer notre cadre de travail et à aider l'entreprise à maîtriser ses dépenses.

Le **respect du tri des déchets** est une des clés de réussite de notre engagement pour l'environnement.

Nous avons organisé en juillet 2018 une **journée de nettoyage du site** avec ramassage des détritiques extérieurs (nous sommes à Mauves dans une zone soumise au vent et à ce titre de nombreux déchets extérieurs viennent salir notre site). L'ensemble du personnel du site a été impliqué dans cette démarche, équipé de gants et de sacs poubelles. Nous avons ainsi ramassé 18 petits containers.

DÉVELOPPER LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES EN MATIÈRE DE TRANSPORTS

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DIRECTES LIÉES AUX DÉPLACEMENTS DE NOS SALARIÉS

Nos salariés sédentaires utilisent le **co-voiturage pour se déplacer** entre les sites (grâce à un planning de partage).

MINIMISER LES ÉMISSIONS DIRECTES LIÉES AUX TRANSPORTS DE MARCHANDISÉS

Nos **marchandises** sont essentiellement transportées par **voie routière**.

Dans le but de diminuer les flux logistiques nous privilégions, dans la mesure du possible, les **fournisseurs locaux**, situés à moins de 50 km des usines.



Cette ODD vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

À ce titre, MECELEC COMPOSITES a fait le choix de la transparence dans sa gouvernance, ses modèles d'affaires, ses relations avec les collaborateurs et son éco-système.

L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Il existe au sein de MECELEC COMPOSITES une **DUP** (Délégation Unique du Personnel) depuis Décembre 2015 réunissant les différentes instances :

- Comité d'Entreprise
- Délégués du Personnel
- Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail.

Cette instance, régie par un règlement intérieur se réunit à minima tous les 2 mois. Elle s'est réunie 15 fois au cours de l'année 2019.

Durant cette année, la société MECELEC COMPOSITES a engagé différentes discussions avec les salariés, leurs représentants et les organisations syndicales dont les thèmes principaux sont :

- **L'organisation du travail** (signature d'un accord de modulation du temps de travail)
- **L'accord égalité hommes / femmes et la qualité de vie au travail** (signature d'un nouvel accord)

Au 1^{er} Janvier 2020, la DUP a évolué en CSE - Comité Social et Economique.

RESPECTS DES DROITS DE L'HOMME

Nous sommes **signataire et adhérents de la Global Compact des Nations Unies** et veillons strictement à assurer la promotion et le respect des dispositions fondamentales de l'OIT (interdiction du travail des enfants, liberté d'association, élimination du travail forcé...).

INSCRIRE LE DIALOGUE ET LA TRANSPARENCE AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

CLIENTS

Nos clients sont au cœur de l'entreprise. Nos équipes et la direction sont à leur contact en permanence sur le terrain et au téléphone. Nous respectons nos engagements grâce à un **pilotage de la production en SOP** (Sales and Operation Planning) et à la qualité des produits fabriqués. Notre stratégie commerciale est claire, partagée en interne et en externe.



FOURNISSEURS

Les dirigeants du Groupe portent la responsabilité des relations avec nos fournisseurs. Notre bonne conduite se résume par quelques principes simples :

- Nous travaillons avec une **vision à moyen ou long terme** ;
- Nous sommes **transparents vis-à-vis** de nos fournisseurs et leur disons clairement ce que nous attendons d'eux ;
- **Le prix n'est pas l'unique critère de sélection de nos fournisseurs** ;
- Nous prêtons attention à leur **pérennité**, à la **qualité des produits ou services** qu'ils nous proposent, à leur transparence, à leur politique commerciale et à leur réactivité.

SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES

CONTRIBUTION À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE

Nous employons 179 personnes dont 165 habitent la région Auvergne-Rhône-Alpes.

À l'échelle régionale, MECELEC COMPOSITES entretient avec les collectivités locales et avec ses voisins des relations cordiales et constructives. Les bâtiments des sites font l'objet d'un entretien régulier.

Nous faisons également très régulièrement travailler des entreprises locales : transports, travaux publics, second œuvre du bâtiment, informatique, restauration collective, mutuelle, centre d'adaptation par le travail (ESAT)...

CONTRIBUTION À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE NATIONALE

MECELEC COMPOSITES paye l'intégralité de ses impôts en France. Non seulement aucune structure juridique n'a été montée à l'étranger pour échapper à l'impôt sur les sociétés, mais en plus, les contrôles dont nous faisons normalement l'objet de la part des douanes, du fisc ou de l'URSSAF, n'ont jamais provoqué de redressement significatif.



04 | VIE BOUR- SIÈRE

Nom : **MECELEC COMPOSITES**
SOCIETE ANONYME
A CONSEIL D'ADMINISTRATION
 Capital social :
7 795 348€ en 7 795 348 actions au nominal de 1€.
 Date de création de la Société : **1934**
 Siège social : **07300 – MAUVES – France**
 Registre du commerce :
B 336 420 187 AUBENAS - Code APE : 2229A

Depuis le 20 Mars 2017,
 les actions de la société sont cotées
 en France sur Euronext Growth
 sous le code valeur
 ISIN FR0000061244
 Code mnémorique : **ALMEC.**
 L'action **MECELEC COMPOSITES**
 a été introduite en **Bourse**
 en **Mars 1988.**

CHIFFRES CLÉS

COURS DE L'ACTION

2,08€

au 31/12/2019 à la clôture

VOLUME MOYEN SUR 1 AN

4 607

NOMBRE DE TITRES

7 795 348

MARCHÉ DE COTATION

**EURONEXT
GROWTH**

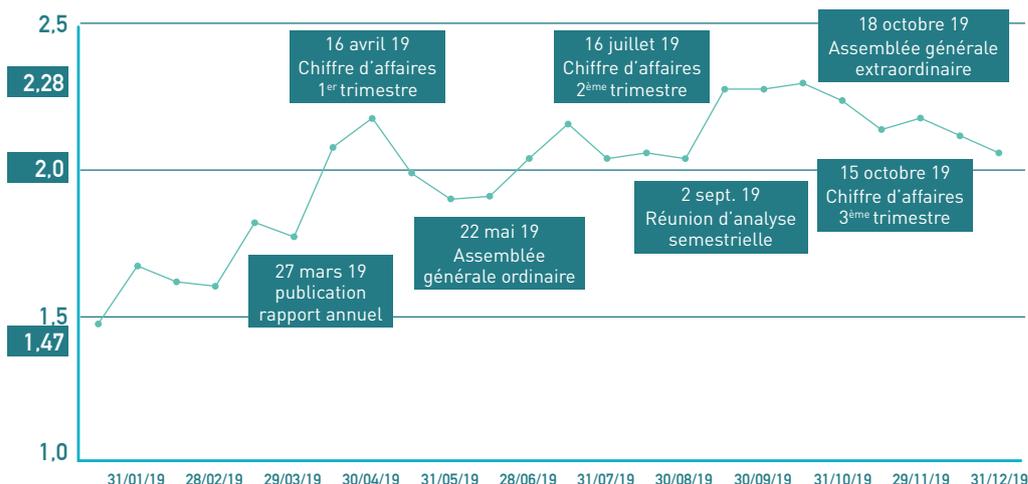
MIN/MAX SUR 1 AN

1,21€/2,36€

CAPITALISATION

14 M€

ÉVOLUTION DU COURS DE MECELEC COMPOSITES DEPUIS 1 AN



COMPOSITION DU CAPITAL

CAPITAL SOCIAL

L'évolution du capital social a été la suivante au cours des cinq derniers exercices :

| | 31/12/2015 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Titres | 4 048 632 | 4 049 382 | 4 049 382 | 4 049 592 | 7 795 348 |
| Droits de Votes ¹ | 5 473 538 | 5 366 823 | 5 294 795 | 5 705 097 | 6 182 959 |
| Capital social (€) | 12 145 896 | 12 148 146 | 12 148 146 | 12 148 776 | 7 795 348 |

¹ Compte tenu des droits de vote double conférés à certaines actions et des actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2019, le montant du **capital social s'élevait à 7 795 348 euros** divisé en **7 795 348 actions** de un(1) euro chacune de valeur nominale. Il n'existe pas aucun sûreté, privilège ou nantissement sur le capital social.

| Date | Type d'opération | Actions créées | Actions totales | Capital social (€) |
|------------|--|----------------|-----------------|--------------------|
| 14/01/2011 | Exercice de BSA 2010 | 150 | 3 210 178 | 9 630 534 |
| 21/01/2011 | Exercice de BSA 2010 | 100 | 3 210 278 | 9 630 834 |
| 08/04/2011 | Exercice de BSA 2010 | 150 | 3 210 428 | 9 631 284 |
| 15/06/2012 | Exercice de BSA 2010 | 4 | 3 210 432 | 9 631 296 |
| 13/07/2012 | Exercice de BSA 2010 | 100 | 3 210 532 | 9 631 596 |
| 25/02/2014 | Exercice de BSA 2010 | 100 | 3 210 632 | 9 631 896 |
| 09/01/2015 | Exercice de BSA 2010 | 2 600 | 3 211 232 | 9 633 696 |
| 29/06/2015 | Conversion d'OCA 2019 | 833 400 | 4 046 632 | 12 139 896 |
| 30/12/2015 | Exercice de BSA 2010 | 100 | 4 046 732 | 12 140 196 |
| 31/12/2015 | Exercice de BSA 2014 | 1 000 | 4 047 732 | 12 143 196 |
| 31/12/2015 | Conversion d'OCA 2019 | 900 | 4 048 632 | 12 145 896 |
| 31/12/2016 | Exercice de BSA 2010 | 750 | 4 049 382 | 12 148 146 |
| 03/09/2018 | Exercice de BSA 2014 | 100 | 4 049 482 | 12 148 446 |
| 03/09/2018 | Conversion d'OCA 2019 | 100 | 4 049 582 | 12 148 746 |
| 30/11/2018 | Exercice de BSA 2014 | 10 | 4 049 592 | 12 148 776 |
| 16/07/2019 | Conversion d'OCA 2019 | 400 | 4 049 992 | 12 149 976 |
| 18/10/2019 | Diminution du capital sur la valeur nominale | 0 | 4 049 992 | 4 049 992 |
| 12/12/2019 | Exercice BSA 2014 | 200 | 4 050 192 | 4 050 192 |
| 12/12/2019 | Conversion d'OCA 2019 | 600 | 4 050 792 | 4 050 792 |
| 20/12/2019 | Augmentation de capital | 3 744 556 | 7 795 348 | 7 795 348 |

TITRES EN CIRCULATION DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Suite à la fin d'échéance des Bons de souscription d'action 2010 le 31 décembre 2015, il n'existe plus que deux catégories de titres donnant accès au capital ; sont en circulation, les BSA 2014 et les OCA 2019.

L'émission obligatoire de 2014 est arrivée à échéance au 31/12/2019. Il n'existe donc plus de BSA et d'OCA convertibles à la clôture de l'exercice.

| | 31/12/2014 | 31/12/2015 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------|
| BSA 2010 exerçables | 2 196 224 | 750 ² | - | - | - | 0 |
| BSA 2014 exerçables | 3 672 400 | 3 671 400 | 3 671 400 | 3 671 400 | 3 671 290 | 0 |
| OCA 2019 convertibles (x100) | 3 672 400 | 2 838 100 | 2 838 100 | 2 838 100 | 2 838 000 | 0 |
| Nombre d'actions potentielles | 9 541 024 | 6 510 250 | 6 509 500 | 6 509 500 | 6 509 290 | 0 |
| Prime d'émission potentielle (€) | 4 770 512 | 3 671 775 | 3 671 400 | 3 671 400 | 3 671 290 | 0 |
| Actions propres | 17 163 | 17 163 | 17 163 | 17 836 | 26 835 | 39 289 |

² 750 BSA ont été exercés au 31 décembre 2015 avec émission en janvier 2016.

OCA 2019

Les **Obligations convertibles en actions** (OCA) ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Eurolist C le 19 décembre 2014 sous le code ISIN FR0012057008.

D'un coupon annuel au taux d'intérêt de 6%, les OCA peuvent s'amortir soit in fine, par remboursement au pair majoré d'une prime de remboursement de 10% et de l'intérêt couru, soit 348€ par OCA, soit à tout moment à la demande du porteur. Les OCA sont convertibles à tout moment et donnent lieu à l'attribution de 100 actions nouvelles MECELEC COMPOSITES pour 1 OCA.

La date de maturité des OCA était le 17 décembre 2019.

BSA 2014

Les **Bons de souscription d'action** (BSA) ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Eurolist C le 19 décembre 2014 sous le code ISIN FR0012057149. Le nombre de BSA attachés à chaque OCA est de 100, ce qui représente suite à la création des 36 724 OCA émises, un **nombre total de BSA créés de 3 672 400**. Les BSA ont été détachés des OCA immédiatement à l'issue de leur admission.

Les BSA seront exerçables à compter de leur émission et pendant 5 ans jusqu'au 11 décembre 2019 au plus tard (la « Période d'Exercice »). Les BSA qui n'auront pas été exercés le 11 décembre 2019 deviendront automatiquement caducs et perdront toute valeur.

Chaque BSA donnera droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire une (1) action nouvelle de la Société émise au prix de quatre euros (4€).

ACTIONNARIAT AU 31/12/2019

| Concertiste | 2018 | | | | 2019 | | | |
|----------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|---------------|----------------|
| | Actions | Votes | % Cap. | % Votes | Actions | Votes | % Cap. | % Votes |
| MP DELOCHE & ASSOCIÉS | 801 335 | 1 243 304 | 19,79% | 21,79% | 1 472 651 | 1 914 620 | 18,90% | 20,20% |
| MC PARTNERS | 482 824 | 568 516 | 11,92% | 9,97% | 1 424 282 | 1 509 974 | 18,30% | 15,90% |
| VENDOME DEVELOPPEMENT | 286 746 | 567 746 | 7,08% | 9,95% | 286 746 | 567 746 | 3,70% | 6,00% |
| SETIAG | 267 920 | 529 386 | 6,62% | 9,28% | 267 920 | 529 386 | 3,40% | 5,60% |
| HELEA FINANCIÈRE | 262 716 | 525 432 | 6,49% | 9,21% | 525 873 | 788 589 | 6,70% | 8,30% |
| DANCER INVESTISSEMENT | 160 563 | 321 126 | 3,96% | 5,63% | 160 563 | 321 126 | 2,10% | 3,40% |
| AUTOFINANCE | 161 309 | 306 882 | 3,98% | 5,38% | 293 456 | 446 897 | 3,80% | 4,70% |
| Éric VANNOOTE | 6 666 | 6 666 | 0,16% | 0,12% | 6 666 | 6 666 | 0,09% | 0,12% |
| Concert MC PARTNERS | 2 430 079 | 4 069 058 | 60,01% | 71,32% | 4 438 157 | 6 085 004 | 56,85% | 64,10% |
| Jean-Mary LABROT | 20 000 | 40 000 | 0,49% | 0,70% | 20 000 | 40 000 | 0,26% | 0,42% |
| Salariés MECELEC | 3 500 | 7 000 | 0,09% | 0,12% | 3 800 | 7 600 | 0,05% | 0,08% |
| Auto-détention | 26 835 | - | 0,66% | 0,00% | 39 289 | 39 289 | 0,50% | 0,41% |
| Autres | 1 569 178 | 1 589 039 | 38,75% | 27,85% | 3 300 768 | 3 315 678 | 42,34% | 34,97% |
| Total | 4 049 592 | 5 705 097 | 100,00% | 100,00% | 7 795 348 | 9 469 905 | 57,80% | 100,00% |

OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES INTERVENUES AU COURS DES DERNIERS EXERCICES

DÉPASSEMENT DU SEUIL DES 5%

18 janvier 2011 – Capital

AUTOFINANCE : Acquisition par acte sous seing privé du 18 janvier 2011 de 7 868 actions portant la part d'AUTOFINANCE à 5,02% du capital et 4,78% des droits de vote de la Société.

31 décembre 2012 – Capital

SETIAG a acquis au cours de l'exercice 12 704 titres portant ainsi sa participation au 31/12/2012 à 5,23%.

31 décembre 2015 – Droits de vote

DANCER INVESTISSEMENT : Attribution de 118 267 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 118 267 actions depuis 5 ans. Détention de 160 563 actions et 321 126 droits de vote, soit 4,0% du capital et 5,9% des droits de vote de la Société.

AUTOFINANCE : Attribution de 116 667 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 116 667 actions depuis 5 ans. Détention de 161 309 actions et 306 882 droits de vote, soit 4,0% du capital et 5,6% des droits de vote de la Société.

DÉPASSEMENT DU SEUIL DES 10%

31 décembre 2015 – Droits de votes

VENDOME DEVELOPPEMENT : Attribution de 263 029 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 263 029 actions depuis 5 ans. Détention de 286 746 actions et 567 746 droits de vote, soit 7,1% des actions et 10,4% des droits de vote de la Société.

29 juin 2015 – Capital et Droits de vote

SECONDE CHANCE : Conversion d'OCA 2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 400 000 actions nouvelles. Détention de 482 824 actions et 565 648 droits de vote, soit 11,9% du capital et 12,7% des droits de vote de la Société.

DÉPASSEMENT DU SEUIL DES 15%

29 juin 2015 – Capital et Droits de vote

MP DELOCHE & ASSOCIES : Conversion d'OCA 2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 423 330 actions nouvelles. Détention de 790 560 actions représentant 917 720 droits de vote, soit 19,54% du capital et 20,38% des droits de vote de la Société.

DÉPASSEMENT DU SEUIL DES 20%

29 juin 2015 – Droits de vote

MP DELOCHE & ASSOCIES : Conversion d'OCA 2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 423 330 actions nouvelles. Détention de 790 560 actions représentant 917 720 droits de vote, soit 19,54% du capital et 20,38% des droits de vote.

DÉPASSEMENT DU SEUIL DES 66,6%

31 décembre 2015 – Droits de votes

CONCERT SECONDE CHANCE : Attribution de 978 296 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 978 296 actions depuis 5 ans. Les membres du concert détiennent ensemble 2 421 024 actions et 3 797 592 droits de vote, représentant 59,8% du capital et 69,4% des droits de vote de la Société.

AUTRES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

29 juin 2015 – Franchissement de seuils à la baisse

AUTOFINANCE a franchi individuellement en baisse, le 29 juin 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société MECELEC COMPOSITES et détient individuellement 153 441 actions MECELEC COMPOSITES représentant 190 215 droits de vote, soit 3,97% du capital et 4,22% des droits de vote de la Société.

DANCER INVESTISSEMENT a franchi individuellement en baisse, le 29 juin 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société MECELEC COMPOSITES et détient individuellement 160 563 actions MECELEC COMPOSITES représentant 202 859 droits de vote, soit 3,97% du capital et 4,50% des droits de vote de la Société.

18 Décembre 2019 – Capital

Le concert composé des sociétés MP DELOCHE ET ASSOCIÉS¹, SETIAG², MC PARTNERS³, VENDÔME DÉVELOPPEMENT⁴, HELEA FINANCIÈRE⁵, DANCER INVESTISSEMENTS⁶ et AUTO FINANCE⁷ a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le

20 décembre 2019, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société MECELEC COMPOSITES et détenir, à cette date et à ce jour, 4 431 491 actions MECELEC COMPOSITES représentant 6 078 338 droits de vote, soit 56,85% du capital et 64,11% des droits de vote de cette société⁸, répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|-----------------------------------|------------------|---------------|------------------|------------------|
| MP DELOCHE ET ASSOCIÉS | 1 472 651 | 18,89% | 1 914 620 | 20,19% |
| SETIAG | 267 920 | 3,44% | 529 386 | 5,58% |
| Sous-total famille Deloche | 1 740 571 | 22,33% | 2 444 006 | 25,78% |
| MC PARTNERS | 1 424 282 | 18,27% | 1 509 974 | 15,93% |
| VENDÔME DÉVELOPPEMENT | 286 746 | 3,68% | 567 746 | 5,99% |
| HELEA FINANCIÈRE | 525 873 | 6,75% | 788 589 | 8,32% |
| DANCER INVESTISSEMENT | 160 563 | 2,06% | 321 126 | 3,39% |
| AUTO FINANCE | 293 456 | 3,76% | 446 897 | 4,71% |
| Total concert | 4 431 491 | 56,85% | 6 078 338 | 64,11% |

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société MECELEC COMPOSITES⁹.

À cette occasion, (i) la famille Deloche a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 30% des droits de vote et 25% du capital de la société MECELEC COMPOSITES, (ii) la société MC PARTNERS a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 10% des droits de vote et 15% du capital et des droits de vote, (iii) la société DANCER INVESTISSEMENTS a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société MECELEC COMPOSITES, (iv) la société AUTO FINANCE a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société MECELEC COMPOSITES et (v) la société VENDÔME DÉVELOPPEMENT a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la société MECELEC COMPOSITES.

CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉE AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT À AUGMENTER LE CAPITAL.

Néant

¹ Société par actions simplifiée [sise 136 cours Lafayette, 69489 Lyon cedex 03] contrôlée par M. Michel-Pierre Deloche.

² Société à responsabilité limitée [sise 136 cours Lafayette, 69489 Lyon cedex 03] contrôlée par M. Michel-Pierre Deloche.

³ Société par actions simplifiée anciennement dénommée Seconde Chance [sise 136 cours Lafayette, 69489 Lyon cedex 03] contrôlée par M. Eric Vannoote.

⁴ Société sise 45 avenue Leclerc, 69007 Lyon et contrôlée par M. Eric Galdeano.

⁵ Société sise 28 cours de Verdun, 69002 Lyon et détenue par M. Christian Lamaloise et ses enfants.

⁶ Société civile [sise 57 rue Michelet, 42000 Saint-Etienne] contrôlée par M. Jacques Dancer.

⁷ Société sise 521 route Nationale, 01120 La Boisse et détenue par M. Hervé Bronner.

⁸ Sur la base d'un capital composé de 7 795 348 actions représentant 9 480 905 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁹ Cf. notamment communiqué de la société MECELEC COMPOSITES en date du 18 décembre 2020.

CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

À la date de dépôt du présent Rapport Annuel, **MECELEC COMPOSITES** est majoritairement détenue par le concert **MC PARTNERS** avec une participation représentant **64,11%** des droits de vote et **56,80%** du capital.

MECELEC COMPOSITES estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. À cette fin il est précisé que le Concert **MC PARTNERS** a décidé dans un souci de protection de l'actionnariat minoritaire de procéder à l'**augmentation de capital de décembre 2010 au nominal et avec maintien du DPS** au lieu d'une réduction de capital envisagée initialement.

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACTION DE CONCERT

La Société **MC PARTNERS** déclare agir de concert avec les Sociétés **HELEA FINANCIERE**, **DANCER INVESTISSEMENTS**, **AUTO-FINANCE**, **VENDOME DEVELOPPEMENT**, **SETIAG**, **MP DELOCHE & ASSOCIES** ainsi qu'avec **Éric VANNOOTE**.

Il n'existe cependant pas de pacte d'actionnaires.

MECELEC COMPOSITES possède un actionnariat de référence important (le concert **MC PARTNERS**). Comme pour la majorité des **VAMPS** (Valeurs de Moyenne et Petite taille), il existe donc inévitablement un **rapprochement entre l'équipe dirigeante et l'actionnariat**. Toutefois, MECELEC COMPOSITES, outre le respect de la réglementation et de la législation en vigueur notamment en matière d'information de son actionnariat, a adopté, dans une **démarche de gouvernance responsable**, le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de **MIDDLENEXT**.

RACHATS D' ACTIONS

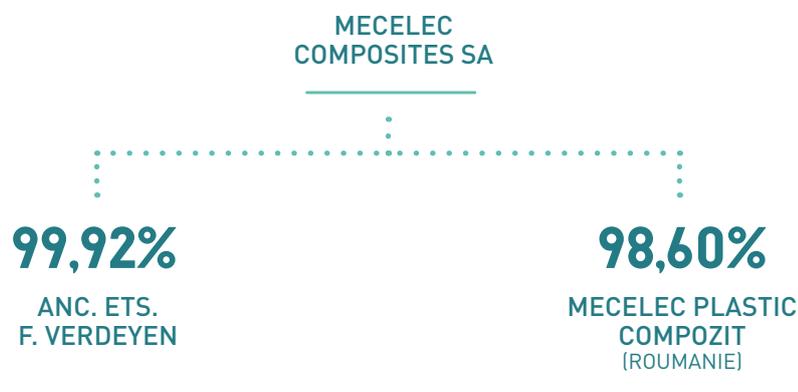
Il a été mis en place un **contrat de liquidité** qui a été souscrit avec la société de bourse **GILBERT DUPONT** à compter du 3 décembre 2018.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

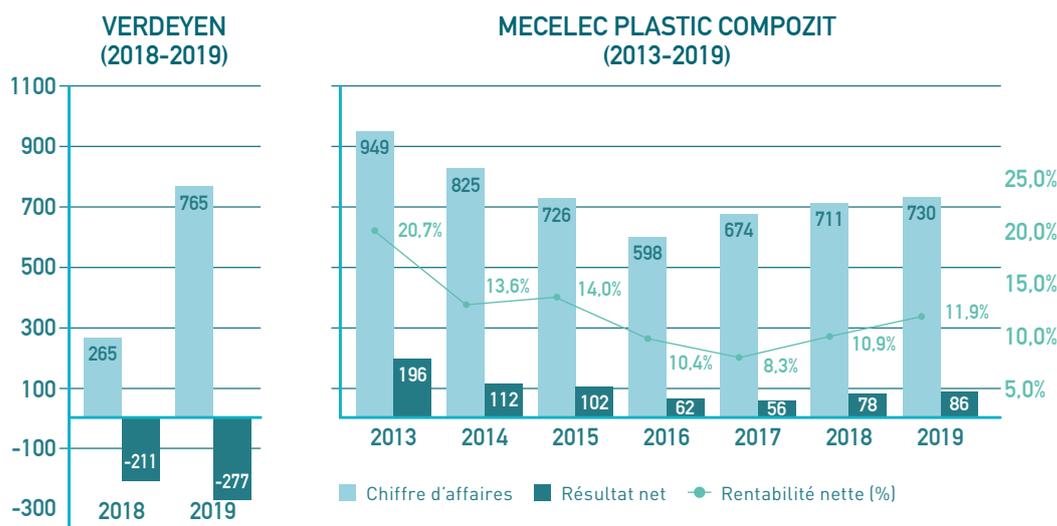
| Nature | Montant maximum | Date d'autorisation | Durée |
|--|--|---------------------|---------|
| Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement et/ou à terme avec maintien du DPS | 10 000 000€ | 18 oct. 2019 | 26 mois |
| Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement et/ou à terme, avec suppression du DPS sans indication de bénéficiaires et par offre au public | 10 000 000€ | 18 oct. 2019 | 26 mois |
| Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du DPS sans indication de bénéficiaires | 10 000 000€ | 18 oct. 2019 | 26 mois |
| Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du DPS sans indication de bénéficiaires et par offre au public | 10 000 000€ | 18 oct. 2019 | 26 mois |
| Émission d'actions et/ou de valeurs, avec suppression du DPS des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires | 10 000 000€ | 18 oct. 2019 | 26 mois |
| Augmenter le nombre de titre émis avec maintien ou suppression du DPS selon les cas | 10 000 000€ 15% du prix retenu pour l'émission initiale | 18 oct. 2019 | 26 mois |
| Émission de BSA, au profit des administrateurs, consultants, équipe dirigeante de la Société ou de sociétés qu'elle contrôle | 409 959 BSA pour 409 959 actions ordinaires | 18 oct. 2019 | 18 mois |
| Attribution au profit des membres du personnel de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, d'actions gratuites, existantes ou à émettre, | 404 959 actions | 18 oct. 2019 | 26 mois |
| Réduire le capital social par annulation de ses propres actions | 10% du capital social | 18 oct. 2019 | 18 mois |
| Annulation de ses propres actions | 10% du capital social | 22 mai 2019 | 18 mois |
| Émission de BSA attribuées gratuitement aux actionnaires au cours d'une offre publique | 10 000 000€ | 18 oct. 2019 | 18 mois |
| Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement et/ou à terme | 1 000 000€ | 22 mai 2019 | 18 mois |
| Émission action et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du DPS au profit des administrateurs de la Société | 1 000 000€ | 22 mai 2019 | 18 mois |

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

L'organigramme juridique du Groupe est le suivant au 31 décembre 2019



CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT NET



« MECELEC COMPOZIT SRL est la filiale du Groupe MECELEC en Roumanie. Créée en 2003 par MECELEC, elle a pour spécialité la conception et la fabrication de coffrets de branchement à destination des marchés roumains de l'énergie, ainsi que des pièces industrielles diverses pour l'industrie. Elle utilise le procédé de compression de SMC. Au cours de l'année 2016 un nouveau Directeur Général a été nommé avec comme mission le développement de cette filiale. »

Bénédicte DURAND, Directeur Général.

Compte tenu de la non-atteinte des seuils de consolidation et du fait que MECELEC COMPOSITES ne soit pas sur le marché réglementé, la société MECELEC COMPOSITES ne consolidera pas ses filiales.

ANC. ETS. F. VERDEYEN est filiale du Groupe MECELEC COMPOSITES en Belgique. Elle a pour activité la détention et la location des usines de Mauves et Saint-Agrève ainsi que ses équipements industriels. Elle fait partie du périmètre MECELEC COMPOSITES depuis le 22/03/2018 suite au jugement de la Cour d'Appel de Bruxelles.

05 | COMPTES SOCIAUX



BILAN SOCIAL

| ACTIF (en milliers d'€) | 31/12/2019 | 31/12/2018 | PASSIF (en milliers d'€) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|---------------|---------------|--|---------------|---------------|
| Actif Immobilisé | 15 304 | 14 964 | Capitaux propres | 10 236 | 3 240 |
| Immobilisations incorporelles | 168 | 190 | Capital | 7 795 | 12 149 |
| Immobilisations corporelles | 3 061 | 2 696 | Prime d'émission | 2 728 | 4 |
| Immobilisations financières | 12 075 | 12 078 | Réserve légale | 309 | 309 |
| Titres mis en équivalence | - | - | Résultat de l'exercice | 531 | 922 |
| | | | Autres réserves | -1 143 | -10 165 |
| | | | Subvention | 16 | 21 |
| Actif circulant | 10 787 | 7 782 | Passif hors capitaux propres | 15 855 | 19 506 |
| Stock et en-cours | 2 802 | 3 084 | Provisions pour risques et charges | 69 | 645 |
| Clients et comptes rattachés | 1 273 | 1 457 | Emprunts et dettes financières | 5 812 | 8 898 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 2 493 | 1 369 | Fournisseurs et comptes rattachés | 9 541 | 8 653 |
| Valeurs mobilières de placement | 25 | 25 | Autres dettes et comptes de régularisation | 433 | 1 310 |
| Disponibilités | 4 089 | 1 747 | | | |
| Charges constatées d'avance | 105 | 100 | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 26 091 | 22 746 | TOTAL DU PASSIF | 26 091 | 22 746 |

5.1. COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

| Compte de résultat social (en milliers d'€) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|--------------|
| Chiffres d'affaires | 28 920 | 22 999 |
| Autres produits d'exploitation (y/c transfert de charges et reprises sur provisions) | 858 | 1 040 |
| Achats consommés | 13 968 | 10 438 |
| Autres achats et charges externes | 6 529 | 4 661 |
| Impôts et taxes | 477 | 572 |
| Charges de personnel | 7 124 | 6 794 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 826 | 968 |
| Autres charges d'exploitation | 19 | 64 |
| Résultat d'exploitation | 835 | 542 |
| Produits financiers | 365 | 362 |
| Charges financières | 669 | (570) |
| Résultat courant avant impôts | 531 | 1 474 |
| Produits exceptionnels | 1 179 | 6 723 |
| Charges exceptionnelles | 1 163 | 7 390 |
| Impôts sur les résultats et participation | 16 | (115) |
| RÉSULTAT NET | 531 | 922 |

5.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Capital | Réserves et RAN | Résultat | Total capitaux propres |
|----------------------------|---------------|--------------------|----------------|---------------------------|
| Au 31 décembre 2016 | 12 149 | (10 451) | (2 413) | (715) |
| Affectation du résultat | - | (2 413) | 2 413 | - |
| Augmentation de capital | - | - | - | - |
| Réévaluation libre | - | 4 415 | - | 4 415 |
| Résultat de la période | | | (1 404) | (1 404) |
| Au 31 décembre 2017 | 12 149 | (8 449) | (1 404) | 2 296 |
| Affectation du résultat | - | (1 404) | 1 404 | - |
| Augmentation de capital | - | - | - | - |
| Subvention | - | 21 | - | 21 |
| Résultat de la période | | | 923 | 923 |
| Au 31 décembre 2018 | 12 149 | (9 832) | 923 | 3 240 |
| Affectation du résultat | | 923 | (923) | - |
| Capital social | (4 353) | 8 100 | | |
| Primes d'émission | | 2 724 | | 2 724 |
| Ecart de réévaluation | | - | | |
| Réserve légale | | - | | |
| Subvention | | (5) | | (5) |
| Résultat de la période | | | 531 | 531 |
| Au 31/12/2019 | 7 796 | 1 910 | 531 | 10 237 |

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Nom : **MECELEC COMPOSITES SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Capital social : **7 795 348€** en **7 795 348** actions au nominal de **1€**.
Date de création de la Société : **1934**
Siège social : **3, rue des Condamines - 07300 MAUVES - France**
Registre du commerce : **B 336 420 187 AUBENAS - Code APE : 2229A**

ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration **Michel-Pierre DELOCHE**
Directeur Général **Bénédicte DURAND**
Administrateur **Jacques DANCER**
Administrateur **Patrick LOUIS**
Administrateur **Paul-Henry WATINE**
Administrateur **Martine RINAUDO**
Administrateur **Edouard LAMELOISE**
Administrateur **Alice DE MALLIARD**

Consultation des documents comptables **Siège social :
MAUVES (07) - France**

Communication financière **Bénédicte DURAND
Directeur Général
tél. : 33 (0) 4 75 07 87 07
b.durand@mecelec.fr**

Exercice social **du 1^{er} janvier au 31 décembre**

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

MECELEC COMPOSITES (la "Société") est une Société anonyme régie par les dispositions de la loi française, créée en 1934 et cotée à Euronext Growth. La Société et ses filiales sont ci-dénommées « le Groupe » ou « le Groupe MECELEC COMPOSITES ».

Depuis plus de 80 ans, le Groupe conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites de haute technicité dont les caractéristiques uniques permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux grands enjeux techniques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, la transformation de matériaux thermoplastiques et thermodurcissables permet de répondre à des problématiques de performance et de durabilité des produits fabriqués.

MECELEC COMPOSITES est le leader français de la mise en œuvre des matériaux

composites. Connus depuis 1934 pour ses développements d'outillages spécifiques dans le BTP (coffret d'électricité, gaz, télécoms, eau...), le Groupe a aujourd'hui une expertise et des technologies de pointe dans les composites.

Il co-développe avec ses clients des produits innovants dans des secteurs aussi variés et exigeants que l'aéronautique, l'automobile et le médical, ou encore les transports, le ferroviaire, l'industrie, etc.

Les états financiers annuels de MECELEC COMPOSITES au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 Mars 2020, date à laquelle ils ont été autorisés à la publication. **Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2020.**

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Durant l'année 2019, MECELEC COMPOSITES a continué d'affirmer sa présence terrain et a concrétisé des projets dans ses secteurs cibles :

- Les loisirs
- Les équipements urbains
- Le transport

Le Groupe a également confirmé son **leadership dans le secteur des composites bio-sourcés** qu'elle a notamment mis en œuvre pour la fabrication des toits des colonnes MORRIS pour la ville de Paris avec son client JC DECAUX.

Cela conforte MECELEC COMPOSITES dans son **nouveau positionnement stratégique** qui passe par une **valorisation de son savoir-faire** et une **mise en avant des technologies de transformation** des matériaux composites. La réalisation d'études et de fabrication avec des clients prestigieux, donneurs d'ordres internationaux, permet à la société d'**avancer dans son plan d'accélération de la transformation**.

- Nomination d'une administratrice indépendante

Renouvellement du mandat d'une administratrice indépendante et nomination d'une nouvelle administratrice. Le Conseil d'Administration a renouvelé le mandat de - MARTINE RINAUDO - administratrice indépendante. Le Conseil a également nommé une nouvelle administratrice - BÉNÉDICTE DURAND - directeur général de la société. Ces nominations ont été validées par l'Assemblée Générale du 22/05/2019. Cette nomination permet d'avoir un Conseil composé de 8 administrateurs dont 4 administrateurs indépendants. Le Conseil suit les recommandations du code de gouvernance émis par Middlednext.

Dès le 1^{er} semestre, la très forte dynamique s'est traduite dans le chiffre d'affaires. Ce niveau de croissance témoigne de la pertinence et de l'engouement toujours plus fort des clients pour les solutions de matériaux composites, et éco-composites.

Néanmoins cette forte croissance d'activité s'est réalisée au détriment de la marge brute, qui s'est dégradée nettement en 2019. Un plan d'actions est mis en œuvre pour remonter la marge tout au long de l'année 2020.

Porté par une dynamique commerciale qui reste soutenue, un savoir-faire reconnu et un positionnement tourné vers l'innovation, MECELEC COMPOSITES dispose d'un carnet de commandes important avec une visibilité de plus de 3 mois et en progression de plus de 10% à date.

REORGANISATION FINANCIERE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2019 a, aux termes de sa première résolution, décidé de procéder à une réduction du capital motivée par des pertes d'un montant de 8 099 984 euros par diminution de la valeur nominale de 3 euros à 1 euro chacune, ramenant ainsi le capital social de 12 149 976 euros à 4 049 992 euros.

Cette réduction de capital, associée aux bons résultats semestriels, a permis à MECELEC COMPOSITES d'avoir accès, de manière plus large, à des financements bancaires moyen-long terme, étant précisé que MECELEC COMPOSITES n'a pas eu recours à de tels financements depuis la réduction de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2019 a également délégué sa compétence au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, dans la perspective d'éventuelles futures opérations de financement en fonds propres.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 19/12/2019, MECELEC COMPOSITES a annoncé le large succès de son augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, par voie d'offre au public.

Le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 7 114 656,40 euros et se traduit par l'émission de 3 744 556 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») au prix de 1,90 euro par action.

La demande totale exprimée s'est élevée à 4 679 111 titres, dont 87% au titre du placement global (destiné aux investisseurs institutionnels), et 13% au titre de l'offre à prix fixe (destinée aux particuliers), soit un taux de souscription global de 144%.

Face à cette forte demande, MECELEC COMPOSITES a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension. Le nombre de titres émis à la suite de l'exercice intégral de la clause d'extension s'élève à 3 744 556 Actions Nouvelles, dont 1 612 774 Actions Nouvelles

En complément, afin de finaliser la réorganisation financière liée au refinancement de la dette obligataire existante d'un montant de 9M€ (principal 8,514M€, prime 345K€ et intérêts inclus 202K€), la société MC Partners (anciennement Seconde Chance), actionnaire de MECELEC COMPOSITES et membre du Concert majoritaire et MP DELOCHE & ASSOCIES, ont consenti à MECELEC COMPOSITES, une avance en compte-courant d'actionnaire d'un montant maximal de 6M€ (4M€ MC PARTNERS et 2M€ MP DELOCHE & ASSOCIÉS).

Cette nouvelle étape a permis à MECELEC COMPOSITES, de confirmer l'accélération de sa réorganisation financière en ligne avec ses objectifs de développement.

souscrites par compensation de créances de comptes courants d'actionnaires, soit 92,4% du capital existant de la Société et portant à 7 795 348 le nombre d'actions composant le capital de la Société après réalisation de l'Augmentation de Capital. Les frais liés à l'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 648K€.

« Le beau succès de cette opération auprès des investisseurs va permettre d'accélérer le reprofilage de notre structure financière et d'accompagner notre montée en puissance en ligne avec notre feuille de route. Je remercie nos actionnaires pour la confiance qu'ils nous ont témoignée, et je souhaite la bienvenue aux nouveaux actionnaires qui sont entrés au capital de Mecerlec Composites à l'occasion de cette opération ».

Bénédicte DURAND, Directeur Général

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Depuis le 3 décembre 2018, la société MECELEC COMPOSITES a mis en place un contrat de liquidité avec la société de bourse GILBERT DUPONT. Ce contrat d'une durée d'un an est renouvelable par tacite reconduction.

GAIA

Depuis 2017, le Groupe a accéléré sa transformation et s'est recentré autour de valeurs fondamentales, telles que :

- le **fonctionnement de sa gouvernance** avec notamment la création d'un Comité stratégique ;
- l'attention toute particulière accordée aux **conditions de travail** et à l'**égalité des chances** ;

- la **politique RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises), avec de nouvelles actions pour accompagner le développement des compétences des salariés, avec un engagement fort pour la formation, notamment au travers d'une vaste opération de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ces travaux ont permis à la Société de progresser dans l'évaluation réalisée par GAIA, en obtenant une note globale de 68/100 pour l'indice Gaia 2019 dans sa catégorie (sociétés dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 et 50M€)

ACTIVITÉ PAR SEGMENTS

Le chiffre d'affaires de l'année 2019 se répartit par secteur d'activité comme suit :

- **Distribution** 48,4% : le marché historique du Groupe est stable, présentant même une progression de 7% ;
- **Mobilité** 36,2% : le Groupe enregistre une hausse de 32% de son activité grâce à de nombreuses signatures dans le secteur ferroviaire ;
- **Industrie** 10,9% : ce secteur explose, notamment grâce au contrat majeur passé avec JC DECAUX pour la production des emblématiques colonnes Morris en éco-composites.
- **Aéronautique / Défense** 0,8% : le volume de chiffre d'affaires reste peu significatif pour l'instant mais MCI, l'entité dédiée à l'innovation, réalise des prestations d'études ;
- **Sports et Loisirs** 2,2% : la hausse de chiffre d'affaires de 42% sur ce segment stratégique traduit sa montée en puissance et la pertinence des solutions proposées ;
- **Médical** (1,5%) : le développement axé autour de quelques thématiques, dans ce secteur offrant de nombreuses applications possibles, ne porte pas encore ses fruits.

« 2019 restera une année hors-normes à bien des égards. Dans un marché solidement orienté et grâce à un carnet de commandes historique, le Groupe a su relever les défis qui se présentaient avec dynamisme et précision pour répondre de façon toujours plus rigoureuse aux exigences de nos clients. Au-delà d'un chiffre d'affaires en très forte croissance, nous poursuivons l'amélioration des process et de l'innovation produits, et notre engagement fort pour la formation dans le cadre de notre démarche/politique RSE. »

Bénédicte DURAND,
Directeur Général

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Les commissaires aux comptes titulaires sont :

ADN PARIS
Dont le siège social est
109, rue de Courcelles - 75017 PARIS
Immatriculée sous le n° 428 911 275 RCS PARIS

Représentée par
Mr Philippe SIXDENIER
Date de nomination ; 25/09/2015
Échéance du mandat AG 2021

| | |
|---|-------------------|
| Montant des honoraires versés aux auditeurs | ADN PARIS : en K€ |
| Mission légale annuelle | 41 |
| Mission spécifique | - |

INFORMATIONS JURIDIQUES

D'un point de vue juridique l'année 2019 a été marquée par :

- **Volet pénal contre MM. Philippe RIBEYRE, Jean-François VERJAT, Patrice PELISSIER et les Sociétés MEA INDUSTRIES et MEA AG**

La Société MECELEC avait découvert dans le courant de l'année 2015 que M. Philippe RIBEYRE, ancien Directeur Général Délégué de la Société, avait pris attache avec le Groupe allemand MEA, concurrent de MECELEC, développant de concert avec ce même Groupe un schéma hostile à l'encontre de MECELEC.

Par arrêt du 6 juin 2019, la Cour d'appel de NANCY a confirmé la condamnation de M. Philippe RIBEYRE du chef d'abus de confiance commis au préjudice de la Société MECELEC, prononcée initialement par jugement du Tribunal correctionnel d'Epinal du 19 avril 2016.

Cette même décision a confirmé également la condamnation des Sociétés MEA INDUSTRIES et MEA AG, ainsi que de leur dirigeant, et porté le montant de l'amende pénale prononcée à l'encontre de chacun d'eux à la somme de 20 000 euros.

L'ensemble des condamnés ont inscrit un pourvoi en cassation à l'encontre de cette décision.

- **Procédure devant les juridictions belges relatives à la nullité de la convention du prêt à laquelle MECELEC est intervenue volontairement et procédure devant le Tribunal de commerce de Paris relative au séquestre de la dette obligataire**

À la suite des prétentions infondées de la société SEDAINÉ relatives à l'existence d'une créance à son encontre, VERDEYEN a assigné SEDAINÉ devant les juridictions belges le 7 novembre 2019 afin d'obtenir la nullité de la convention de prêt du 23 juin 2015 arguant le caractère fictif de la convention de prêt ayant pour objectif la distribution de dividendes et non pas le préfinancement à MECELEC COMPOSITES d'une quelconque TVA. MECELEC COMPOSITES est intervenue volontairement à cette instance afin de faire valoir ses droits.

Par ailleurs, compte tenu des suspicions relatives à l'administration de VERDEYEN par Monsieur Cyril JOSSET, MECELEC COMPOSITES a déposé une requête devant le Président du Tribunal de commerce le 23 décembre 2019 aux fins que soit ordonné le placement sous séquestre entre les mains de la SELARL Stéphane VAN KEMMEL du montant total des obligations convertibles dues au 17 décembre 2019 soit somme de 9 877 152 euros. Aux termes de ladite requête, MECELEC COMPOSITES a sollicité que l'ensemble des porteurs d'obligations soient remboursés de leur dette obligataire à l'exception de SEDAINÉ

dont le remboursement d'un montant de 5 800 100 euros devait être déduit de la somme de 4 243 699,96 euros représentant le préjudice allégué par les procédures en cours.

Par ordonnance en date du 23 décembre 2019, le Président du Tribunal de commerce a considéré que la créance invoquée lui paraissait fondée en son principe et les circonstances évoquées par MECELEC COMPOSITES étaient susceptibles d'en menacer le recouvrement.

Ainsi, l'ensemble des porteurs des dites obligations ont été régulièrement remboursés à l'exception de celle attribuée à SEDAINÉ dont la dette est détenue entre les mains de la SARL VAN KEMMEL à hauteur de 4 243 699,96 euros.

Précisons que SEDAINÉ a assigné la société MECELEC COMPOSITES le 7 février 2020 aux fins de rétractation de ladite ordonnance. Une audience devant le Président du Tribunal de commerce doit être fixée dans les prochains mois.

L'ensemble des condamnés ont inscrit un pourvoi en cassation à l'encontre de cette décision.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

CROISSANCE EXTERNE

Le 27/02/2020, MECELEC COMPOSITES a annoncé la reprise du peintre industriel BIOUSSE, par décision du Tribunal de Commerce de Romans. La qualité de la proposition de reprise ambitieuse et volontaire, articulée autour d'un engagement environnemental fort, et d'investissements stratégiques dans l'outil industriel, a particulièrement séduit les parties prenantes. Depuis 1953, l'entreprise familiale BIOUSSE est un acteur majeur du tissu économique drômois, spécialisé dans l'application de peinture industrielle, destinée notamment au marché de l'aéronautique. L'usine, située à Bourg-lès-Valence, a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 2,2M€. En un demi-siècle, l'entreprise a amélioré tout le processus d'application de peinture, de la préparation des surfaces à la finition, diversifié sa clientèle, et offert une palette de services performants allant du conseil à l'aide à la rédaction du cahier des charges.

En date du 1^{er} mars 2020, le Groupe a repris l'entreprise Ets BIOUSSE qui devient MC COATING - Ets Biousse. Spécialisé en application de peinture industrielle, cette acquisition permet d'apporter une nouvelle brique technologique au groupe.

Cette croissance externe vient compléter l'offre intégrée, conformément au plan stratégique.

COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité. A la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise a constaté une baisse du chiffre d'affaires de 11% sur le premier trimestre.

MECELEC COMPOSITES acquiert ainsi une expertise de grande qualité avec un portefeuille de clients additionnels, et une présence géographique renforcée. Enregistrant une forte croissance organique depuis deux ans, cette acquisition permet au Groupe d'accélérer son développement.

« C'est avec joie et une grande satisfaction, que nous allons intégrer l'équipe de l'entreprise BIOUSSE dans notre Groupe. Grâce à cette acquisition, nous renforçons notre présence territoriale dans les services à l'industrie, nous développons une synergie industrielle forte, et croisons des savoir-faire qui vont nous permettre de répondre toujours mieux et de façon globale, aux attentes de nos clients. »

Précise **Bénédicte Durand**,
Directeur Général.

À la date d'établissement des comptes de l'entreprise (le 27/03/2020), l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel
- Mise en place du télétravail quand cela est possible.
- Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes (le 27/03/2020), l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation. Au 31 décembre 2019, la trésorerie active de MECELEC COMPOSITES était de 4 115K€ et les créances cédées au factor en déduction du poste clients s'élèvent à 5 166K€.

Au vu de ces éléments, MECELEC COMPOSITES ayant procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois.

Indépendance des exercices

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les changements intervenus font l'objet d'une description dans l'annexe des comptes annuels.

Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation

incorporelle sont remplis. Les coûts de développement sont constitués de coûts internes (temps passé valorisé) et de coûts externes (achats d'études principalement).

Les conventions générales fixées par le plan comptable général défini par le règlement ANC 2014-03, à jour à la date d'arrêté des comptes, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base.

Les notes (ou les tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de recherche comptabilisés en charges au titre de l'exercice s'élèvent à 69K€.

Les coûts de développement sont activés lorsque les conditions liées à la faisabilité technique, au potentiel commercial, à la capacité à évaluer de façon fiable les frais attribuables et à générer des avantages économiques futurs sont remplies.

Il n'y a pas eu de frais d'activation de développement durant l'exercice 2019.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.
- Le règlement 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur **coût d'acquisition** (prix d'achat et frais accessoires, hors frais financiers) ou à leur **coût de production** (temps passés et frais internes).

Les amortissements sont calculés suivant le **mode linéaire** en fonction de la durée de vie prévue :

- **Logiciels** : 1 à 5 ans.
- **Frais de développement** : sur la durée des marchés attachés.

Les éléments composant les fonds de commerce (clientèle, marques et produits) sont amortis en fonction de leur durée d'utilité estimée (linéaire de 3 à 10 ans).

| État des immobilisations | Début d'exercice | Acquisitions apports | Virements poste à poste | Cessions ou mise hors service | Fin d'exercice |
|---|------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|----------------|
| Frais de développement | 1 542 | 69 | - | | 1 611 |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | 1 659 | 17 | (22) | - | 1 654 |
| Total des immobilisations incorporelles brutes | 3 201 | 86 | (22) | - | 3 265 |

| État des amortissements et provisions | Début d'exercice | Dotations | Reprises | Cessions ou mise hors service | Fin d'exercice |
|---|------------------|-----------|----------|-------------------------------|----------------|
| Frais de développement | 1 474 | 18 | - | - | 1 492 |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | 1 537 | 68 | - | - | 1 605 |
| Total des amortissements et provisions | 3 011 | 86 | - | - | 3 097 |

| | | | | | |
|---|------------|----------|----------|----------|------------|
| Immobilisations incorporelles nettes | 190 | - | - | - | 168 |
|---|------------|----------|----------|----------|------------|

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur **coût d'acquisition** (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur **coût de production**. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de la production de ces immobilisations. Au 21/12/2017 il a été procédé à une Réévaluation libre des actifs.

| État des immobilisations | Début d'exercice | Acquisitions apports | Virements poste à poste | Cessions ou mise hors service | Fin d'exercice |
|--|------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|----------------|
| Terrains | 42 | - | - | - | 42 |
| Constructions sur sol propre | 636 | - | - | - | 636 |
| Constructions installations générales, agencements, aménagements | 1 046 | - | - | - | 1 046 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 12 633 | 750 | - | (70) | 13 313 |
| Installations générales, agencements, aménagements | 69 | 162 | - | - | 231 |
| Matériel de transport | 41 | - | - | (6) | 35 |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | 15 | 5 | - | - | 20 |
| Immobilisations corporelles en cours | 166 | 155 | (154) | - | 167 |
| Avances et acomptes | 0 | - | - | - | 0 |
| Total des immobilisations corporelles brutes | 14 648 | 1 072 | (154) | (76) | 15 490 |

| État des amortissements et provisions | Début d'exercice | Dotations | Reprises | Cessions ou mise hors service | Fin d'exercice |
|---|------------------|------------|-------------|-------------------------------|----------------|
| Terrains | 0 | - | - | - | - |
| Constructions sur sol propre | 158 | 32 | - | - | 190 |
| Constructions installations générales, agencements | 480 | 105 | - | - | 585 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 11 202 | 398 | (62) | - | 11 538 |
| Installations générales, agencements, aménagements | 64 | 8 | - | - | 72 |
| Matériel de transport | 41 | - | - | (6) | 35 |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | 6 | 9 | (9) | - | 6 |
| Total des amortissements et provisions | 11 951 | 552 | (71) | (6) | 12 426 |

| | | | | | |
|---|--------------|--|--|--|--------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 2 697 | | | | 3 064 |
|---|--------------|--|--|--|--------------|

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements pour dépréciation sont généralement calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et comptabilisés en dotations d'exploitation. Dans le cas d'immobilisations obsolètes, des provisions complémentaires peuvent être constatées. Les durées d'amortissements par catégorie sont les suivantes :

| | |
|---|------------|
| Constructions « en dur » | 40 ans |
| Machines, matériels | 5 ans |
| Toitures | 25 ans |
| Centrales hydrauliques, ponts roulants | 8 ans |
| Constructions légères | 30 ans |
| Presses Injection | 10 ans |
| Agencements et aménagements des constructions..... | 10 ans |
| Presse à Compression < 1000 T | 15 ans |
| Installations et aménagements industriels et de stockage..... | 8 ans |
| Presses > 1 000 T..... | 25 ans |
| Autres installations générales | 5 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| Moules suivant durée de vie du produit..... | 1 à 15 ans |
| Mobilier de bureau..... | 8 ans |
| Matériel de transport..... | 5 ans |

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| Valeur brute | Début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Fin d'exercice |
|--|---------------------|---------------|-------------|-------------------|
| Autres participations | 11 793 | - | (9) | 11 784 |
| Créances rattachées | 0 | - | | 0 |
| Autres titres immobilisés | 2 | - | | 2 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 213 | 1 | (20) | 194 |
| Actions propres et trésorerie liée | 88 | 10 | | 98 |
| Immobilisations financières | 12 096 | 11 | (29) | 12 078 |
| Dépréciations & provisions | - | - | - | - |
| Dépréciation sur titres de participation | - | - | - | - |
| Dépréciation sur créances rattachées à des participations | - | - | - | - |
| Actions propres | 18 | - | (16) | 2 |
| Cumul dépréciations & Provisions | 18 | - | (16) | 2 |
| Immobilisations financières nettes | 12 078 | 11 | (13) | 12 076 |

| État des créances | Montant brut | 1 an au plus | Plus d'un an |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Créances rattachées à des participations | - | - | - |
| Autres titres immobilisés | - | - | - |
| Prêts et autres immobilisations financières | 276 | 276 | - |
| Trésorerie disponible (contrat de liquidité) | 16 | 16 | - |
| Cumul état des créances | 292 | 292 | - |

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société de bourse GILBERT DUPONT, avec prise d'effet au 3 décembre 2018

| | Au 31/12/2018 | Acquisitions | Cessions | Au 31/12/2019 |
|------------------------------|---------------|--------------|----------|---------------|
| Actions détenues | 26 835 | 108 290 | 119 954 | 27 785 |
| Valeur | 50,50 | - | - | 57,20 |
| Trésorerie disponible | 37,30 | - | - | 16,30 |

11 000 titres ont été retirés du contrat de liquidité le 30/03/2019.

La valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques, ou à des éléments prévisionnels.

Les 27 785 actions détenues au 31 décembre 2019 sont valorisées selon la méthode « FIFO ». La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Lorsque la valeur à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée.

La valeur de clôture est déterminée en fonction de la quote-part de situation nette et des perspectives de résultat des filiales concernées et leur intérêt à servir les marchés locaux.

Pour les actions propres, une dépréciation est pratiquée par rapport au cours du titre MECELEC COMPOSITES au 31 décembre 2019. La provision à la clôture de l'exercice 2019 s'établit à 2K€.

| Liste des filiales et participations | CAPITAL | | | TITRES | | | | | |
|--------------------------------------|---------|------------------|-----------------------|--------------|--------------|---------------|----------|-----|----------|
| | Social | Capitaux propres | Quote-part dividendes | Valeur Brute | Valeur Nette | Prêts avances | Cautions | CA | Résultat |
| MPC | 76 | 502 | 98,57% | 317 | 317 | - | - | 730 | 87 |
| ANC. ETS. VERDEYEN | 101 | 8 203 | 99,92% | 11 467 | 11 467 | - | - | 765 | (277) |

Cours pris 4,7862 LEI pour 1€ (Valeur 31/12/2019).

PARTICIPATIONS :

Pour MPC ROUMANIE, le développement des ventes de coffrets et les perspectives positives de cash-flow autorisent le maintien des valeurs nettes actuelles des titres de cette Société.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

| Parties liées | Nature de la transaction | Créances | Dettes | Produits | Charges |
|-------------------------|-----------------------------------|----------|--------|----------|---------|
| MC PARTNERS | Avance en compte courant | - | 2 153 | - | - |
| | Honoraires | - | - | - | 135 |
| M.P. DELOCHE & ASSOCIES | Avance en compte courant | - | 724 | - | - |
| MPC | Compte Courant et Management Fees | 34 | - | 50 | - |
| VERDEYEN | Location mobiliers et immobiliers | 198 | 1 254 | 304 | 765 |

Le compte courant de la Roumanie s'élève à 34K€.

TERMES ET CONDITIONS DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES :

Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, sont porteurs d'intérêts au taux d'intérêt fiscalement déductibles et les règlements se font en trésorerie. Ces transactions ont été conclues aux conditions normales du marché.

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS :

Néant.

STOCKS

| Stocks | Début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Fin d'exercice |
|------------------------------------|------------------|---------------|--------------|----------------|
| Matières premières et consommables | 1 557 | 145 | (225) | 1 477 |
| Produits finis | 1 768 | | (215) | 1 553 |
| TOTAL | 3 325 | 145 | (440) | 3 030 |
| Dépréciations | 241 | | (12) | 229 |
| Stocks nets | 3 084 | 145 | (428) | 2 801 |

Les stocks de matières premières et composants sont évalués suivant la méthode d'évaluation des stocks par le dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges de production, les amortissements des biens concourant à la production en fonction des gammes opératoires en cours. Les frais financiers ainsi que le coût de la sous-activité sont exclus de la valeur des stocks.

Les rotations lentes, déterminées par un outil statistique, donnent lieu à des dépréciations calculées en fonction de la durée d'écoulement prévisible et variant de 10 à 90% selon le risque de mévente, d'obsolescence ou la valeur de réalisation pour les produits finis et les encours, compte tenu de la rotation plus longue sur les matières premières.

Les temps de rotations pour les matières premières, composants et emballages sont plus longs compte tenu des minimums d'achats sur des marchandises spécifiques. Les temps de rotation entre les matières et composants et les produits finis/encours ne peuvent être du même ordre. En effet, certains marchés sont conclus en prévisionnel sur une durée assez longue (au-delà d'une année pour la plupart).

CLIENTS

| Créances | Montant brut | Dépréciation | Net |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Clients | 1 263 | 121 | 1 142 |
| Groupe | 25 | - | 25 |
| Clients douteux ou litigieux | 89 | 0 | 89 |
| TOTAL | 1 377 | 121 | 1 256 |

| Dépréciations | Début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Fin d'exercice |
|---------------|------------------|---------------|-------------|----------------|
| Clients | 85 | 54 | (18) | 121 |

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les dépréciations sont estimées en fonction du risque de non-recouvrement après interrogation de l'assurance-crédit. Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

AUTRES CRÉANCES

| Créances | Montant brut | À un an au plus | À plus d'un an |
|-------------------------------------|--------------|-----------------|----------------|
| Avances et acomptes fournisseurs | 15 | 15 | |
| Avoirs à recevoir | - | - | |
| Personnel - organismes sociaux | 199 | 199 | |
| État, TVA, IS, autres collectivités | 726 | 726 | |
| Compte Groupe | 232 | 232 | |
| Débiteurs divers nets de provisions | 1 335 | 1 335 | |
| Charges comptabilisées d'avance | 105 | 105 | |
| Autres créances nettes | 2 612 | 2 612 | - |

Le poste débiteurs divers a plus d'un an correspond à la garantie du factor pour un montant de 295K€.

CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

NOMBRE DE TITRES

| Catégorie de titres | à la clôture de l'exercice | dont créés pendant l'exercice | dont remboursés pendant l'exercice | Valeur Nominale |
|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-----------------|
| Actions ordinaires | 7 795 348 | 3 745 956 | - | 1,00€ |
| Dont actions à vote double | 1 685 557 | - | - | - |

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| Provisions pour risques | Au 31/12/18 | Dotations de l'exercice | Utilisations de l'exercice | Provisions devenues sans objet | Au 31/12/19 |
|-----------------------------------|-------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|-------------|
| Provision risques sociaux | 50 | - | 50 | - | 0 |
| Provision restructuration | 314 | - | 87 | 158 | 69 |
| Provision pour litiges | - | - | - | - | - |
| Provision pour risques financiers | 281 | 64 | 345 | - | 0 |
| TOTAL | 645 | 64 | 482 | 158 | 69 |

La provision pour restructuration de 314K€ à la clôture de l'exercice 2018 est relative aux coûts de fermeture à venir sur le site de VONGES (remise en état du site). La provision pour litiges avec le personnel couvre les risques liés aux procédures prud'homales en cours et aux litiges avec des salariés du groupe. La provision pour risque de non conversion est relative à l'émission obligataire du 17 décembre 2014 dont l'échéance était au 17 décembre 2019. La reprise de la provision pour restructuration correspond à la renégociation du bail emphytéotique actuellement en cours. La provision sur loyer effectuée jusqu'à septembre 2023 a été reprise entre janvier 2020 et septembre 2023 pour un montant de 158K€.

FINANCEMENT

| Etat des dettes | Montant brut | 1 an au plus | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Avances factor sur créances clients | - | - | - | - |
| Concours bancaires courants | - | - | - | - |
| Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine | 2 787 | - | - | 2 787 |
| Emprunts et dettes financières divers | 136 | 136 | - | - |
| Emprunt obligataire | - | - | - | - |
| TOTAL | 2 923 | 136 | - | 2 787 |
| Emprunts souscrits au cours d'exercice | 2 661 | | | |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | 8 637 | | | |

Ces emprunts sont garantis de la façon suivante :

- Nantissements de fonds de commerce : 105K€
- Nantissements donnés au profit d'établissements financiers : 25K€
- Nantissements et cautions donnés pour la prospection à l'Export : 25K€
- Cautions solidaire MC PARTNERS : 180K€
- Cautions solidaire MP DELOCHE & ASSOCIÉS : 2 500K€
- Covenants sur crédit moyen terme :
 1. $\frac{\text{dettes financières}}{\text{fonds propres}} < 1 = 0,3$
 2. $\frac{\text{dettes financières}}{\text{EBE}} < 3 = 1,97$

DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

| | Solde au 31/12/2019 | Paielement à 1 an | Paielements échelonnés |
|-----------------------------|---------------------|-------------------|------------------------|
| Fournisseurs d'exploitation | 4 716 | 4 716 | - |
| Dettes fiscales et sociales | 4 825 | 4 825 | - |
| Dettes sur immobilisations | 299 | 299 | - |
| Autres dettes | 134 | 134 | - |
| Compte courant | 2 890 | - | 2 890 |
| TOTAL | 12 864 | 9 974 | 2 890 |

PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

| Nature | Charges à payer | Produits à recevoir |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Charges financières | - | - |
| Clients factures à établir | - | 633 |
| Clients avoirs à établir | 111 | - |
| Fournisseurs avoirs non parvenus | - | 165 |
| Fournisseurs factures non parvenues | 1 727 | - |
| Dettes sociales | 1 102 | - |
| Créances sociales | - | 190 |
| Dettes fiscales | 88 | - |
| Créances fiscales | - | - |
| Diverses charges à payer | 23 | - |
| Divers produits à recevoir | - | 117 |

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

| | Exercice 2019 | Exercice 2018 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Distribution | 48,40% | 56,40% |
| Industrie | 47,10% | 37,80% |
| Aéronautique/Sport et Loisirs/Médical | 4,50% | 5,80% |
| TOTAL | 100% | 100% |

TRANSFERT DE CHARGES

| Nature | Montant |
|-----------------------|------------|
| Reprise de provisions | 259 |
| Transfert de charges | 351 |
| TOTAL | 610 |

Les transferts de charges sont principalement constitués de transfert de charges d'exploitation et sociales. Les reprises de provisions de l'exercice s'élèvent à 259K€ et se composent à hauteur de 240K€ de reprises de dépréciations de stocks et de 18K€ de reprises liées aux créances clients.

RÉSULTAT FINANCIER

| Charges financières | 31/12/2019 | Produits financiers | 31/12/2019 |
|--|------------|--|------------|
| Dotation dépréciation sur autres immobilisations financières | 66 | Revenus/créances rattachées/participation | - |
| | | Autres intérêts et produits assimilés | 1 |
| Intérêts et charges assimilés | 602 | Reprise dépréciation actions propres | - |
| Pertes sur titres et créances irrécouvrables | - | Reprise dépréciation titres immobilisés et PNC | 364 |
| Différence de charge | - | Différence de change | - |
| TOTAL | 668 | TOTAL | 365 |

MECELEC COMPOSITES a versé en Décembre 2019 le dernier intérêt de l'émission obligataire – OCA 2014 arrivée à terme.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

| Charges exceptionnelles | 31/12/2019 | Produits exceptionnels | 31/12/2019 |
|--|--------------|--|--------------|
| Indemnités sociales | - | Reprise sur provisions Restructuration | - |
| Litiges clients fournisseurs | - | Divers et reprises sur provisions | 193 |
| VNC immobilisations cédées | - | Produits de cession d'éléments d'actifs | 431 |
| VNC immobilisations financières cédées | - | Produits de cession d'éléments d'actifs financiers cédés | - |
| Pénalités/amendes | - | Reprise sur provisions | 555 |
| Charges & provisions diverses | 1 065 | | |
| Dotations amortissements & charges exceptionnelles | 98 | | |
| Honoraires juridiques | - | | |
| TOTAL | 1 163 | TOTAL | 1 179 |

Le résultat exceptionnel s'établit à 16K€ au 31/12/2019.

INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

Néant

5.3. RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

| Répartition | Résultat avant impôt | Base imposable avant imputation des déficits | Impôt dû | Résultat net après impôt |
|------------------------------|----------------------|--|----------|--------------------------|
| Résultat courant | 531 | - | - | 531 |
| Résultat exceptionnel | 16 | - | - | 16 |
| Crédit Impôt* | 110 | - | - | 110 |
| Participation /Intéressement | (126) | - | - | (126) |
| Résultat comptable | 531 | - | - | 531 |

*(comprend les crédits d'impôts Recherche)

5.4. SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE DE LA SOCIÉTÉ MECELEC

| Rubriques | Montant |
|---|---------------|
| Impôt dû | - |
| Provisions réglementées | - |
| Total Accroissements | - |
| Report déficitaire | 15 126 |
| Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) | |
| Congés payés | 356 |
| Autres dépréciations | 63 |
| Autres provisions non déductibles | - |
| ORGANIC | 16 |
| Total allègements | 435 |
| Situation fiscale différée nette | 15 954 |

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

Le tableau ci-dessous présente, à titre d'information, les valeurs d'actif et les amortissements tels qu'ils figureraient si les biens considérés étaient la propriété complète de l'entreprise.

| Parties liées | Matériel | Informatique |
|--|--------------|--------------|
| Valeur d'origine | 1 430 | 296 |
| Acquisition de l'exercice | 242 | - |
| Mise au rebut de l'exercice | - | - |
| Valeur au 31/12/18 | 1 672 | 296 |
| Amortissements | | |
| Cumul exercices antérieurs | 1 130 | 296 |
| Mise au rebut de l'exercice | - | - |
| Exercice en cours | 89 | - |
| Total au 31/12/2019 | 1 219 | 296 |
| Valeur nette | 453 | - |
| Redevances payées | | |
| Cumul exercices antérieurs | 1 514 | 296 |
| Exercice en cours | 89 | - |
| Total | 1 603 | 296 |
| Redevances à payer | | |
| À moins d'un an | 69 | - |
| À plus d'un an et moins de 5 ans | 224 | - |
| Total | 294 | - |
| Valeur résiduelle | 69 | - |
| Montant pris en charge dans l'exercice | 89 | - |

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

| en K€ | Mandataire | Conseil d'administration |
|--|------------|-----------------------------|
| Rémunérations brutes | 62 | - |
| Rémunération de l'activité des administrateurs | 3 | 26 |

Options d'achat d'actions au bénéfice des membres du Conseil d'administration : Néant
Engagement pris à raison de la cessation des fonctions du Président du Conseil d'administration à l'initiative de la Société : Néant.

Il est rappelé qu'au titre des exercices 2014 à 2018, le Président Directeur Général n'a pas été rémunéré ni au titre d'un contrat de travail ni au titre du mandat social.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Il n'a été signé aucun accord particulier dérogeant aux Conventions Collectives de la Métallurgie et de la Plasturgie.

Les engagements donnent lieu à une gestion interne.

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées suivant une évaluation individuelle sur les effectifs au 31 décembre 2019, pour un montant de 903K€.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 62 ans personnels non cadres, 63 ans personnels cadres.
- Taux d'actualisation brut : 0,77% (IBOXX grade AA).
- Taux de rotation : faible
- Taux de revalorisation des salaires : 1%
- Table de mortalité : INSEE 2018

La Société a choisi de ne pas provisionner ces indemnités dans les comptes sociaux.

EFFECTIF PERSONNEL AU 31/12/2019

| Catégorie | Personnel Salarié | À disposition de l'entreprise |
|------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Cadres | 22 | - |
| Techniciens - Employés | 44 | - |
| Ouvriers | 99 | 33,5 |
| TOTAL | 165 | 33,5 |

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Néant.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 4 048 632 | 4 049 382 | 4 049 382 | 4 049 592 | 7 795 348 |
| Capital social | 12 145 896 | 12 148 146 | 12 148 146 | 12 148 776 | 7 795 348 |
| Nombre des actions à dividende prioritaire | - | - | - | - | - |
| Nombre maximal d'actions futures à créer: | | | | | |
| - par conversion d'obligations | 6 510 250 | 6 509 500 | 6 509 500 | 6 509 290 | - |
| - par exercice de droits de souscription | - | - | - | - | - |
| Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| Chiffres d'affaires hors taxes | 24 202 078 | 23 118 586 | 23 606 471 | 22 999 306 | 28 920 806 |
| Résultat avant impôts, participation des salariées et dotations aux amortissements et provisions | 280 147 | (1 614 720) | 195 747 | 1 020 711 | 548 980 |
| Impôts sur les bénéfices | (87 496) | (99 376) | (92 832) | (114 909) | (109 761) |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | - | 67 474 | 172 394 | (202) | 126 323 |
| Résultats après impôts, participation des salariées et dotation aux amortissements et provisions | 271 465 | (2 413 745) | (1 403 887) | 922 513 | 530 667 |
| Résultat distribué | - | - | - | - | - |
| Résultats par action | | | | | |
| Résultat avant impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | (0) | (1) | (0) | (0) | (0) |
| Dividende attribué à chaque action | - | - | - | - | - |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés pendant l'exercice | 174 | 173 | 160 | 157 | 171 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 5 479 265 | 5 288 822 | 5 079 104 | 4 733 250 | 5 042 177 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales ...) | 2 139 844 | 2 594 483 | 2 515 037 | 2 260 020 | 2 081 862 |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2019 |
|--|----------------|
| Résultat net | 531 |
| <i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i> | |
| + Dotation (- Reprise) nette aux amortissements et provisions | (24) |
| - Plus-values de cession | (4) |
| Marge brute d'autofinancement | 503 |
| - Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation net | 3 060 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 3 563 |
| + Produit de cession d'immobilisations | 424 |
| + Subventions d'investissement | |
| - Acquisitions d'immobilisations incorporelles & corporelles | (1 317) |
| - Acquisitions d'immobilisations financières | - |
| - Augmentation (+ Diminution) des créances sur participations | |
| + Variation des dettes sur immobilisations | (783) |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (1 676) |
| + Augmentation de capital en numéraire | 1 629 |
| + Emprunts obtenus sur l'exercice | 6 471 |
| - Dividendes versés | 2 621 |
| - Remboursements d'emprunts | - |
| + Variation des autres fonds propres | (8 636) |
| + Augmentation (- Diminutions) des autres dettes financières | - |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement | 456 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | 2 343 |
| Trésorerie nette à l'ouverture | 1 772 |
| TRÉSORERIE NETTE A LA CLOTURE | 4 115 |

| | | 1 - BILAN ACTIF | | DGFIP N° 2050 2020 | | |
|--|---|--|---|------------------------------|------------------------------|--------|
| Désignation de l'entreprise : <u>MECELEC COMPOSITES</u> | | Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois | | 12 | | |
| Adresse de l'entreprise : <u>RUE DES CONDAMINES 07300 MAUVES</u> | | Durée de l'exercice précédent | | | | |
| | | si déposé néant, cochez la case : | | <input type="checkbox"/> | | |
| | | Exercice N clos le, 31/12/2019 | | | | |
| | | Brut 1 | | Amortissements, provisions 2 | | |
| | | | | Net 3 | | |
| Capital souscrit non appelé (I) | | AA | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | Frais d'établissement * | AB | | AC | | |
| | Frais de développement * | CX | 1 589 037 | CQ | 1 492 417 | |
| | Concessions, brevets et droits similaires | AF | 594 691 | AG | 569 355 | |
| | Fonds commercial (1) | AH | 1 081 080 | AI | 1 035 526 | |
| | Autres immobilisations incorporelles | AJ | | AK | | |
| | Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | AL | | AM | | |
| | Terreins | AN | 42 526 | AO | | |
| | Constructions | AP | 1 681 203 | AQ | 775 837 | |
| | Installations techniques, matériel et outillage industriels | AR | 13 313 030 | AS | 11 537 766 | |
| | Autres immobilisations corporelles | AT | 286 885 | AU | 115 062 | |
| Immobilisations en cours | AV | 166 160 | AW | | | |
| Avances et acomptes | AX | | AY | | | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2) | Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence | CS | | CT | | |
| | Autres participations | CU | 11 783 319 | CV | | |
| | Créances rattachées à des participations | BB | | BC | | |
| | Autres titres immobilisés | BD | 1 999 | BE | | |
| | Prêts | BF | | BG | | |
| | Autres immobilisations financières * | BH | 292 231 | BI | 2 217 | |
| | TOTAL (II) | BJ | 30 832 164 | BK | 15 528 183 | |
| | ACTIF CIRCULANT | Matières premières, approvisionnements | BL | 1 477 687 | BM | 60 385 |
| | | En cours de production de biens | BN | 679 059 | BO | |
| | | En cours de production de services | BP | | BQ | |
| Produits intermédiaires et finis | | BR | 812 803 | BS | 168 827 | |
| Marchandises | | BT | 61 421 | BU | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | BV | 15 407 | BW | | |
| Clients et comptes rattachés (3)* | | BX | 1 378 424 | BY | 120 955 | |
| Autres créances (3) | | BZ | 2 493 200 | CA | | |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | CB | | CC | | |
| DIVERS | | Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) | CD | 24 825 | CE | |
| | Disponibilités | CF | 4 089 769 | CG | | |
| | Charges constatées d'avance (3)* | CH | 105 186 | CI | | |
| | TOTAL (III) | CJ | 11 137 784 | CK | 350 167 | |
| | Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) | CW | | | | |
| | Primes de remboursement des obligations (V) | CM | | | | |
| | Ecart de conversion actif * (VI) | CN | | | | |
| | TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) | CO | 41 969 948 | 1A | 15 878 350 | |
| | Revenus : (1) Dont droit au bail : | | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives : CP | | (3) Part à plus d'un an : CR | |
| | Clause de réserve de propriété : * | | Stocks : | | Créances : | |

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : MECELEC COMPOSITES

Néant

| | | Exercice N | |
|--|---|---|-----------------|
| CAPITAUX PROPRES | Capital social ou individuel (1) * | (Dont versé : 7 795 348) | DA 7 795 348 |
| | Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... | | DB 2 728 271 |
| | Écarts de réévaluation (2) * | (dont écart d'équivalence : EK) | DC 547 792 |
| | Réserve légale (3) | | DD 308 770 |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | | DE |
| | Réserves réglementées (3)* | (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1) | DF 49 602 |
| | Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ) | | DG 8 404 451 |
| | Report à nouveau | | DH (10 144 149) |
| | RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | | DI 530 667 |
| | Subventions d'investissement | | DJ 16 077 |
| | Provisions réglementées * | | DK |
| | TOTAL (I) | | DL 10 236 831 |
| | Autres fonds propres | Produit des émissions de titres participatifs | |
| Avances conditionnées | | | DN |
| TOTAL (II) | | | DO |
| Provisions pour risques et charges | Provisions pour risques | | DP |
| | Provisions pour charges | | DQ 68 551 |
| | TOTAL (III) | | DR 68 551 |
| DETTES (4) | Emprunts obligataires convertibles | | DS |
| | Autres emprunts obligataires | | DT |
| | Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) | | DU 2 786 840 |
| | Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI) | | DV 3 025 712 |
| | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | DW |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | DX 4 715 791 |
| | Dettes fiscales et sociales | | DY 4 825 633 |
| | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | DZ 298 608 |
| | Autres dettes | | EA 133 629 |
| Compte régular. | Produits constatés d'avance (4) | | EB |
| TOTAL (IV) | | EC 15 786 215 | |
| | Écarts de conversion passif * (V) | | ED |
| TOTAL GÉNÉRAL (I à V) | | EE 26 091 597 | |
| REVENUS | (1) Écart de réévaluation incorporé au capital | | IB |
| | (2) Dont | Réserve spéciale de réévaluation (1959) | IC |
| | | Écart de réévaluation libre | ID 547 792 |
| | (3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme * | Réserve de réévaluation (1976) | IE |
| | | | EF |
| | (4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an | | EG 15 786 215 |
| (5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP | | EH | |

| 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste) | | | | | | DGFIP N° 2052 2020 | | |
|---|--|--|--|------------|----------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Désignation de l'entreprise : MECELEC COMPOSITES | | | | | | Néant <input type="checkbox"/> | | |
| | | Exercice N | | | | | | |
| | | France | Exportations et livraisons intracommunautaires | | Total | | | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | Ventes de marchandises * | FA | 876 893 | FB | 63 260 | FC | 940 153 | |
| | Production vendue | biens * | FD | 25 805 672 | FE | 2 142 333 | FF | 27 948 006 |
| | | services * | FG | 31 667 | FH | 980 | FI | 32 647 |
| | Chiffres d'affaires nets * | FJ | 26 714 232 | FK | 2 206 573 | FL | 28 920 806 | |
| | Production stockée * | | | | | FM | (214 526) | |
| | Production immobilisée * | | | | | FN | 373 028 | |
| | Subventions d'exploitation | | | | | FO | 15 811 | |
| | Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9) | | | | | FP | 610 353 | |
| | Autres produits (1) (11) | | | | | FQ | 75 002 | |
| | Total des produits d'exploitation (2) (I) | | | | | | FR | 29 780 476 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | Achats de marchandises (y compris droits de douane) * | | | | | FS | 770 882 | |
| | Variation de stock (marchandises) * | | | | | FT | | |
| | Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) * | | | | | FU | 13 118 028 | |
| | Variation de stock (matières premières et approvisionnements)* | | | | | FV | 79 372 | |
| | Autres achats et charges externes (3) (6 bis)* | | | | | FW | 6 529 578 | |
| | Impôts, taxes et versements assimilés * | | | | | FX | 477 290 | |
| | Salaires et traitements * | | | | | FY | 5 042 177 | |
| | Charges sociales (10) | | | | | FZ | 2 081 862 | |
| | DOTATIONS D'EXPLOITATION | Sur immobilisations | { | | - dotations aux amortissements * | | GA | 543 343 |
| | | | | | - dotations aux provisions | | GB | |
| | | Sur actif circulant : dotations aux provisions * | | | | | GC | 283 135 |
| | Pour risques et charges : dotations aux provisions | | | | | GD | | |
| | Autres charges (12) | | | | | GE | 19 751 | |
| Total des charges d'exploitation (4) (II) | | | | | | GF | 28 945 421 | |
| 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | | | | | GG | 835 055 | |
| opérations en commun | Bénéfice attribué ou perte transférée * | | | | | GH | | |
| | Perte supportée ou bénéfice transféré * | | | | | GI | | |
| PRODUITS FINANCIERS | Produits financiers de participations (5) | | | | | GJ | | |
| | Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) | | | | | GK | 28 | |
| | Autres intérêts et produits assimilés (5) | | | | | GL | 1 181 | |
| | Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | | GM | 363 684 | |
| | Différences positives de change | | | | | GN | 519 | |
| | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | | GO | | |
| Total des produits financiers (V) | | | | | | GP | 365 413 | |
| CHARGES FINANCIÈRES | Dotations financières aux amortissements et provisions * | | | | | GQ | 66 600 | |
| | Intérêts et charges assimilées (6) | | | | | GR | 601 970 | |
| | Différences négatives de change | | | | | GS | 803 | |
| | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | | GT | | |
| Total des charges financières (VI) | | | | | | GU | 669 374 | |
| 2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI) | | | | | | GV | (303 960) | |
| 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI) | | | | | | GW | 531 094 | |

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

| Désignation de l'entreprise : MECELEC COMPOSITES | | Néant <input type="checkbox"/> | | |
|--|--|--|------------|--------|
| | | Exercice N | | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | Produits exceptionnels sur opérations de gestion | HA | 192 783 | |
| | Produits exceptionnels sur opérations en capital * | HB | 431 404 | |
| | Reprises sur provisions et transferts de charges | HC | 554 937 | |
| | Total des produits exceptionnels (7) (VII) | HD | 1 179 124 | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) | HE | 644 153 | |
| | Charges exceptionnelles sur opérations en capital * | HF | 421 185 | |
| | Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | HG | 97 650 | |
| | Total des charges exceptionnelles (7) (VIII) | HH | 1 162 989 | |
| 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) | | HI | 16 135 | |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | | HJ | 126 323 | |
| Impôts sur les bénéfices * (X) | | HK | (109 761) | |
| TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) | | HL | 31 325 014 | |
| TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) | | HM | 30 794 346 | |
| 5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges) | | HN | 530 667 | |
| REVENUS | (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme | HO | | |
| | (2) Dont | produits de locations immobilières | HY | |
| | | produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) | IG | |
| | (3) Dont | - Crédit-bail mobilier * | HP | 88 722 |
| | | - Crédit-bail immobilier | HQ | |
| | (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) | IH | | |
| | (5) Dont produits concernant les entreprises liées | IJ | | |
| | (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées | IK | | |
| | (6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) | HX | | |
| | (6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) | RC | | |
| | Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) | RD | | |
| | (9) Dont transferts de charges | A1 | 351 071 | |
| | (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 | A2 | | |
| | (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) | A3 | | |
| | (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) | A4 | | |
| | (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : | facultatives A6 | A9 | |
| | | dont cotisations facultatives Madelin | A7 | |
| dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite | | A8 | | |
| (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) : | Exercice N | | | |
| | Charges exceptionnelles | Produits exceptionnels | | |
| TOTAL GENERAL | | | | |
| (8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : | Exercice N | | | |
| | Charges antérieures | Produits antérieurs | | |
| TOTAL GENERAL | | | | |

06 RAPPORT ATTES- TATIONS & TABLES DE CONCOR- DANCES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

À l'Assemblée Générale des actionnaires de la société MECELEC COMPOSITES

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MECELEC COMPOSITES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « Réorganisation financière » et « Augmentation de capital » de l'annexe des comptes annuels concernant les opérations sur le capital.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Note « provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels.

POINT CLÉ DE L'AUDIT

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées au 31 décembre 2019 pour un montant de 69K€ contre 645K€ à la clôture du 31 décembre 2018. Ces provisions sont constituées afin de couvrir des charges et des litiges en cours ou connus lors de la clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions comportait un risque important d'anomalies significatives dans les comptes en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la société.

RÉPONSE APPORTÉE

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour risques et charges, nos travaux ont consisté à :

- Une prise de connaissance et tests de procédure suivie par la société pour identifier les risques concernés et procéder à leur estimation ;
- Une estimation indépendante comparée avec celle de la société ;
- Un examen des événements postérieurs venant corroborer l'estimation.

TITRES DE PARTICIPATION

Note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels.

POINT CLÉ DE L'AUDIT

La société constate dans ses comptes clos au 31 décembre 2019, des titres immobilisés pour un montant de 11 783 K€.

Les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité. Lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est établie sur la base d'une quote-part de valeur des capitaux propres des entités dont les titres sont détenus.

RÉPONSE APPORTÉE

Nos travaux ont consisté à apprécier le traitement comptable de la cour d'appel, nos travaux ont consisté à :

- Analyser que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet de procédures d'audit ou de procédures analytiques dans le cadre de l'audit des comptes et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur,

nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaire aux comptes de la société MECELEC COMPOSITES par l'Assemblée Générale du 23 septembre 2015. Au 31 décembre 2019, nous étions dans la 5^{ème} année de notre mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer

la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 30 avril 2020,
Le Commissaire aux Comptes
ADN PARIS, représentée par
Philippe SIXDENIER

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

AUX ACTIONNAIRES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. CONVENTION D'AVANCE EN COMPTE COURANT AVEC LA SOCIÉTÉ MC PARTNERS

PERSONNES CONCERNÉES

MC PARTNERS, Associé de MECELEC COMPOSITES

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Votre société a conclu avec la société MC PARTNERS une convention en compte courant pour un montant de 4 000 000€. Cet apport a permis de garantir l'augmentation de capital finalisée le 19 décembre 2019. L'avance a été partiellement convertie pour cette opération en capital.

L'avance portera intérêt au taux de 4% par an.

Après l'opération sur le capital l'avance sera bloquée en principal et intérêt, jusqu'au 31 mars 2021, ou à toute date ultérieure convenue entre les parties, date à partir de laquelle elle deviendra automatiquement exigible et sera sur première demande du prêteur remboursée en numéraire, en principal et intérêts.

Au 31 décembre 2019, le solde du compte-courant s'établit à 2 152 716€.

MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

Votre Conseil d'Administration du 5 décembre 2019 a motivé cette convention par le fait que votre société bénéficie d'apport en compte-courant pour le financement à court terme de son fonds de roulement.

2. CONVENTION D'AVANCE EN COMPTE COURANT AVEC LA SOCIÉTÉ MP DELOCHE ET ASSOCIÉS

PERSONNES CONCERNÉES

MP DELOCHE ET ASSOCIÉS, Associé de MECELEC COMPOSITES

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Votre société a conclu avec la société MP DELOCHE ET ASSOCIÉS une convention en compte courant pour un montant de 2 000 000€. Cet apport a permis de garantir l'augmentation de capital finalisée le 19 décembre 2019. L'avance a été partiellement convertie pour cette opération en capital.

L'avance portera intérêt au taux de 4% par an.

Après l'opération sur le capital l'avance sera bloquée en principal et intérêt, jusqu'au 31 mars 2021, ou à toute date ultérieure convenue entre les parties, date à partir de laquelle elle deviendra automatiquement exigible et sera sur première demande du prêteur remboursée en numéraire, en principal et intérêts.

Au 31 décembre 2019, le solde du compte-courant s'établit à 724 500€.

MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

Votre Conseil d'Administration du 5 décembre 2019 a motivé cette convention par le fait que votre société bénéficie d'apport en compte-courant pour le financement à court terme de son fonds de roulement.

CONVENTIONS NON AUTORISÉES PRÉALABLEMENT

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. CONVENTION D'HONORAIRES AVEC LA SOCIÉTÉ MC PARTNERS

PERSONNES CONCERNÉES

MC PARTNERS, Associé de MECELEC COMPOSITES

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Votre société a conclu avec la société MC PARTNERS une convention d'assistance aux opérations de restructuration du capital social de votre société. Les honoraires dus à la société MC PARTNERS sont de 135 000€ HT au titre de l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, une charge de 135 000€ a été comptabilisée dans vos comptes.

MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

En raison d'une omission de votre Conseil d'Administration, la convention ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L.225-86 du Code de commerce. En revanche, votre Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a motivé cette convention par le fait que votre société bénéficie de l'expertise de la société MC PARTNERS dans les opérations de restructuration du capital.

2. CONTRAT DE LOCATION DE MATÉRIELS

PERSONNES CONCERNÉES

Société VERDEYEN, filiale de MECELEC COMPOSITES

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Votre société a conclu avec la société ETS F VERDEYEN un contrat de location de biens meubles, la convention est conclue pour une durée indéterminée et dont l'effet est rétroactif au 22 mars 2018. La location annuelle s'élève à 300 000€ HT. Un avenant au contrat initial définit les modalités de la réévaluation du loyer à hauteur de 500 000€ HT à partir du 1^{er} janvier 2019.

Au 31 décembre 2019, une charge de 500 000€ a été comptabilisée dans vos comptes.

MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

En raison d'une omission de votre Conseil d'Administration, la convention ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L.225-86 du Code de commerce. En revanche, votre Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a motivé cette convention par la jouissance des biens meubles par votre société.

3. CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC LA SOCIÉTÉ ETS F VERDEYEN

PERSONNES CONCERNÉES

Bénédicte DURAND, Directeur Général de MECELEC COMPOSITES

Richard EXBRAYAT, Directeur des Opérations de MECELEC COMPOSITES

Séverine TABBAKH, Responsable Administratif et Financier de MECELEC COMPOSITES

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Votre société a conclu avec la société ETS F VERDEYEN, une convention d'assistance et de coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité. En contrepartie, cette convention prévoit que votre société perçoit une rémunération de 25 000€.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a enregistré un produit de 25 000€.

MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

Votre Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a motivé cette convention par le fait que votre société bénéficie de la mise à disposition de personnel administratif et opérationnelle et de l'équipe dirigeante de la société MECELEC COMPOSITES.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC LA SOCIÉTÉ DE DROIT ROUMAIN MECELEC PLASTIC COMPOZIT

PERSONNES CONCERNÉES

Bénédicte DURAND, Directeur Général de MECELEC COMPOSITES

Richard EXBRAYAT, Directeur des Opérations de MECELEC COMPOSITES

Séverine TABBAKH, Responsable Administratif et Financier de MECELEC COMPOSITES

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Votre société a conclu avec la société MECELEC PLASTIC COMPOZIT une convention d'assistance et de coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité. En contrepartie, cette convention prévoit que votre société perçoit une rémunération de 50 000€.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, votre société a enregistré un produit de 50 000€.

MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

Votre Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a motivé cette convention par le fait que votre société bénéficie de la mise à disposition de personnel administratif et opérationnelle et de l'équipe dirigeante de la société MECELEC COMPOSITES.

2. BAIL COMMERCIAL DES LOCAUX EXPLOITÉS À ST-ÉTIENNE-DE-ST-GEOIRS

PERSONNES CONCERNÉES

Monsieur Michel-Pierre DELOCHE, Gérant de la société MP DELOCHE & ASSOCIÉS et Président Directeur Général de votre société,

Monsieur Hervé BRONNER, Gérant de la Société SCI DU PRAZ et Administrateur de votre société,

Monsieur Edouard LAMELOISE, Directeur Général de la Société HELEA FINANCIERE et Censeur de votre société.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Une Société Civile Immobilière dont les associés sont la Société MP DELOCHE & ASSOCIÉS, la Société SCI DU PRAZ et la Société HELEA FINANCIERE, a acquis les locaux exploités par votre société à St-Etienne-de-St-Geoirs.

Dans ces conditions cette SCI s'est substituée au précédent bailleur pour l'exécution du bail en cours.

Le bail commercial stipule que ces locaux se composent d'un terrain et de divers bâtiments à usage de bureaux, ateliers et entreposage et qu'ils sont exclusivement destinés à usage de l'industrie de transformation de matières plastiques et synthétiques.

Ce bail a été consenti à compter du 1^{er} janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2019.

Un avenant a été signé avec effet au 1^{er} janvier 2014 pour fixer le loyer à 160 000€ hors taxes en 2014, 170 000€ hors taxes en 2015 et 180 000€ hors taxes en 2016, sans indexation. La clause d'indexation est à nouveau appliquée depuis le début de l'année 2017.

Le montant du loyer comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 189 480€ hors taxes.

MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

Votre Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a motivé cette convention par la jouissance de locaux d'activité pour l'établissement de St-Geoirs.

3. CONVENTION DE COMPTE COURANT AVEC LA SOCIÉTÉ MP DELOCHE & ASSOCIÉS

AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2013

PERSONNES CONCERNÉES

Monsieur Michel-Pierre DELOCHE, Gérant de la société MP DELOCHE & ASSOCIÉS et Président Directeur Général de votre société.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Une convention à durée indéterminée prévoit un apport en compte courant de la part de la société MP DELOCHE & ASSOCIÉS au profit de votre société. Dans le cas d'un apport en compte courant, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2017, la société MP DELOCHE & ASSOCIÉS n'a consenti aucune avance au profit de votre société.

Votre société n'a par conséquent constaté aucune charge au 31 décembre 2019 au titre de cette convention.

MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

Votre Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a motivé cette convention par la possibilité d'apport en compte-courant en faveur de votre société pour le financement à court terme de son fonds de roulement.

4. AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION IMMOBILIER

PERSONNES CONCERNÉES

Société VERDEYEN, filiale de MECELEC COMPOSITES

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Votre société a conclu avec la société ETS F VERDEYEN un avenant au contrat de location des locaux sis à Mauves et Saint-Agrève, principalement à usage de bureaux, ateliers, stockage et locaux sociaux. Le loyer annuel est fixé à 265 000€ HT.

Au 31 décembre 2019, une charge de 265 000€ a été comptabilisée dans vos comptes.

MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, la convention ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L.225-86 du Code de commerce. En revanche, votre conseil d'administration du 27 mars 2020 a motivé cette convention par la jouissance des biens immeubles par votre société.

Fait à Paris, le 30 avril 2020,
Le Commissaire aux Comptes
ADN PARIS, représentée par
Philippe SIXDENIER

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MAI 2020

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'administration ;
- Rapport spécial du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Rapport des commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ; rapport spécial du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale du mandat du Président ;
- Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale du mandat du Directeur Général ;
- Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration
- Fixation d'une enveloppe annuelle de rémunération de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs ;
- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Renouvellement des délégations en cours attribuées par l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 mai 2019 ;
- Questions diverses

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MAI 2020

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2019)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Des rapports du Conseil d'administration ;
- Et des rapports des commissaires aux comptes ;

Approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 530 668 euros de l'exercice de la manière suivante :

TROISIÈME RÉSOLUTION

(CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions nouvelles conclues

L'Assemblée Générale constate, conformément à l'article 223 quater du Code Général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Résultat de l'exercice : 530 668 euros

À affecter en totalité sur le compte « Report à nouveau débiteur » qui s'élève ainsi à 9 613 482€.

au cours de l'exercice écoulé, et prend acte des conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.

L'Assemblée générale constate qu'il lui a été fait, sur ces conventions, le rapport spécial pris en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, et approuve les conventions nouvelles ainsi que les conclusions de ce rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ - APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLE AU PRÉSIDENT)

Connaissance prise du rapport prévu par les dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels

composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de ses mandats de Président du Conseil d'administration et de Président à Monsieur Michel Pierre DELOCHE.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ - APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLE AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX)

Connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination,

de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de leur mandat aux Directeur Général.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(FIXATION D'UNE ENVELOPPE ANNUELLE DE RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFIN DE RÉMUNÉRER LES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS ET DES EXERCICES ULTÉRIEURS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide l'allocation d'une enveloppe annuelle de cinquante mille euros (50 000€) de

rémunérations du Conseil d'Administration afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration fixe le montant de la

rémunération des censeurs à 750 euros par présence physique ou visio-conférence et 250 euros par présence téléphonique au Conseil d'Administration, jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

HUITIÈME RÉSOLUTION (APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du nouveau Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et après avoir entendu

lecture du rapport du président sur la nécessité d'adapter le Règlement Intérieur aux évolutions de loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019, approuve le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

NEUVIÈME RÉSOLUTION (AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ledit Conseil, pour une durée de dix-huit (18) mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à dix pour cent (10%) du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder six (6) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10%) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, ou ;
- Cinq pour cent (5%) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité, en vue :

- De favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;

- De remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- D'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- D'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 22 mai 2019 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son directeur général, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2020

DIXIÈME RÉSOLUTION

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ)

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, en application des dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce :

- Met fin pour la fraction non utilisée à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 22 mai 2019 dans sa onzième résolution à caractère ordinaire.
- Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée, la compétence de décider de procéder, en France comme à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la Société, et que seuls les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions.

L'Assemblée générale décide que:

- Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible d'être réalisée à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 10 000 000 euros, ces limites étant majorées des augmentations de capital au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables pour réserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

L'Assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

- Le nombre maximal de bons qui pourra être émis ne pourra excéder un nombre de bons égal au nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de la décision d'émission.
- Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions prévues par la loi, notamment à l'effet de :
 - Décider l'augmentation de capital,
 - Arrêter les caractéristiques, nature, montant et modalités des valeurs mobilières émises, leurs conditions de souscription ou d'exercice,
 - Arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre de valeurs mobilières à attribuer à chacun d'eux,
 - Décider du montant de l'augmentation de capital, le cas échéant sur la base du rapport établi par un expert indépendant,
 - Déterminer les dates et modalités de l'émission des valeurs mobilières,
 - Constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - D'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce :

- Met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 22 mai 2019, dans sa douzième résolution ;
 - Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions et /ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
 - Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente autorisation au profit des administrateurs de la Société au jour de la mise en œuvre de la délégation par le Conseil d'administration ;
 - Décide que le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible d'être réalisée en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 1 000 000 d'euros, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que, le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- Décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225- 138 II et R.225-114 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 10 %, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance ;
 - Décide que le prix d'émission pour les valeurs mobilières donnant accès au capital sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soit au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus ;
 - Décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'assemblée générale, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique vi-sant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions prévues par la loi, notamment à l'effet de :
 - Décider l'augmentation de capital,
 - Arrêter les caractéristiques, nature, montant et modalités de toute émission ainsi que des valeurs mobilières émises, leurs conditions de souscription ou d'exercice,
 - Arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de bénéficiaires susmentionnée et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à attribuer à chacun d'eux,
 - Décider du montant de l'augmentation de capital, le cas échéant sur la base du rapport établi par un expert indépendant,
- Déterminer les dates et modalités de l'émission des valeurs mobilières,
- Constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- D'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

L'Assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général, ou en accord avec ce dernier le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DOUZIÈME RÉOLUTION (POUVOIRS)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

FIN DES RÉSOLUTIONS

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au deuxième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les coordonnées du site Internet de la Société, auxquelles peuvent être envoyés les formulaires de vote à distance sont les suivantes : www.mecelec.fr.

Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration ou à l'adresse électronique suivante : b.durand@mecelec.fr au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription dans les comptes tenus par la Société.

Les actionnaires peuvent se procurer un document unique de vote par correspondance ou par procuration au siège social, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : b.durand@mecelec.fr s'ils en font la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique, et si cette demande parvient à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Le Conseil d'Administration

TABLE DE CONCORDANCES

| Rubriques | Informations pour | Paragraphes |
|---|-------------------|-------------|
| 1. COMPTES SOCIAUX | RFA | 5.1 |
| 2. RAPPORT DE GESTION | | |
| 2.1. Informations sur l'activité de la Société | | |
| ¾ Exposé de l'activité (notamment des progrès réalisés et difficultés rencontrées) et des résultats de la Société, de chaque filiale et du Groupe | | 5 |
| ¾ Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la Société et du Groupe | RFA | 2.6. |
| ¾ Évolution prévisible de la Société et/ou du Groupe | | 5 |
| ¾ Indicateurs clés de nature financière et non financière de la Société et du Groupe | RFA | Préambule |
| ¾ Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe | RFA | 2.6. |
| ¾ Principaux risques et incertitudes de la Société et du Groupe | RFA | 2.6. |
| 2.2. Informations juridiques, financières et fiscales de la Société | | |
| ¾ Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification | | 2.2. |
| ¾ Répartition et évolution de l'actionnariat | | |
| Nom des Sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la Société et part du capital qu'elles détiennent | | 2.3. |
| ¾ Prises de participation significatives de l'exercice dans des Sociétés ayant leur siège social sur le territoire français | | 4.1. |
| ¾ Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre Société par actions ; aliénation de participations croisées | | 4.1. |
| ¾ Acquisition et cession par la Société de ses propres actions (rachat d'actions) | RFA | 4.1. |
| ¾ État de la participation des salariés au capital social | | 4.1. |
| ¾ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital | RFA | 4.1. |
| ¾ Mention des ajustements éventuels : | | |
| - Pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions | | |
| - Pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières | | 4.1. |
| ¾ Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents | | 2.2. |
| ¾ Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement | | 5 |
| ¾ Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance | | 2.6. |

| | | |
|---|-----|------|
| ¾ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles | | N/A |
| ¾ Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes) | | 4.1. |
| 2.3 Informations portant sur les mandataires sociaux | | |
| ¾ Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires durant l'exercice | | 2.3. |
| ¾ Rémunérations et avantages de toutes natures versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les Sociétés qu'elle contrôle et la Société qui la contrôle | | 2.2. |
| ¾ Engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions | | 4.1. |
| ¾ En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision : | | |
| - Soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ; | | |
| - Soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée) | | 4.1. |
| ¾ Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société | | 4.1. |
| ¾ En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision : | | |
| - Soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ; | | |
| - Soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée) | | 4.1. |
| 4. DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL | RFA | 6 |
| 5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX | RFA | 6 |
| | RFA | IV.2 |
| 6. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES | RFA | 6 |
| 6.1 rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | | |
| 6.2 rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | | |
| Descriptif du programme de rachat d'actions | | 4.1. |
| Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes | | 6 |
| Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques | | 2.3. |
| Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques | | 6 |





CONTACT

MAUVES (07)

Siège Social

-

Rue des Condamines - 07300 MAUVES

Tél +33 (0)4 75 07 87 07

Fax : +33 (0)4 75 07 87 48

ST-ÉTIENNE-DE-ST-GEOIRS (38)

-

ZAC Grenoble Air Parc

Avenue Louis Blériot

38590 ST-ÉTIENNE-DE-ST-GEOIRS

Tél. : +33 (0)4 76 35 31 11

Fax : +33 (0)4 76 35 47 85

ST-AGRÈVE (07)

-

ZI Quartier Rasclès - 07320 SAINT-AGREVE

Tél. : +33 (0)4 75 66 90 90

Fax : +33 (0)4 75 30 25 33

BOURG-LES-VALENCE (26)

MC COATING - Ets BIOUSSE

-

Rue Ernest Rutherford - Z.I. Marcerolles

26500 BOURG-LES-VALENCE

Tél. : +33 (0)4 75 83 15 01

Fax : +33 (0)4 75 83 01 94

MAIL : contact@mecelec.fr